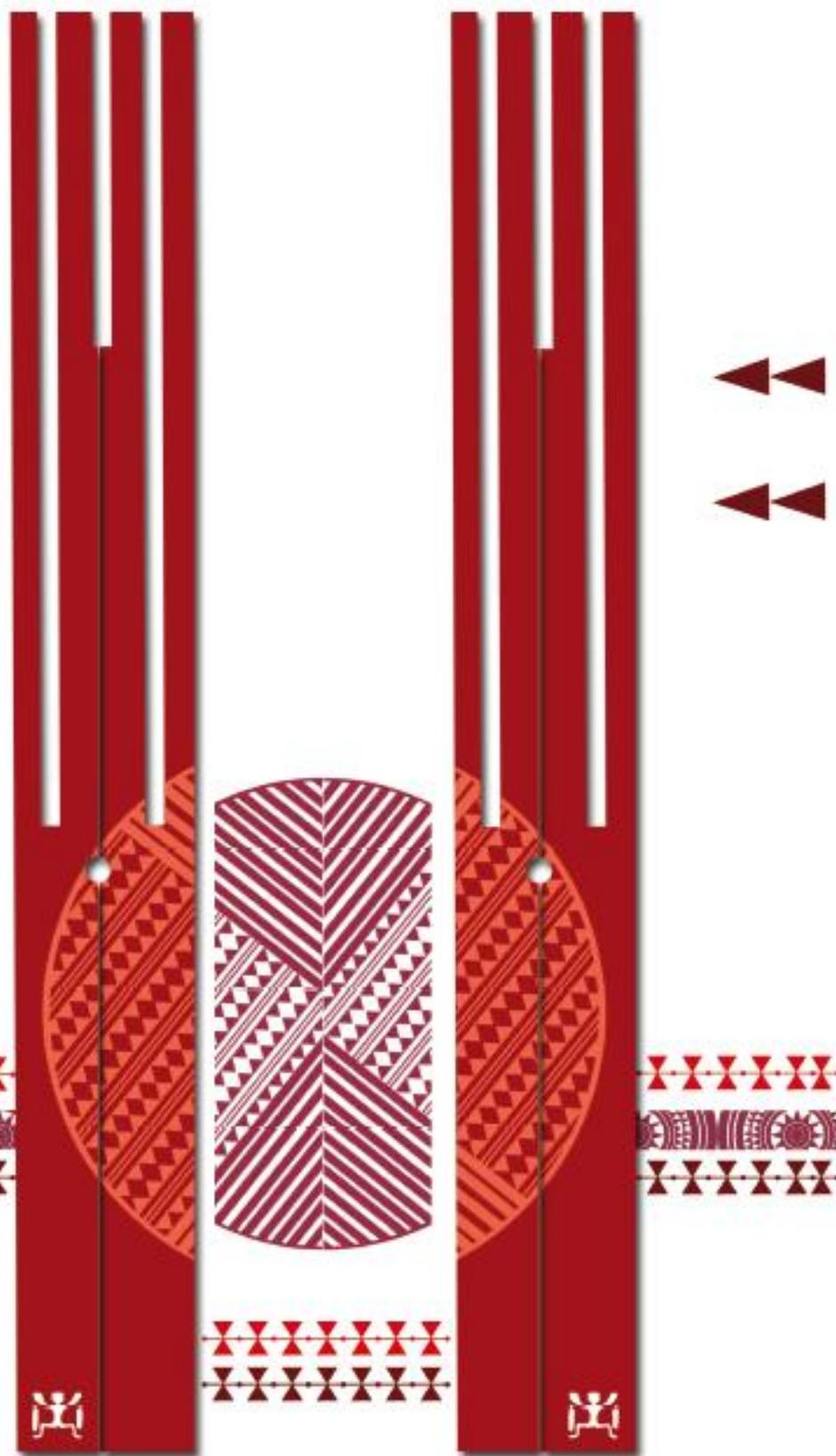


Rapport  
du secteur  
touristique



**Année 2020**



*Ministère du tourisme et du travail,  
en charge des transports internationaux  
et des relations avec les institutions*

# Rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique de la Polynésie française

Période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020



<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>ACRONYMES</b> .....	<b>4</b>
<b>LEXIQUE</b> .....	<b>6</b>
I. INTRODUCTION.....	8
<i>Stratégie de développement touristique de la Polynésie française 2015-2020</i> .....	8
II. FINANCEMENTS .....	11
A. <i>Financement de la politique du tourisme</i> .....	11
B. <i>Présentation générale</i> .....	11
III. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT DU TOURISME EN 2020 .....	16
A. <i>Les actions 2020 pour affirmer la destination « Polynésie française »</i> .....	17
Objectif 1-1 (n°1) : Définir l'identité de la destination « Polynésie française » .....	17
Objectif 1-2 (n°2) : Segmenter la clientèle .....	28
Objectif 1-3 (n°3) : Définir les produits .....	29
Objectif 1-4 (n°4) : Promouvoir et commercialiser la destination.....	58
B. <i>Les actions 2020 pour « mettre en place les conditions de développement »</i> .....	69
Objectif 2-1 (n°5) : Développer et gérer les infrastructures touristiques .....	69
Objectif 2-2 (n°6) : Adapter l'offre de transport .....	79
Objectif 2-3 (n°7) : Développer l'offre d'hébergement et de restauration « made in Tahiti et ses îles » .....	83
Objectif 2-4 (n°9) : Professionnaliser les acteurs de la filière touristique .....	87
C. <i>Les actions 2020 pour restructurer la gouvernance</i> .....	94
Objectif 3-1 (n°9) : Définir les instances de gouvernance .....	94
Objectif 3-2 (n°10) : Adapter la réglementation .....	96
Objectif 3-3 (n°11) : Aménager l'éco-territoire.....	101
Objectif 3-4 (n°12) : Mettre en place les outils de pilotage et d'évaluation du tourisme .....	106
IV. RESULTATS DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE POUR LA PERIODE 2020 .....	116
A. <i>Contexte</i> .....	116
B. <i>Fréquentation touristique pour l'année 2020</i> .....	117
C. <i>Fréquentation hôtelière pour l'année 2020</i> .....	120
D. <i>Le secteur de la croisière</i> .....	121
E. <i>Autres</i> .....	122
V. SUIVI DES INDICATEURS .....	124
A. <i>Contexte</i> .....	124
B. <i>DEMANDE DE REVISION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT</i> .....	124
C. <i>Résultats 2020 de l'ensemble des indicateurs</i> .....	128
VI. BILAN 2020 .....	131
VII. PERSPECTIVES 2021-2025 .....	132

---

# ACRONYMES

ADT	Agence de développement du tourisme
AHFTI	Association des hôtels de famille de Tahiti et ses îles
APF	Assemblée de Polynésie française
APAT	Agence polynésienne d'actions touristiques
AT	Assistance technique
ATAPF	Association du tourisme authentique de la Polynésie française
ATN	Air Tahiti Nui
AT PSE	Assistant technique à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau
BAE	Bureau des affaires européennes
CAE	Conventions d'accès à l'emploi (devenu Contrat d'accès à l'emploi)
CAO	Commission d'appels d'offres
CCISM	Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers
CDD	Contrat à durée déterminée
CdP	Contrat de Projet Etat-Polynésie française
CE	Commission européenne
CETOP	Centre d'études du tourisme en Océanie-Pacifique
CESEC	Conseil économique, social, environnemental et culturel de Polynésie française
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires placés sous l'égide du Premier Ministre
CMMPF	Centre des métiers de la mer en Polynésie française
CMR	Coefficient moyen de remplissage
COFIL	Comité de pilotage
COTECH	Comité technique
CVD	Corps de volontaires au développement
DAIEP	Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique
DGAE	Direction générale des affaires économiques
DBF	Direction du budget et des finances
DJS	Direction de la jeunesse et des sports
DOCUP	Document unique de programmation
DOL	Direction des opérations locales
DRMM	Direction des ressources marines et minières
FAPE	Fédération des associations de protection de l'environnement
FDTC	Fonds pour le développement du tourisme de croisière
FED	Fonds européen de développement
GFP	Gestion des finances publiques
GIE TT	Groupement d'intérêt économique Tahiti tourisme
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
GTEA	Groupe de travail éco touristique animalier
G2P	Grands projets de Polynésie
ICD	Instrument de coopération au développement
IEOM	Institut d'émission d'Outre-mer
ISPF	Institut de la statistique de la Polynésie française
MOM	Ministère des Outre-mer
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCTA	Overseas countries and territories association /Association des PTOM de l'Union Européenne
PAP	Port autonome de Papeete
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PEFA	Public expenditure and financial accountability /Dépenses publiques et responsabilité financière
PGEM	Plan de gestion des espaces maritimes
PIB	Produit intérieur brut
PLDT	Plans locaux de développement touristique
PTOM	Pays et territoires d'Outre-mer
REP	Responsabilité élargies aux producteurs

RevPar	Revenu moyen par chambre disponible
RMC	Revenu moyen par chambre louée
RPT	Redevance pour la promotion du tourisme
SAS	Société par actions simplifiée
SAGE	Schéma d'aménagement général
SEFI	Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles
SDE	Service des énergies
SDT	Service du tourisme
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SOP	Société ornithologique de Polynésie
SPC PF	Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française
SPTO	South pacific tourism organisation / Organisation du tourisme pour le Pacifique Sud
TCSP	Tourism council of the south Pacific / Conseil pour le tourisme du Pacifique sud
TNAD	Tahiti nui aménagement et développement
TO	Tours operateurs
TOP	Tiare online program / programme en ligne Tiare
UPF	Université de la Polynésie française

Note : Le taux de change utilisé dans le présent document est : 1000 XPF = 8,38 € (référence : arrêté du 31 décembre 1998)

Vous trouverez ci-après quelques définitions et concepts ayant pour visée de rendre l'exposé plus intelligible.

*Nota : Les termes définis, sont marqués d'un astérisque (\*) dans le corps de la revue.*

**Coefficient Moyen de Remplissage (CMR) :** Exprimé en pourcentage, il indique le niveau moyen de fréquentation d'un hébergement sur la période donnée. Il est obtenu en divisant le nombre de chambres louées par le nombre de chambres offertes à la location.

**Croisière intra polynésienne :** Un séjour sur un navire ayant Papeete pour point d'embarquement et de débarquement. Les visiteurs utilisant cette forme d'hébergement flottant sont comptabilisés comme des touristes.

**Croisière transpacifique :** Un séjour sur un navire transitant dans les eaux polynésiennes avec un port d'entrée et de sortie différent et sans aucun hébergement terrestre. Les visiteurs utilisant cette forme d'hébergement flottant sont comptabilisés comme des excursionnistes.

**Excursionniste :** Visiteurs dont le séjour ne comporte aucune nuitée dans un hébergement terrestre ni une croisière intra-polynésienne. Cela comprend les passagers logés à bord des navires en transit en croisière transpacifique ; Ils peuvent visiter le pays pendant un ou plusieurs jours et revenir sur leur bateau pour y dormir.

**Hébergement flottant :** Hébergement sur un yacht, voilier ou bateau de croisière.

**Hébergement marchand :** Hébergement payant comme un hôtel, une pension de famille, une résidence de tourisme ou une location de vacances.

**Hébergement non marchand :** En général, un hébergement chez des particuliers (famille ou amis) ou dans une structure collective gratuite.

**Hébergement terrestre :** Par opposition à un hébergement flottant, hébergement qui n'est pas un yacht, un voilier ou un bateau de croisière.

**Luxe, Grand tourisme et Tourisme :** Correspond à une division par classe de l'hôtellerie internationale. La classe « Luxe » correspond aux hôtels 4 et 5 étoiles, le « Grand tourisme » aux hôtels 3 étoiles et le « Tourisme » aux hôtels 2 étoiles.

**Nuitée touristique :** Unité de compte de la durée du séjour d'un touriste, constituée d'une nuit par personne passée en hébergement hors de son domicile déclaré. Elle sert à mesurer la durée de séjour moyenne.

**Revenu Moyen par Chambre disponible (RevPar) :** Est obtenu en divisant la recette hébergement par le nombre de chambres disponibles. Il peut également être obtenu en multipliant le RMC par le CMR. Il permet de mieux cerner les liens entre le remplissage et le prix de vente. Le RevPar est exprimé hors taxes.

**Revenu Moyen par Chambre louée (RMC) :** Le RMC reflète le prix moyen auquel est louée une chambre sur une période donnée. Il est obtenu en divisant la Recette hébergement par le nombre de chambres louées. Le RMC est exprimé hors taxes.

**Touristes en hébergement flottant :** Touristes hébergés sur un navire (plaisance, croisière intra-polynésienne, yachting). Cela s'oppose aux touristes en hébergement terrestre.

**Touristes** : Visiteurs qui passent au moins une nuit en PF dans un hébergement terrestre ou dans le cadre d'une croisière intra polynésienne.

**Visiteurs** : Personnes non résidentes qui font un voyage en PF pour une durée comprise entre une nuit et un an. Les passagers en transit et les membres d'équipage sont exclus des visiteurs. Les visiteurs sont qualifiés de touristes ou d'excursionnistes.

# I. INTRODUCTION

Préambule de la démarche sectorielle de la Polynésie française<sup>1</sup>

Pour une vision des politiques publiques à long terme, le gouvernement de la Polynésie française s'est engagé dans une démarche de planification du développement social, économique et culturel du Pays dans l'ensemble des secteurs. Les plans stratégiques et les schémas directeurs permettent une lisibilité et une crédibilité de l'action publique, structurent les interventions pour l'ensemble des acteurs, mettent en confiance les relations avec les financeurs et contribuent à rendre le pays attractif.

Dès la période 2014-2016, de nombreux plans stratégiques et schémas sectoriels à moyen et long termes ont été adoptés dans le domaine de l'énergie, de l'eau, des transports, de la gestion des finances publiques, de la santé, de l'agriculture, etc., ainsi que dans le secteur du tourisme.

## STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE 2015-2020

### Elaboration de la stratégie

Compte-tenu de l'opportunité du tourisme en Polynésie française, le gouvernement a placé ce secteur parmi les axes majeurs de son projet de développement de l'économie polynésienne, en lui consacrant notamment les financements nécessaires à son développement, au travers du programme du 11<sup>ème</sup> fonds européen de développement (FED) et d'une part importante de l'enveloppe du contrat de projets 2015-2020.

Lancés en 2015, les travaux d'élaboration d'une stratégie d'actions à l'horizon 2020, ont été menés avec une large consultation des acteurs locaux. Ces réflexions ont abouti à un cadre stratégique et à un plan d'actions, examinés par le Conseil Economique, Social et Culturel (CESC, devenu CESEC) en février 2016 et validés par l'Assemblée de Polynésie française en juin de la même année<sup>2</sup>.

### Enjeux de la stratégie

La position de la Polynésie française lui confère d'être à la fois une destination paradisiaque et d'aventure, où culture et nature sont en totale harmonie. Ainsi, le Pays a la possibilité d'accéder au statut de destination touristique durable, avec une forte préoccupation de respect des équilibres sociaux et environnementaux dans chaque île concernée.

La stratégie propose donc de « positionner la Polynésie française sur une offre exclusive, ambitionnant le bien-être du corps ainsi que de l'âme et la réconciliation de l'homme avec la nature : une palette d'activités de détente et/ou sportives, enrichie de rencontres culturelles fortes et d'une relation unique avec la nature ».

---

<sup>1</sup> Extrait du Rapport du Président à l'APF –année 2017 – Tome 2- source : <http://www.presidence.pf/wp-content/uploads/2018/08/Rapport-du-Président-année-civile-2017-TOME-2.pdf>

<sup>2</sup> Réf. Avis n° 2016-10 A/APF du 9 juin 2016 sur la stratégie de développement touristique de la Polynésie française pour la période 2015-2020.

Fort de ce positionnement, l'enjeu consiste donc à actionner les deux leviers que sont la demande et l'offre et d'asseoir la destination par rapport à un double objectif « trouver de nouveaux clients pour les produits » et « trouver de nouveaux produits pour les futurs clients ».

Ainsi, la stratégie vise à induire une augmentation des dépenses des touristes et une amélioration des retombées sociales du tourisme. En outre, l'investissement ciblé à court et moyen termes doit entraîner une augmentation du nombre de touristes, un élargissement de l'origine des touristes, une répartition géographique des flux moins concentrée, ainsi qu'une amélioration substantielle du Produit Intérieur Brut (PIB) et des recettes du Pays.

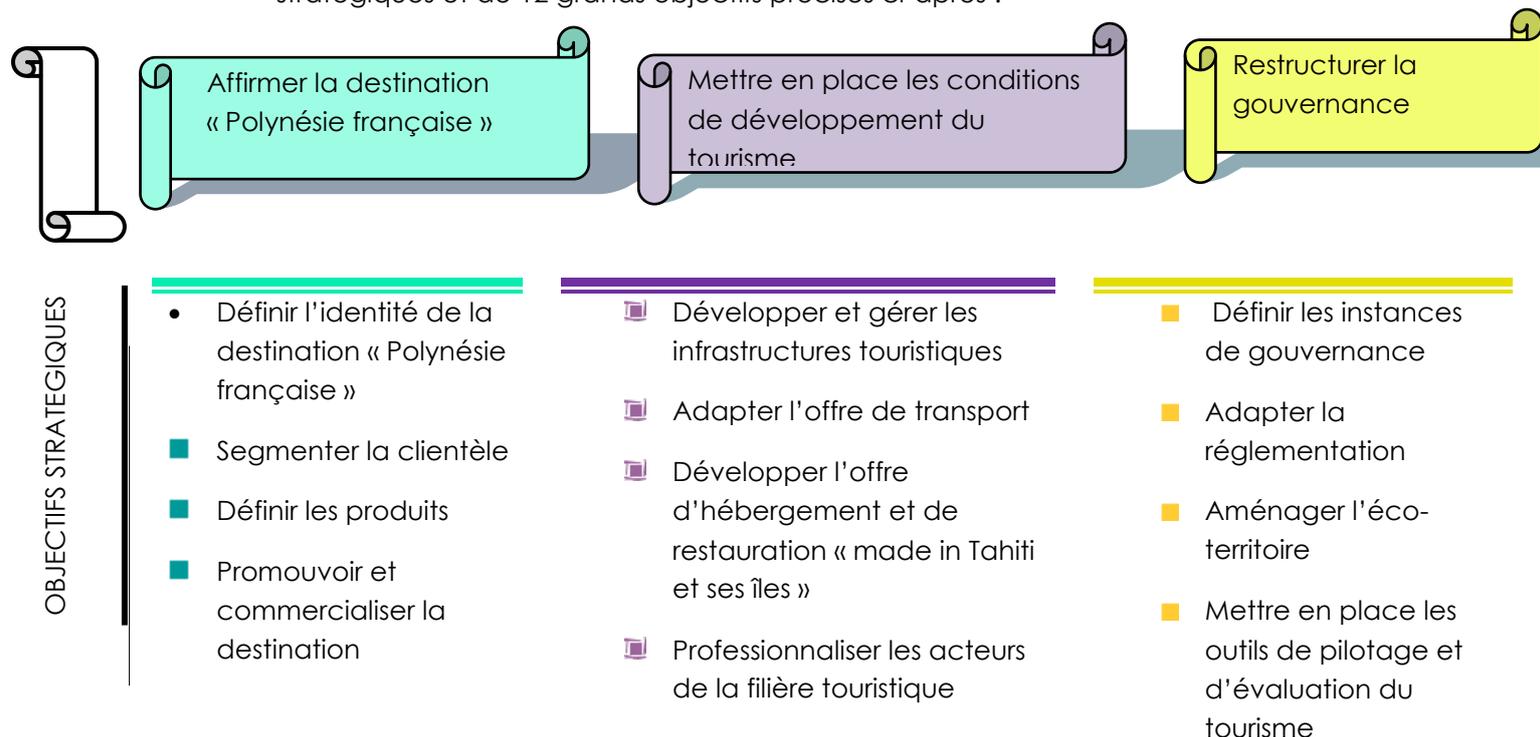
### Objectifs de la stratégie

Pour répondre à ces enjeux, la stratégie repose sur trois principaux objectifs :

- Maintenir l'image de la destination tout en contribuant à la décision du « client touriste » de venir en Polynésie française ;
- Améliorer les prestations et développer l'expérience authentique et unique de la culture et de la richesse naturelle ;
- Rendre l'environnement public et privé plus efficace, contribuant à un développement harmonieux.

### Axes stratégiques

Pour atteindre ces objectifs, le plan stratégique présente un ensemble séquentiel de 134 actions agissant sur différentes temporalités qui sont regroupées au travers de 3 axes stratégiques et de 12 grands objectifs précisés ci-après :



Ainsi, la stratégie présente les 134 actions assorties d'indicateurs de suivi et d'évaluation ainsi que d'un cadre de dépenses à moyen terme afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la politique publique.

Transversale, cette stratégie implique outre le secteur du tourisme, notamment celui de la culture, de l'environnement, du sport, de l'éducation, de la formation, de l'équipement, de l'économie, du travail, du logement ou encore de l'artisanat.

Après l'élaboration de la stratégie en 2015, l'approbation et surtout l'appropriation par les acteurs concernés en 2016, l'année 2017 a été réellement la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie, poursuivie et renforcée en 2018 et 2019.

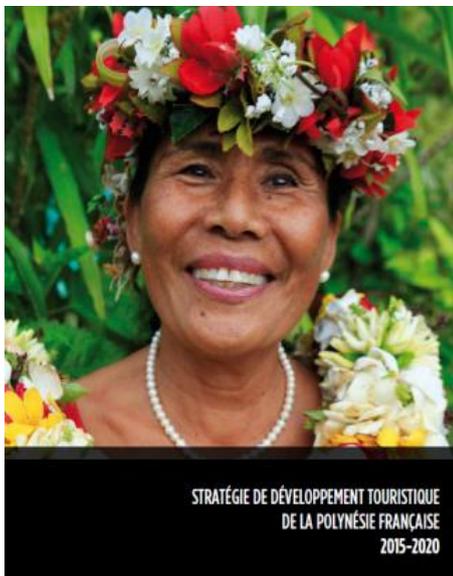
Le plan d'actions stratégique a été considérablement bouleversé durant l'année 2020 en raison de la crise sanitaire mondiale qui a impacté l'industrie touristique au niveau international. Un réajustement des objectifs et des indicateurs de performance a d'ailleurs été proposé et validé.

Le présent rapport aborde chaque action et sous-action du plan stratégique, avec, pour certaines, la situation d'avancement en 2020, et pour d'autres, un point de situation plus global sur la période 2015-2020.

---

*Les éléments de contexte relatifs à la crise sanitaire sont précisés en partie IV-les résultats de l'activité touristique pour la période 2020.*

---



*Illustration 1 : illustration de la stratégie de développement touristique 2015-2020*

## II. FINANCEMENTS

### A. FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DU TOURISME

La mise en œuvre de la stratégie de développement touristique nécessite une programmation budgétaire et des moyens financiers dédiés : au-delà de l'appui budgétaire attendu au travers du 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement à hauteur de **3,55 milliards XPF (29,75 millions €)**, pour la période 2015-2020, auquel s'ajoute un financement complémentaire de **850 000 euros** (environ **100 millions XPF**) pour faire face à la crise du Covid-19, les principaux contributeurs sont le Pays et l'Etat.

### B. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

#### (a) LE « PROGRAMME TOURISME »

En 2020, la Polynésie française a accueilli 77 017 touristes, soit une baisse de 67,5 % par rapport à l'année exceptionnelle de 2019. La baisse de fréquentation touristique reste toutefois inférieure à la baisse enregistrée au niveau mondial (-74 %).

La baisse de fréquentation s'observe sur tous les types d'hébergements qu'ils soient terrestres (-66 %) ou flottants (-73.5 %).

Les excursionnistes accusent une baisse encore plus importante due à l'arrêt des croisières à compter du 11 mars 2020 (-80,2 %). Ce sont 17 paquebots en 2020 contre 37 en 2019 qui ont touché les eaux polynésiennes, soient 50 345 excursionnistes de moins.

L'Amérique du Nord (45 % de part de marché) et l'Europe (45 % de part de marché, dont 80% détenus par la France) sont les deux principaux marchés émetteurs. La région Pacifique (5 % de part de marché) et l'Asie (3 % de part de marché) concentrent leur fréquentation sur le premier trimestre 2020 avant la fermeture des frontières.

On constate une hausse de la durée moyenne de séjour (+2,9 %), notamment en hébergement marchand (+3,2 %). Le nombre de nuitées touristiques s'établit à 2 430 838 soient 39 % du nombre comptabilisé en 2019. Le nombre de chambres louées en hôtellerie diminue de 61 % par rapport à 2019. Le trafic aérien international accuse une baisse très importante du nombre de vols réguliers (-56,1 %), suivi de près par le trafic aérien intérieur (-45,1 %).

La catégorie de l'ultra luxe a été la seule préservée par la crise sanitaire, la Polynésie française étant devenue une « destination refuge ». Longtemps considérée comme une faiblesse, l'éloignement de la destination par rapport aux continents et la disparité géographique des îles polynésiennes sont un véritable atout, gage d'isolement et de protection des touristes.

Les effets de la crise sanitaire se sont également traduits par une baisse du chiffre d'affaires des entreprises caractéristiques du tourisme de -49,1 %, avec 58 590 milliards cumulés de janvier à septembre 2020.

Pour l'année 2020, la contribution financière au « programme tourisme » a été de **2,39 milliards XPF** (soit 20,03 millions €), répartis en trois programmes, comme l'indique le tableau 1 ci-dessous :

Programmes	Dépenses	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019/2020
Equipements et aménagement touristiques	dépenses de personnel	54 455 237	51 418 768	-5,58 %
	dépenses de fonctionnement	187 900 111	216 075 357	14,99 %
	dépenses d'investissement	669 153 976	515 820 420	-22,91 %
	<b>sous-total</b>	<b>911 509 324</b>	<b>783 314 545</b>	<b>-14,06 %</b>
Aides et régulation du tourisme	dépenses de personnel	129 666 751	158 294 751	22,08 %
	dépenses de fonctionnement	76 015 436	107 757 595	41,76 %
	dépenses d'investissement	19 926 538	38 856 421	95 %
	<b>sous-total</b>	<b>225 608 725</b>	<b>304 908 767</b>	<b>35,15 %</b>
Animation et promotion du tourisme	dépenses de personnel			
	dépenses de fonctionnement	2 128 857 688	1 302 911 404	-38,80 %
	dépenses d'investissement	0		
	<b>sous-total</b>	<b>2 128 857 688</b>	<b>1 302 911 404</b>	<b>-38,80 %</b>
<b>Total</b>		<b>3 265 975 737</b>	<b>2 391 134 716</b>	<b>-26,79%</b>

**Tableau 1 : Crédits budgétaires de la mission « tourisme » pour l'année 2020**

- **Les dépenses du programme « Equipements et aménagements touristiques »** ont été de **783 314 545 millions XPF** (soit 6,56 millions €) en 2020, soit une diminution de 14,06% par rapport aux dépenses 2019 ; ces dépenses (principalement en investissement) visent au développement et à la valorisation des sites touristiques et des activités touristiques ;
- **Les dépenses du programme « aides et régulation du tourisme »** portant sur le soutien des filières d'hébergement et d'autres activités par le biais de subvention, d'aides à la professionnalisation, etc., présente une hausse de 35,15 % par rapport à 2019, avec **304 908 767 millions XPF** (soit 2,55 millions €) de dépenses en 2020 ;

- **Les dépenses du programme « animation et promotion du tourisme »**, qui concernent principalement la subvention de fonctionnement allouée à Tahiti Tourisme, ont été de **1 302 911 404 milliards XPF** (soit 10,91 millions €), en 2020.

Si l'on regroupe les dépenses par type d'imputations budgétaires, la lecture de la contribution au « programme tourisme » pour l'année 2020 donne :

- **Pour les dépenses de fonctionnement, 1,626 milliards XPF** (13,63 millions €) portent respectivement sur les équipements et aménagements touristiques, les aides et régulation du tourisme et l'animation et la promotion du tourisme. Pour rappel, les dépenses de fonctionnement étaient de 2.13 milliards XPF en 2019. Bien qu'une dotation supplémentaire ait été dédiée aux équipements et aménagements touristiques ainsi qu'aux aides et régulation, on note une forte baisse au niveau de l'animation et de la promotion correspondant à la baisse du budget alloué à Tahiti Tourisme afin de soutenir le plan de relance du Pays.
- **Pour les dépenses d'investissement, 554 millions XPF** (4,64 millions €), contre 689 millions XPF en 2019, soit une baisse d'environ 19,5 % pour cette année. A noter que cette somme n'inclut pas les aides financées par la défiscalisation en faveur des investissements hôteliers ou des activités touristiques) ;

En 2020, les dépenses engagées dans le cadre de la mission tourisme ont été de **2,39 milliards XPF** soit une diminution de 26,79 % par rapport aux dépenses de l'année 2019.

#### (b) LE « FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE »

Le fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) a été créé en 2010<sup>3</sup> pour financer toutes les opérations d'aménagements, de promotion de la destination en lien avec la croisière, et d'animation locale de sites d'intérêt touristiques visités par les croisiéristes.

Les ressources du fonds sont constituées d'une taxe pour le développement de la croisière, de dons et legs, de versements du budget général de la Polynésie française, de subventions de l'Etat ou d'autres entités publiques ou parapubliques.

Les acteurs du FDTC :

Le service du tourisme est le gestionnaire de ce compte, avec une maîtrise d'ouvrage déléguée opérée suivant les opérations par la direction de l'équipement ou par l'établissement Grands Projets de Polynésie (G2P, ex TNAD).

Les résultats 2020 :

En 2020, les dépenses du FDTC étaient réparties comme suit :

- **41,40 millions XPF** (0,34 million €) pour les dépenses de fonctionnement. Cela a permis d'accorder des subventions au comité du tourisme de Moorea pour financer les prestations d'entretien des zones d'accueil des croisiéristes aux débarcadères de Pao

<sup>3</sup> Création par délibération n° 2010-70 APF du 19 novembre 2010.

Pao et Papetoai. Des subventions ont également été allouées à Tahiti Tourisme et à l'association Tahiti Cruise Club pour l'animation et la promotion du tourisme ainsi qu'à l'association Uturoa centre-ville.

- **31,90 millions XPF** (0,26 million €) pour des dépenses d'investissement qui ont concerné les travaux de clôture et portail ainsi que les études de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement du site de Papaputa à Rangiroa, des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site de débarquement de Papetoai à Moorea et les études en phase PRO pour le fare pote destiné à l'accueil des croisiéristes sur Fare à Huahine.

La taxe due pour le développement de la croisière, principale ressource du FDTC en 2020 a été de **60,05 millions XPF** (0,503 million €) soit la moitié des recettes de 2019 (126,6 millions XPF 1,060 million €).

### (c) LE PIB

---

*Données issues de la publication « Points de référence de la Polynésie française » février 2021 – source ISPF estimation du PIB 2020*

En 2020, l'économie polynésienne subit, à l'instar de l'économie mondiale, une crise imprévisible, qui entraînerait une contraction du PIB à hauteur de 10 %. Cette contraction du PIB intervient après sept années de croissance continue, dont 2,7 % en 2019. Cela représente une perte de valeur ajoutée de 75 milliards XPF, soit l'équivalent des acquis de croissance depuis 2015.

L'évolution négative du PIB de 10 % s'explique d'une part par le confinement et la mise à l'arrêt de nombreuses activités dites « non-essentiels » et d'autre part via la « fermeture » des frontières sur l'ensemble du deuxième trimestre 2020. Près de la moitié de la perte annuelle en PIB provient des difficultés de la branche transport, essentiellement aérienne et de l'ensemble de ses effets, directs et induits, sur le tourisme depuis mars 2020.

### (d) PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES POUR 2021

---

Le budget primitif 2021 projetait **3,515 milliards XPF** (29,45 millions €) de crédits dévolus à la mission tourisme.

### (e) POINTS PARTICULIERS DU FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DU TOURISME PAR L'ÉTAT

---

L'État contribue au développement du tourisme au travers du Contrat de Projets, qui cofinance à 50% (hors taxes) certains investissements du Pays. Ces financements sont d'ores et déjà intégrés dans le budget et les comptes administratifs exposés supra (cf. partie B "Présentation générale").

### (f) LES MESURES DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

---

L'année 2020 étant marquée par la pandémie mondiale et l'arrêt de l'activité touristique un plan de sauvegarde de l'économie, des emplois et des mesures d'urgence a été mis en place par le Pays dès le début du confinement (du 20 mars au 21 mai 2020).

Le plan de sauvegarde de l'économie est adopté en séance du conseil des ministres du 23 mars 2020 et comporte une dizaine de mesures tendant à sauvegarder les emplois et soutenir les entreprises.

De nombreux dispositifs exceptionnels sont alors créés par la Loi du pays n° 2020-9 du 27 mars 2020 modifiée, tous encadrés par des conditions bien définies :

- Un dispositif exceptionnel de sécurisation de l'emploi (Di.E.S.E.), permettant la compensation partielle de perte des salaires subie par le salarié du fait d'une réduction ou d'une cessation temporaire de l'activité de l'entreprise. Ce dispositif évite ainsi les licenciements économiques ;
- Un dispositif exceptionnel de sauvegarde de l'emploi des travailleurs indépendants (D.E.S.E.T.I.), portant sur le versement d'une aide forfaitaire en cas de cessation d'activité du travailleur indépendant ;
- Un dispositif de solidarité dénommé « Convention d'Aide Exceptionnelle de Solidarité » (C.A.E.S.), consistant en une aide forfaitaire mensuelle versée au bénéficiaire en contrepartie de sa participation à des travaux d'intérêt général ;
- Une indemnité exceptionnelle (I.E.) en faveur des salariés ayant perdu leur emploi du fait de la crise liée à l'épidémie de COVID 19.

Ce sont 12,8 milliards XPF qui ont été engagés au titre des mesures du Plan de sauvegarde et des mesures sanitaires en 2020, tous secteurs confondus, financés par le biais d'un prêt garanti par l'Etat contracté auprès de l'Agence Française de Développement.

Ce prêt d'un montant total de 28,6 milliards XPF a permis également d'amortir le déficit de la caisse de prestations sociales (CPS) à hauteur de 6,9 milliards XPF et de lui octroyer un prêt de trésorerie de 9,6 milliards XPF.

Des mesures d'aide sectorielles ont été prises par le Port Autonome qui a exonéré les navires des droits d'amarrage et de stationnement dans sa circonscription maritime à compter du 11 mars 2020, date de l'arrêt d'activité du secteur croisière.

Le Pays a également exonéré du paiement des redevances et loyers tous les occupants du domaine public et privé de la Polynésie française dont l'occupation porte sur l'exercice d'activités économiques supérieure à 3 mois, au titre de l'année 2020.

L'Etat a également apporté son soutien à l'économie polynésienne au travers de différentes mesures à hauteur des montants suivants :

- Plus de 6,5 milliards XPF au titre du Fonds de Solidarité aux Entreprises (FSE), dont 1,3 milliards destinés au secteur touristique (arts, spectacles, activités récréatives, hébergement et restauration) ;
- Plus de 52 milliards XPF d'encourt consacrés au prêt garanti par l'Etat, dont environ 20 % de l'encourt destinés au tourisme et à la restauration (134 hébergements touristiques en bénéficiant).

D'autres dispositifs ont contribué à soutenir le secteur : prêts à taux bonifiés, avances remboursables, la BPIFRANCE prêt tourisme, le plan France Relance...

### III. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME EN 2020

#### GRILLE DE LECTURE

Nota : pour la présentation de cette partie et plus particulièrement :

- De la mise en œuvre de la stratégie : elle suit la déclinaison par « axe », par « objectif » stratégiques traduit eux-mêmes en « objectifs opérationnels » et décomposés en « actions », voire en « sous actions » ;
- Des financements : Les financements engagés pour l'année 2020 sont indiqués en gras et en vert ;
- Du pilotage de l'action : par défaut, l'action est portée par le ministère et/ou le service du tourisme ;
- D'évaluation : depuis la rédaction de la stratégie, certaines actions et/ou leurs déclinaisons ont évolué. Le présent rapport fait état de ces évolutions qui pourront contribuer aux réflexions à mener dans le cadre de l'évaluation de la stratégie à mener prochainement. Ces propositions sont en encadrés, exemple :

#### Les évolutions potentielles de la stratégie

- Des perspectives : ces dernières sont rédigées en retrait du corps principal de texte et en code couleur fonction de l'axe concerné : exemples :

Perspectives de l'axe n° 1

Perspectives de l'axe n° 2

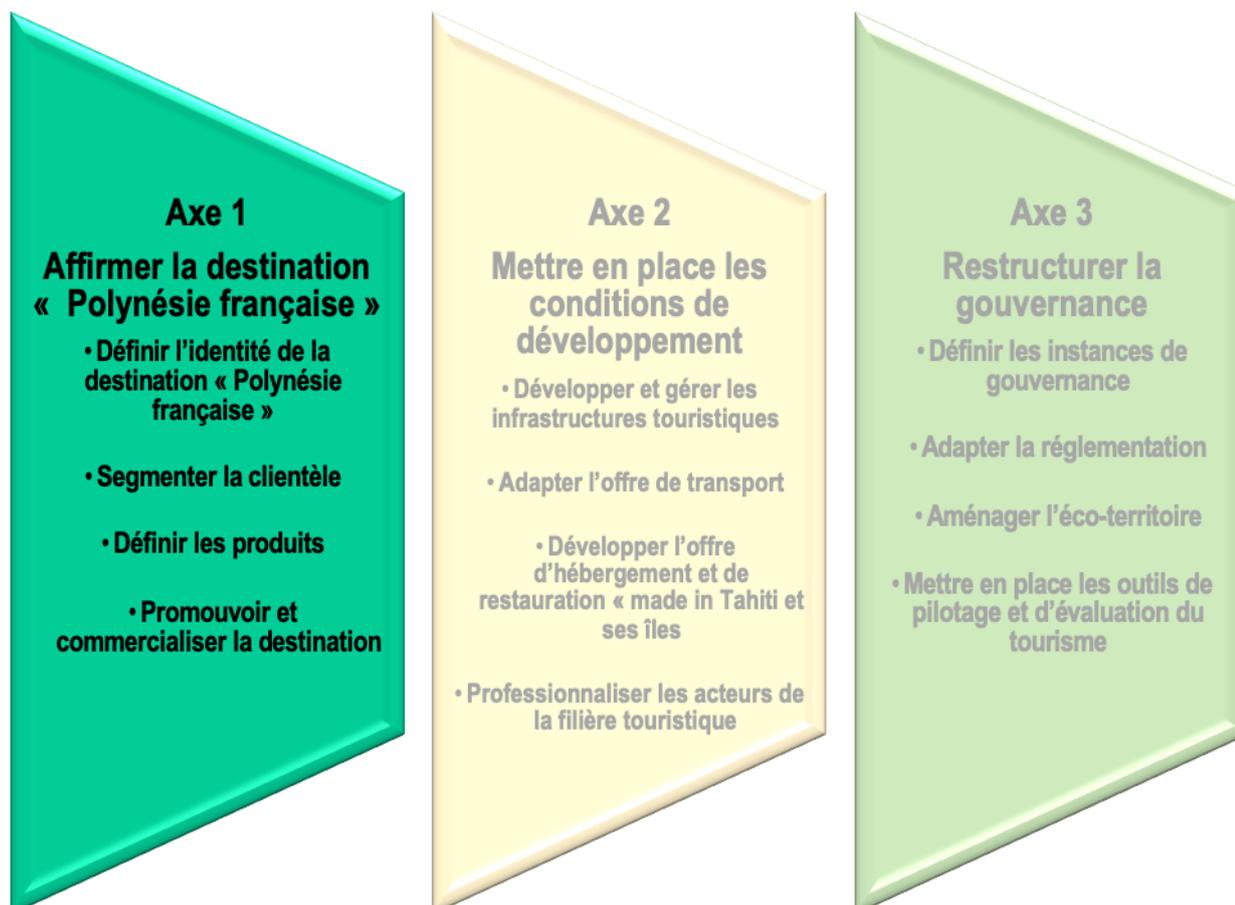
Perspectives de l'axe n° 3

En 2020, le gouvernement a poursuivi le déploiement de la stratégie de développement du tourisme 2015-2020 mais dans un contexte de crise sanitaire inédite qui a freiné les programmes d'actions et réorienté les missions et priorités de tous les partenaires touristiques afin de faire face en urgence à la crise économique et à ses effets.

## A. LES ACTIONS 2020 POUR AFFIRMER LA DESTINATION « POLYNÉSIE FRANÇAISE »

---

Rappel des objectifs stratégiques de l'axe n° 1



### OBJECTIF 1-1 (N°1) : DÉFINIR L'IDENTITÉ DE LA DESTINATION « POLYNÉSIE FRANÇAISE »

Rappel : la stratégie de la destination « Polynésie française » est fondée sur deux marqueurs forts que sont, son patrimoine culturel et son patrimoine naturel.

Une sensibilisation de tous les acteurs touristiques à la « nouvelle » image d'harmonie entre la culture et la nature polynésienne doit être réalisée à grande échelle. L'aménagement touristique doit être pensé à partir des « valeurs et atouts » polynésiens, créant une image forte et cohérente de la destination.

(1) ACTION 1 : AFFIRMER LA CHARTE GRAPHIQUE REPRÉSENTATIVE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET LA DIFFUSER DANS LES ARCHIPELS

Cette action comprend elle-même 3 sous actions :

(a) SOUS ACTION 1-1 : RÉALISATION DE LA CHARTE GRAPHIQUE

La charte graphique du service du tourisme

En 2015, le service du tourisme a créé sa propre charte graphique rappelant la voile des pirogues polynésiennes de couleur rouge avec des inscriptions blanches, les couleurs traditionnelles polynésiennes.

Ces « voiles rouges » permettent d'identifier les sites touristiques en bord de route.



*Illustration 2 : Signalétique de la « voile rouge » (source ©service du tourisme)*

La charte graphique de Tahiti Tourisme

La marque et le positionnement marketing associé ont été réalisés et présentés aux professionnels du tourisme dans le courant de l'année 2014. Outils de modernité et de séduction le nouveau logo et la nouvelle charte graphique ont pour objectif de mettre en avant la beauté des paysages, la culture polynésienne, sa population, ainsi qu'un art de vivre qui lui est propre.



*Illustration 3 : Charte graphique de Tahiti Tourisme (source ©Tahiti Tourisme)*



## THE ISLANDS of TAHITI

SOCIÉTÉ ISLANDS | TIAMOTO ISLANDS | GAMBRIER ISLANDS | MARQUISSÉ ISLANDS | AUSTRAL ISLANDS



Dans la continuité de ces nouveaux outils marketing, la nouvelle version du site internet de Tahiti Tourisme a été lancée au début de l'année 2015.



Illustrations 4 et 5 : Visuels du site internet » (source ©Tahiti Tourisme)

(b) SOUS-ACTION 1-2 : DIFFUSION DE LA CHARTE GRAPHIQUE LOCALEMENT (SITES TOURISTIQUES, COMMUNES, ACCÈS, PORTS, AÉROPORTS, ACTEURS, PRESTATAIRES, ...) :

---



En 2020, ce sont 6 nouvelles voiles rouge qui ont été installées :

- 1 voile à Raiatea (promenade de Gabbros)
- 1 voile à Tahiti (Outuarea à Faaa)
- 4 voiles à Nuku Hiva (point de vue de Tekeika, sentier de Tehaatiki, sentier du plateau de Toovii et sentier de la crête de Teivipakeka)

pour un montant total de **2 782 311 XPF**.

**Illustration 6 : Signalétique de la « voile rouge » présentant le sentier de randonnée de la crête Teivipakeka – île de Nuku Hiva (source ©service du tourisme)**

Des panneaux d'accueil et une signalétique ont été réalisés pour le marae Maeva à Huahine pour un montant de **1 323 343 XPF**.

Perspectives : En 2021, il est prévu d'installer 2 nouvelles voiles rouges : 1 à Raiatea pour le belvédère de Faaroa et 1 à Huahine pour le marae Maeva.

(c) SOUS-ACTION 1-3 : DIFFUSION DE LA CHARTE GRAPHIQUE À L'INTERNATIONAL

---

En charge du marketing de la destination « Tahiti Et Ses Iles », Tahiti Tourisme a continué en 2020 à renforcer l'image de marque de la destination à l'étranger, en s'appuyant notamment sur 9 représentations sur 18 marchés à l'étranger. Ces représentations permettent d'assurer une visibilité de « Tahiti et ses îles », mais également de superviser toutes les opérations marketing et publicitaires, les relations publiques, la promotion, les événements et les programmes de conseils en voyage réalisés sur l'ensemble des marchés internationaux.

**(2) ACTION 2 : DÉVELOPPER DES USAGES LOYAUX ET CONSTANTS DE BONNES PRATIQUES POUR L'INVESTISSEMENT**

---

L'objectif de cette action était de disposer des règles unifiées et cohérentes pour l'investissement en matière de tourisme.

La loi du Pays portant incitations fiscales à la réalisation de grands investissements en Polynésie française<sup>4</sup> a été adoptée le 22 décembre 2017. Ainsi, un régime d'exonération (droits et taxes à l'importation, impôt foncier, droits d'enregistrement et de transcription...) a été mis en place pour tout projet au moins égal à 15 milliards XPF.

---

<sup>4</sup> réf. n° Loi du Pays n° 2017-43 du 22 décembre 2017 –  
source : <http://lexpol.cloud.pf/LexpolAfficheTexte.php?texte=510737&idr=996&np=1>

Perspectives 2021: lancement d'un audit complet du système fiscal a été lancé qui dessinera les contours d'une réforme fiscale attendue pour 2022. La fiscalité du tourisme sera impactée par la réforme.

### (3) ACTION 3 : CRÉER UN CHARTE DE CORESPONSABILITÉ POUR LE TOURISME DURABLE ET LE RESPECT À L'ENVIRONNEMENT AINSI QUE L'HÉRITAGE CULTUREL

Rappel : la charte a été rédigée en 2016. La rédaction proposée nécessitait encore des ajustements et un travail de "vulgarisation" marketing.

Perspectives : Il conviendra de revoir le positionnement et éventuellement la rédaction de la charte par rapport aux nouveaux objectifs de la stratégie touristique 2021-2025 - FM25.

### (4) ACTION 4 : PILOTER LA MISE EN PLACE DE LA STRATÉGIE

Pour rappel, un accompagnement annuel du ministère du tourisme a été mis en place en 2017 pour le déploiement de la stratégie, auquel est associé un agent du service du tourisme en charge du suivi de la stratégie depuis 2017.

Une mission d'évaluation à mi-parcours, initialement prévue en 2018 a été effectuée par 2 experts mandatés par la commission européenne en janvier 2020.

Le rapport d'évaluation, établi en mai 2020, dresse un bilan de la stratégie au niveau pertinence, efficacité, efficience, cohérence et valeur ajoutée apportée par le programme de l'Union européenne et enfin au niveau de la durabilité du programme. Il formule ensuite un certain nombre de recommandations pratiques concernant le suivi du programme et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie touristique 2021-2025 - FM25.

Perspectives : les recommandations faites dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours et portant sur le pilotage/monitoring seront prises en compte lors de la mise en œuvre de la stratégie touristique 2021-2025 - FM25.

*Cette action renvoie à l'action n° 130 : « se doter de structures de pilotage » - il conviendrait de regrouper ces actions.*

### (5) ACTION 5 : SE Doter de pôles locaux de développement touristiques (PLDT)

Aux termes de la stratégie de développement touristique 2015-2020, la création de pôles locaux de développement n'a finalement pas été retenue. Ce sont les comités du tourisme qui centralisent et déploient les actions touristiques au sein des archipels et îles de Polynésie, avec un renforcement progressif de la Direction des Opérations Locales (DOL) au sein de Tahiti Tourisme pour coordonner et accompagner ces comités.

*Action à regrouper avec l'action n° 101.*

### (6) ACTION 6 : DÉVELOPPER UN PLAN DE GESTION TOURISTIQUE EN CAS DE DÉSASTRES

L'année 2020 a été l'année d'application d'un plan de gestion touristique lors de la crise sanitaire de la COVID-19. A la fermeture des frontières au mois de mars 2020, une cellule

dédiée au rapatriement des touristes et des locaux, coordonnée par le ministère du tourisme a permis de mettre en relation les services du Pays et de l'Etat, les opérateurs aéroportuaires, les compagnies aériennes et les gestionnaires d'hébergements terrestres sur Tahiti. Il a ainsi été possible de gérer près de 3600 rapatriements principalement sur les marchés américains, européens et du Pacifique.

Durant l'année, les protocoles et mises en relations ont été affinées pour permettre son activation à tout temps et moment.

(7) ACTION 7 : CRÉER DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS DU TOURISME DANS LES ARCHIPELS

Les campagnes de sensibilisation ont été poursuivies en 2020 :

### **LES SALONS DU TOURISME**

Tahiti Tourisme a organisé les 24<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> salons du tourisme en Polynésie française.

La 24<sup>ème</sup> édition du salon du tourisme s'est déroulée du 07 au 09 février au parc des expositions de Mamao. 207 exposants étaient présents contre 270 en février 2019, soit une diminution de 23%. 18 000 visiteurs ont été enregistrés sur ces 3 jours (21 000 en février 2019).



## **SALON du TOURISME**

*Parc Expo de Mamao*



**Illustration 7 : 24<sup>ème</sup> salon du tourisme (source ©Tahiti Tourisme)**

Pour la 25<sup>ème</sup> édition, le format a dû être revu en raison de la crise sanitaire et le salon s'est tenu en distanciel sur une période de 10 jours, du 07 au 16 septembre. 300 « exposants » se sont inscrits et 550 offres ont été publiées. Le nombre de visites sur le site [www.SDT.pf](http://www.SDT.pf) a été de 41 200 dont 22 700 visiteurs uniques.

7 - 16 SEPTEMBRE 2020

SALON du TOURISME @ distance

[www.TahitiTourisme.pf](http://www.TahitiTourisme.pf)



Illustration 8 : 25<sup>ème</sup> salon du tourisme (source ©Tahiti Tourisme)

## L'OPÉRATION « UA REVA TATOU »



Illustration 9 : Campagne promotionnelle « Ua Reva Tatou » (source ©Tahiti Tourisme)

## L'OPÉRATION « VOYAGEZ A DEUX »

Cette opération de coopération entre Tahiti Tourisme et Air Tahiti a été mise en place afin de soutenir l'industrie touristique locale confrontée à la fermeture des frontières. Durant la période du 8 au 17 juin, les résidents de Polynésie ont pu bénéficier de 45 % réduction sur les prix de billets d'avion. Au total, ce sont près de 1 300 billets qui ont été vendus.



Illustration 10 : Campagne promotionnelle « Voyagez à 2 » (source ©Tahiti Tourisme)

(8) ACTION 8 : SENSIBILISER LA POPULATION À L'IMPORTANCE DU TOURISME DANS LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS

En 2020, Tahiti Tourisme a élargi sa mission de sensibilisation de la population locale à l'importance du tourisme à des actions en lien avec la situation sanitaire.

## LA JOURNÉE MONDIALE DU TOURISME



Illustration 11 : La Journée mondiale du tourisme (sources ©Tahiti Tourisme)

La journée mondiale du tourisme, le 27 septembre 2020 a été marquée par la réalisation et diffusion d'une vidéo rétrospective des actions menées depuis le début de l'année 2020 dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Cette vidéo vise à saluer les efforts, les sacrifices, le soutien et les réussites des acteurs de la santé, de l'industrie touristique et de la population (à voir sur <https://www.youtube.com/watch?v=N6HSPgdfIN8>).

## SENSIBILISATION AUX GESTES BARRIERES

Tahiti Tourisme a travaillé sur un nouvel axe de communication : sensibiliser la population et les futurs voyageurs locaux aux gestes barrières au sein des établissements/activités touristiques.

Cette nouvelle phase a pour objectifs de :

- Rassurer et sensibiliser sur la reprise du tourisme en toute sécurité ;

- Informer les résidents des îles sur les mesures prises par les professionnels du tourisme et les autorités du Pays.

Le message "Ensemble, adoptons les bons gestes pour soutenir notre Tourisme" a été la ligne directrice durant plusieurs mois au travers d'une série de 15 vidéos animées par le personnage « Hina » en français et tahitien diffusée sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Youtube et Tik, largement sur les chaînes de télévision locales (Polynésie la 1ere et TNTV).

Au total, cette campagne de communication a généré + 295 400 vues sur les réseaux sociaux.



**Illustrations 12 et 13 : Visuels de la campagne « sensibilisation aux gestes barrière » (sources ©Tahiti Tourisme)**

(a) SOUS-ACTION 8-1 : CAMPAGNE MÉDIA SUR LES OBJECTIFS SOCIAUX DU TOURISME EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



Après le succès des deux premières saisons, l'émission de télévision hebdomadaire consacrée au tourisme revient pour un troisième volet de 30 épisodes diffusés sur les 2 chaînes de télévision locales (Polynésie la 1<sup>ère</sup> et TNTV) à compter de septembre 2020.

En plus de sensibiliser la population à l'importance du tourisme même en période de crise et de rassurer la population sur les gestes barrières et les protocoles sanitaires mis en place, l'émission incite au voyage et à la consommation locale.

C'est encore l'occasion de faire découvrir les métiers de l'industrie touristique pour susciter des vocations.

Illustration 14 : Présentation de l'émission TV Ahitea (source ©Tahiti Tourisme)

## CAMPAGNE "SOUTENONS NOTRE TOURISME"



Illustration 15 : Visuel de la campagne « soutenons notre tourisme » (source ©Tahiti Tourisme)

Durant la période de mars à mai 2020, les équipes de Tahiti Tourisme ont travaillé sur un plan de communication local afin d'anticiper sur une stratégie de relance touristique au travers de la campagne "Soutenons notre Tourisme". Cette campagne a été diffusée sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Youtube et Tik Tok), sur le site internet Tahiti Tourisme et plus largement sur les chaînes de télévision locales (Polynésie la 1<sup>ère</sup> et TNTV).

Cette campagne avait pour objectif d'inviter la population à soutenir l'économie du pays, dont le Tourisme intérieur, une fois la crise passée et également diffuser des messages positifs pour rassurer.

Le message "Reportez votre séjour, ne l'annulez pas" a été porté par les influenceurs du fenua, des locaux volontaires (étudiants etc.) et les professionnels du tourisme des îles au travers d'une série de 35 vidéos témoignages.

Au total, la campagne a généré + 1 158 000 vues sur les réseaux sociaux.

### (b) SOUS-ACTION 8-2 : PROGRAMME « JEUNES ENTREPRENEURS »

Le concours annuel de « création et développement économiques des entreprises dans le domaine du tourisme » destiné à encourager l'émergence de nouveaux projets touristiques n'a pu être lancé en 2020 en raison de la situation sanitaire.

Tahiti Tourisme s'est donc ré-orienté vers d'autres actions à destination de la jeunesse polynésienne :

- 1 partenariat collaboratif entre les équipes de Tahiti Tourisme et les étudiants de la licence professionnelle Management et Gestion des Opérations Hôtelières et Touristiques de l'UPF dans l'organisation du Tere Fa'a'ati la Tahiti Nui 2021 ;
- Le parrainage de classes du Lycée Hôtelier et du Tourisme de Tahiti pour l'accompagnement et le soutien des étudiants dans leur projets professionnels ;
- 3 présentations informatives auprès de groupes en formation hôtelière et touristique ;
- 1 accompagnement au Lycée Polyvalent de Taravao dans la réalisation d'un projet événementiel en faveur du personnel scolaire ;
- Accompagnement de 9 stagiaires durant leur parcours.

#### (c) SOUS-ACTION 8-3 : PROGRAMME SCOLAIRE «TOURISME À L'ÉCOLE»

Cette action a été initiée par la rencontre du service du tourisme et du Vice-rectorat et s'orientait vers des actions de sensibilisation dans le second degré (lycée) par des interventions de professionnels du tourisme. Cette action n'a toutefois pas été mise en œuvre. Il est cependant important de préciser que la thématique « tourisme » est abordée durant le parcours scolaire des élèves tant dans les matières économiques que géographiques.

#### (9) ACTION 9 : PRÉSENTER LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA POLYNÉSIE DANS LES COMMUNES

Les comités du tourisme sont les relais des principales informations touristiques pour les professionnels du secteur, les touristes mais aussi la population dans les îles et archipels de Polynésie.

Deux séminaires des comités du tourisme se sont tenus en 2020, le premier en présentiel et le second en distanciel. Ces réunions leur ont permis d'échanger sur leur plan d'action respectif, puis sur la situation sanitaire au sein de chaque île.



*Illustration 16 : Séminaire des comités du tourisme les 11 et 12 février 2020 (source ©Tahiti Tourisme)*

## OBJECTIF 1-2 (N°2) : SEGMENTER LA CLIENTÈLE

---

### (10) ACTION 10 : RÉALISER UNE ANALYSE DE FORCES ET FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES

---

Depuis 2000, Tahiti Tourisme effectue chaque année en interne, une étude « SWOT »<sup>5</sup>, afin d'analyser la compétitivité de la Polynésie française. Une brochure est ensuite éditée reprenant les études faites pour chaque marché émetteur (macro-environnement, tendances de voyages, concurrence, barrières à l'entrée, typologie de clients...).

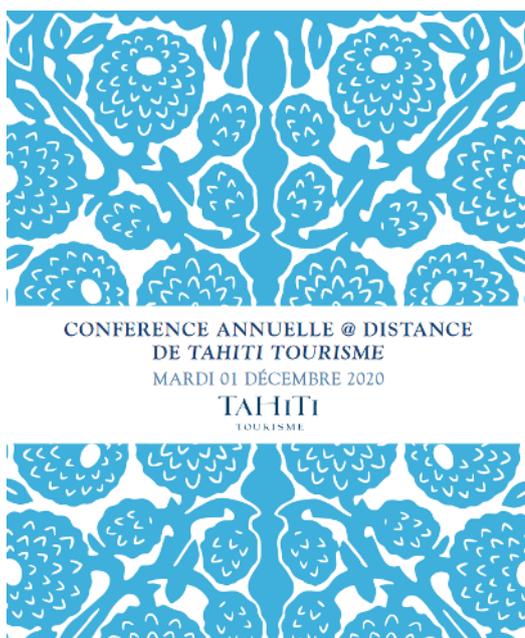


Illustration 17 : <https://fr.calameo.com/read/003461503d403292440ce>

### (11) ACTION 11 : RÉALISER RÉGULIÈREMENT UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES MARCHÉS ÉMETTEURS

---

Cette action comprend 2 sous actions :

#### (a) SOUS ACTION 11-1 : TYPOLOGIE ET ATTENTES DES TOURISTES CIBLES

---

L'analyse des typologies et des attentes des clients ne se fait pas annuellement, mais est réajustée tous les 3/4 ans.

Aucune analyse n'a été faite spécifiquement en 2020 mais de nombreux éléments de réponse se trouvent dans la brochure sur la conférence annuelle de Tahiti Tourisme (cf. action 10).

#### (b) SOUS ACTION 11-2 : ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES TENDANCES MONDIALES

---

Chaque année, Tahiti Tourisme réalise en interne des analyses des tendances mondiales qui lui permettent de réajuster ses plans d'action par pays.

---

<sup>5</sup> Analyse SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) = Analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces

Par ailleurs, le Ministère du tourisme suit en permanence l'évolution des différents marchés afin d'évaluer les opportunités et risques conjoncturels.

Le Centre d'Etudes du Tourisme en Océanie-Pacifique (CETOP) mène également une veille documentaire sur le tourisme (<http://www.cetop.upf.pf/fr>).

#### (12) ACTION 12 : RÉALISER UN BENCHMARK DE PLUSIEURS DESTINATIONS

En septembre 2020, Tahiti Tourisme a créé la « Veille des marchés » afin de partager à l'ensemble des partenaires (plus de 2000 destinataires) les informations clés de l'industrie touristique des marchés émetteurs et de la concurrence. Cette veille a été publiée à une fréquence de 8 éditions bimensuelles.



Illustration 18 : Affiche d'une édition de la veille des marchés (source ©Tahiti Tourisme)

### OBJECTIF 1-3 (N°3): DÉFINIR LES PRODUITS

#### (13) ACTION 13 : CATÉGORISER LES ACTIVITÉS CULTURELLES PAR CLIENT SOCIABLE OU SOLITAIRE, ET OBSERVATEUR OU PARTICIPATIF

La constitution d'une base de données répertoriant l'ensemble des activités a été intégrée à la nouvelle plateforme internet de Tahiti Tourisme, permettant ainsi aux professionnels touristiques d'étendre la visibilité de leurs activités à l'échelle internationale.

Perspectives : une brochure sur la thématique « culture » est prévue pour l'année 2021.

#### (14) ACTION 14 : CRÉER UNE OFFRE DE SÉJOUR LINGUISTIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'étude prospective et la démarche proactive pour identifier les prestataires potentiels afin de créer cette offre de séjour n'ont pas encore été initiées.

Toutefois, il existe quelques stages de séjour linguistiques d'initiative privée.

Perspectives : cette action portée par le service du tourisme a une visée interministérielle et doit être étudiée également aux côtés de l'Université de Polynésie française et des agences de voyage.

#### (15) ACTION 15 : CRÉER UNE PALETTE DE PRESTATIONS CULTURELLES D'APPRENTISSAGE

Valorisée au travers des concours et appels à projets touristiques des années 2018 et 2019, l'offre de prestations culturelles d'apprentissage s'est étoffée et a réussi à s'intégrer durablement dans le paysage touristique local. Pour 2020, il n'a malheureusement pas été possible de maintenir ces appels à projets. Toutefois, cette action sera proposée dans la future stratégie de développement touristique qui se poursuit dans la thématique du tourisme inclusif et durable en y associant la culture.

#### (16) ACTION 16 : CRÉER UN PÔLE CULTUREL DANS CHAQUE ARCHIPEL POUR VALORISER LA CULTURE

Pour rappel, cette action, pilotée par le ministère de la culture, vise à valoriser le capital culturel dans chaque archipel par le développement des activités liées au secteur de l'artisanat. Ainsi, des opérations de construction de centres artisanaux ont été réalisées ces dernières années.

Ainsi les fare artisanaux de Rangiroa et Fakarava (Tuamotu), Mahina (Tahiti) et Rapa (Australes) ont été réalisés depuis 2015.

#### (17) ACTION 17 : CRÉER DES PARCOURS DE DÉCOUVERTE DES SITES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

Tahiti Tourisme organise régulièrement des manifestations dont l'objectif est de faire découvrir à un public local et international les richesses culturelles, artistiques et environnementales du Tahiti.

Lors de la 14<sup>ème</sup> édition du Tere Fa'a'ati 2020 ce sont 210 participants, voyageant dans 8 trucks qui ont pu rencontrer les 33 prestataires d'activités et 6 associations culturelles mobilisés.



**TERE FA'A'ATI IĀ TAHITI NUI**

**SAMEDI 25 JANVIER 2020**



*Illustration 19 : Affiche de l'évènement Tere Fai'a'ati iā Tahiti Nui 2020 (source ©Tahiti Tourisme)*

Pour la 5<sup>ème</sup> édition du tere i te fenua 'aihere ce sont 4 trucks, 8 prestataires d'activités maritimes, 5 associations culturelles qui ont été mobilisés pour les 94 participants.



## TERE I TE FENUA 'AIHERE 2020

LES TRÉSORS DE TAHITI ITI | TAHITI ITI WONDERS

Samedi 25 juillet 2020



Illustration 20 : Affiche de l'évènement Tere i Te Fenua 'Aihere 2020 (source ©Tahiti Tourisme)

### (18) ACTION 18 : DÉVELOPPER UN CALENDRIER ANNUEL COORDONNÉ DE MANIFESTATIONS CULTURELLES ACCESSIBLE AUX OPÉRATEURS TOURISTIQUES ET AUX TOURISTES

Portée par Tahiti Tourisme, cette action est en fait prise en compte au travers de l'action n° 35 « programme annuel des événements de la Polynésie française ».

Cette action est redondante avec l'action n° 35

### (19) ACTION 19 : MISE EN EN VALEUR DU PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL CULTUREL

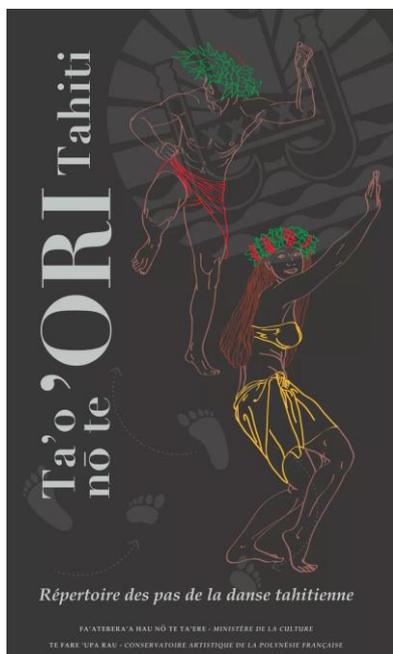
L'action n° 19 nommée initialement « créer une académie de danse tahitienne » a évolué en « mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel culturel » pour disposer d'une approche plus exhaustive du patrimoine culturel polynésien.

Pilotée par le ministère de la culture, la mise en valeur de ce patrimoine se décline en 3 sous-actions :

#### (a) SOUS ACTION 19-1 : LABÉLISER LES PAS DE 'ORI TAHITI (DANSE TAHITIENNE)

Dans un premier temps mais aussi dans le but d'appuyer la demande de labellisation des pas de 'Ori Tahiti, le Ministère en charge de la Culture en partenariat avec le Conservatoire Artistique de Polynésie française et consorts, ont édité un répertoire des pas de 'Ori Tahiti : « Ta'o nō te 'Ori Tahiti ».

Ce livre a été conçu pour préserver cette pratique ancestrale et pour proposer un outil destiné en premier lieu aux enseignants locaux, aux responsables d'écoles et aux chefs de groupes.



**Illustration 21 : Couverture du répertoire Ta'o nō te 'Ori Tahiti (source ©Tahiti info)**

Inscrite sur la liste du patrimoine immatériel français à l'Unesco en octobre 2017 et présentée au comité du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco en novembre 2018, la candidature de la danse traditionnelle tahitienne n'a finalement pas obtenu le soutien du Président de la République française, qui a annoncé, en février 2019, devant une soixantaine de maires ultramarins à l'occasion du Grand débat national, qu'il soutenait les yoles rondes de Martinique.

Le but premier de l'inscription du 'Ori Tahiti au patrimoine immatériel de l'Unesco est la préservation et la transmission dans les règles de cet art ancestral. L'inscription de la danse traditionnelle tahitienne à l'Unesco aurait permis une reconnaissance de la communauté internationale. Ce label aurait également favorisé le développement d'un tourisme de niche, aujourd'hui embryonnaire, autour notamment d'événements tels que le Hura Tapairu (concours de 'Ori Tahiti).



**Illustration 22 : 'Ori Tahiti (source ©Tahiti info)**

Perspectives : La candidature du 'Ori Tahiti devrait être à nouveau proposée au comité du patrimoine culturel ethnologique immatériel à Paris.

**(b) SOUS ACTION 19-2 : ORGANISER DES STAGES DE DANSE POUR LES NON-RÉSIDENTS**

Depuis 2009, le conservatoire artistique de la Polynésie française (CAPF) organise, deux fois par an, des stages de danse pour des non-résidentes originaires du Japon, du Mexique, du Chili, des Etats Unis mais aussi d'Europe. Pour rappel, les Etats Unis comptent plus de 150 écoles de danse, pareillement pour le Japon.

En 2020, en raison de la situation sanitaire et de la fermeture des frontières aucun stage n'a pu être organisé.

(c) SOUS ACTION 19-3 : CLASSEMENT À L'UNESCO DES SITES DE TAPUTAPUATEA ET DES MARQUISES

La reconnaissance par l'Unesco de nos sites culturels au patrimoine mondial participe à la promotion de notre tourisme mondial et concourt au rayonnement de la Polynésie française.



Illustrations 23 & 24 : Marae Taputapuātea Raiatea (sources ©Matarai et Travel New Digest)

Pour rappel, le marae de Taputapuātea, sur l'île de Raiatea a été inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco le 09 juillet 2017. Les travaux de classement avaient coûté **14,5 millions XPF**.

La pérennité de cette inscription était soumise aux travaux de mise en œuvre des recommandations relatives à la valorisation et à la gestion du site, travaux qui ont été réalisés en 2018 pour un montant de **29 686 288 XPF**.

Une maîtrise d'œuvre déléguée a été confiée à TNAD pour un montant de **50 millions XPF**.

## LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO



Depuis le 9 juillet 2017 le marae de *Taputapuātea*, situé à Raiatea, est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial des sites culturels de l'UNESCO. Les paysages culturels sont définis par l'UNESCO, qui a créé cette catégorie en 1992, comme "des œuvres conjuguées de l'être humain et de la nature", qui expriment "une longue et intime relation des peuples avec leur environnement". Le site, qui occupe une place très importante dans la culture et l'histoire polynésienne, est ainsi devenu le 44<sup>ème</sup> site français classé au patrimoine de l'humanité.

Le gouvernement de la Polynésie française a ensuite proposé l'inscription de neuf sites des îles Marquises en avril 2018. Il s'agit de l'île de Hatutu et sa zone maritime à Hatuta'a, Hatiheu, Paeke et l'ensemble terrestre de Nuku Hiva. Les pics et pitons de Ua Pou, sa vallée de Haka'oohoka et sa baie de Hoho'i, Motu Oa, et Paepae Menaha, Me'ae de lipona et la vallée de Puamau à Hiva Oa. Et enfin Hanavave, les monts Tou-aouoho et Mounani, ainsi que les falaises d'Omoa à Fatu Hiva. Le comité national des biens français a validé cette candidature. Désormais le ministère de la culture de Polynésie française, accompagné d'expert, devra suivre processus d'inscription, sur une durée de deux à trois ans.

Illustration 25 : (source ©Tahiti info)

## (20) ACTION 20 : CRÉER UNE SIGNATURE DE LA GASTRONOMIE POLYNÉSIEENNE

Deux sous actions ont été identifiées : la mise en place d'une part d'événements sur la gastronomie locale et d'autre part de formations, stages et expériences sur les saveurs locales.

### (a) SOUS ACTION 20-1 : MISE EN PLACE D'ÉVÉNEMENTS SUR LA GASTRONOMIE LOCALE

Cette action se retrouve au travers d'initiatives privées, tel que le concours ahima'a (cuisson au four traditionnel-sous terre) qui s'est tenu en 2017 à l'occasion des festivités de Matari'i i ni'a.

Action complétée par l'action n° 87-1

### (b) SOUS ACTION 20-2 : FORMATIONS, STAGES ET EXPÉRIENCES SUR LES SAVEURS LOCALES

La cuisine polynésienne est un savant mélange de saveurs asiatiques et occidentales. Les maîtres-chefs combinent subtilement des poissons, des produits locaux et importés avec des épices et des ingrédients d'ailleurs. Dans certains grands hôtels, un chef organise des ateliers culinaires (l'atelier du chef du Méridien Tahiti : introduction aux techniques utilisées par le chef du Méridien Tahiti).

L'institut de formation pour adultes « GREPFOC » organise des modules de « formation » sur différents thèmes de cuisine ou pâtisserie pouvant porter sur les saveurs locales selon l'offre proposée.

## (21) ACTION 21 : CRÉER UN CENTRE CULTUREL POLYNÉSIEEN À TAHITI



**Illustration 26 : Futur centre culturel (source ©G2P)**

Le projet de centre culturel de la Polynésie française sera composé en deux pôles distincts :

- Le pôle To'ata accueillant les spectacles vivants de to'ata et plus particulièrement le Heiva ;
- Le pôle Paofai accueillant les espaces médiathèque/ludothèque et ateliers socio-culturels, un auditorium de 100 places et un centre d'art contemporain.

La programmation du pôle To'ata n'est pas encore finalisée car dépend de la composition du programme de centre des congrès du projet « Le Village Tahitien » qui fait actuellement l'objet d'un dialogue compétitif entre plusieurs équipes d'architectes.

Le pôle Paofai, sous maîtrise d'ouvrage déléguée G2P a fait l'objet d'un concours d'architecture au premier semestre 2017 et a obtenu une autorisation administrative de construction le 1<sup>er</sup> septembre 2020. La consultation des entreprises de construction est en cours et la remise des premières offres est fixée pour le début du mois de juillet 2021. Les marchés de travaux pourraient être notifiés en septembre 2021.

Le Centre culturel fait l'objet d'un financement sur fonds propres du Pays complété par une aide allouée par le ministère national de la Culture.

L'établissement public culturel à construire, prévoit l'ouverture au public d'un ensemble de médiathèque/ludothèque d'environ 1416 m<sup>2</sup>, de 6 ateliers socio-culturels pour une surface de 675 m<sup>2</sup> et un centre d'art contemporain de 893 m<sup>2</sup>.

Cet équipement public intégré à proximité du cœur du centre-ville de Papeete est à mi-chemin des principaux établissements scolaires de la ville. Il permettra d'offrir à une diversité de publics un tiers-lieu de partage et de découverte des cultures.

Le pôle Paofai sera équipé d'un parking couvert de 137 places auquel un autre parking public de 500 places sera juxtaposé. Ce dernier est également en cours de consultation des entreprises.

✓ Perspectives : L'ouverture au public est programmée à la fin de l'année 2024.

## (22) ACTION 22 : AMÉLIORER L'OFFRE MUSÉALE

Cette action se décline en quatre sous-actions :

### (a) SOUS ACTION 22-1 : RÉNOVATION DU MUSÉE DE TAHITI ET DES ÎLES

---

En 2019, le Musée de Tahiti et des îles a été désamianté et la salle d'exposition permanente a été détruite. La première pierre a été posée le 21 août 2020 et le chantier a démarré officiellement le 12 octobre 2020.

Pour mémoire, la surface d'exposition passera de 900 m<sup>2</sup> à 1400 m<sup>2</sup>, en proposant une nouvelle scénographie, en intégrant notamment des îlots spécifiques mettant en avant les spécificités culturelles des cinq archipels de la Polynésie française. Cette nouvelle salle, aux normes environnementales actuelles, permettra d'accueillir dans des conditions optimales les collections du Musée mais également les prêts et dépôts prévus pour sa réouverture.

|| Perspectives : La réouverture de la salle d'exposition est prévue en juin 2022.

## TE FARE MANAHA



PERSPECTIVE EXTERIEUR GENERAL



PERSPECTIVE ENTREE



PERSPECTIVE JARDIN EXTERIEUR



Illustrations 27, 28 et 29 : Musée de Tahiti et ses Iles (source ©la Dépêche de Tahiti)

### (b) SOUS ACTION 22-2 : CRÉATION D'UN ESPACE SCÉNOGRAPHIQUE GAUGUIN

Pour rappel, l'opération de construction de l'espace scénographique Gauguin a été confiée à G2P par le biais d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée comprenant 3 tranches : une tranche ferme relative aux études de définition, à la programmation muséographique et à la consultation de maîtrise d'œuvre, une tranche conditionnelle 1 relative aux études de conception jusqu'à l'élaboration des marchés de travaux et une tranche conditionnelle 2 relative aux travaux.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion du domaine du Motu Ovini, dans lequel s'inscrira l'espace Gauguin, a été validé en avril 2019. Le concours d'architecture relatif à l'espace Gauguin a été lancé en juillet 2019 et a mis en concurrence 3 candidats. La nomination du lauréat a eu lieu en décembre 2019. La tranche conditionnelle 1 a été affirmée en décembre 2019 et les études de maîtrise d'œuvre ont débuté en 2020. Les travaux devraient démarrer au début de l'année 2022 pour une livraison prévue début 2024.

✓ Perspectives : La livraison est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2024.



**Illustrations 30, 31 et 32 : Projet espace scénographique Gauguin (source ©G2P)**

(c) SOUS ACTION 22-3 : CRÉATION D'UN MÉMORIAL DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE À BORA BORA

(d) SOUS ACTION 22-4 : CRÉATION D'UN MUSÉE HISTORIQUE DE LA COMMUNAUTÉ CHINOISE

(e) SOUS ACTION 22-5 : RÉNOVATION DE LA MAISON JAMES NORMAN HALL



**Illustrations 33, 34 et 35 : Maison James Norman Hall (sources ©Tahiti info et service du tourisme)**

Les travaux de réhabilitation et d'aménagements extérieurs ont été réalisés en 2018. Ils ont consisté en la construction d'un espace de restauration extérieur, d'une salle d'archivage et de stockage ainsi que la réalisation d'un cheminement piétonnier autour de la maison.

### (23) ACTION 23 : CATÉGORISER LES ACTIVITÉS AQUATIQUES PAR SEGMENT DE CLIENTÈLE

La constitution d'une base de données répertoriant l'ensemble des activités aquatiques a été intégrée à la nouvelle plateforme internet de Tahiti Tourisme, permettant de retrouver

chaque prestataire, que ce soit par île et par type d'activités, en fonction des attentes des visiteurs (<https://tahititourisme.fr/fr-fr/activites-de-tahiti/toutes-les-activites/>).

#### (24) ACTION 24 : CRÉER DES SENTIERS AQUATIQUES

Suite à la mission d'assistance technique menée par le bureau d'études Creoccean en 2016 concernant la mise en œuvre et la construction de sentiers aquatiques, ce sont 4 sentiers qui ont été créés en 2018, dans les communes suivantes : Punaauia (Vaiava), Mahina (Pointe Vénus), Bora-Bora (Turiroa) et Rangiroa (motu Nohi Nohi).

#### (25) ACTION 25 : AMENAGER DES SITES POUR LA PRATIQUE DE SPORTS NAUTIQUES (SKI NAUTIQUE, WAKE BOARD, KITESURF, SURF,..)

Compte-tenu de la pluridisciplinarité des pratiques aquatiques, il a été choisi de scinder cette action en 4 sous-actions :

- (a) SOUS ACTION 25-1 : BALISAGE ET PARCOURS POUR LE SKI NAUTIQUE
- (b) SOUS ACTION 25-2 : BALISAGE ET PARCOURS POUR LE WAKE BOARD
- (c) SOUS ACTION 25-3 : BALISAGE ET PARCOURS POUR LE KITESURF

Ces sous actions ont été suspendues.

#### (d) SOUS ACTION 25-4 : AMÉNAGEMENT DE SITES DE SURF

La discipline « surf » a été intégrée dans le programme des jeux olympiques de Paris 2024. Les épreuves de surf se tiendront en Polynésie française, sur le lieu mythique de Teahupo'o qui accueille chaque année la compétition sportive internationale, Tahiti Pro Teahupo'o, composant une des étapes du circuit du championnat du monde de surf. De nombreux aménagements sont envisagés sur les prochaines années pour accueillir l'évènement.



Illustration 36 : Arrivée sur le site de surf de Teahupo'o (source ©présidence.pf)

(26) ACTION 26 : DEVELOPPER UN CALENDRIER ANNUEL COORDONNÉ DE  
MANIFESTATIONS SPORTIVES AQUATIQUES ACCESSIBLE AUX OPÉRATEURS  
TOURISTIQUES ET AUX TOURISTES

Portée par Tahiti Tourisme, cette action se rapproche de l'action n° 35 « programme annuel des événements de la Polynésie française ».

Cette action est redondante avec l'action n° 35

(27) ACTION 27 : REPERTORIER ET PROTÉGER LES SITES DE GRAND INTÉRÊT  
ÉCOTOURISTIQUE ANIMALIER

Cette action initialement désignée « répertoire et protéger les sites de grande richesse marine », se décline en deux sous actions portant principalement sur la protection des sites :

(a) SOUS ACTION 27-1 : RÉPERTOIRE DE SITES MARINS DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

La zone économique exclusive de la Polynésie française s'étend sur 5 millions de km<sup>2</sup>. C'est un des plus grands sanctuaires marins de mammifères de la planète pour les baleines, les requins, les tortues, les raies Manta...

La Polynésie française est très impliquée dans la préservation de ses sites marins. Les sites marins font ainsi l'objet de différentes réglementations qui constituent des outils de protection et de gestion de l'aire marine.

La première aire marine protégée de grande taille est la **réserve de biosphère** de la commune de Fakarava, d'une superficie de 19 000 km<sup>2</sup>. Le label « réserve de biosphère » a été octroyé par l'UNESCO en 2006 et renouvelé en 2017 jusqu'en 2027.

L'espace maritime intra-communal de la commune de Fakarava a été classé en aire protégée de ressources naturelles gérées catégorie VI du code de l'environnement par arrêté n° 949/CM du 18 juillet 2016.

De nombreuses zones de pêche sont réglementées. Les **zones de pêche réglementée** (ZPR) sont des portions délimitées de l'espace maritime où des règles de pêche spécifiques sont instaurées. Elles constituent un outil efficace pour faire face aux risques de surexploitation des lagons en réduisant les pressions de pêche (Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Huahine, Rangiroa, Mataiva, Manihi, Tatakoto, Reao).

A cela s'ajoute la technique du « **Rahui** » qui est particulièrement développée en Polynésie française. La commune décide par arrêté municipal d'interdire une zone définie pour une période donnée afin de permettre à la nature de se reconstituer tout comme une jachère. Outil efficace et efficient de gestion des ressources naturelles, il permet de protéger de nombreux sites marins en Polynésie (Rapa, Ua Pou, Maiao, Fakarava, Tahiti).

Dans cette dynamique, de plus en plus d'établissements scolaires sont candidats au label « AME », **Aire Marine Educative**. Ce label récompense les écoles souhaitant s'engager dans ce processus de gestion du milieu marin. L'objectif est de mettre les écoles au cœur des dispositifs écocitoyens. Ceci s'articule autour de trois axes : connaître la mer, échanger avec les professionnels et gérer la zone littorale.

L'année 2020 voit l'édition du livret « Te Ara Moana », coproduit par la Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements (DGEE) et l'Office Français de la Biodiversité et la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique. Ce livret est un support pédagogique et didactique, à destination des enseignants et des élèves, qui permet d'accompagner les

écoles dans la labellisation d'une « Aire Marine Educative », en mettant en lien la culture polynésienne, les savoirs scientifiques et la préservation du littoral.

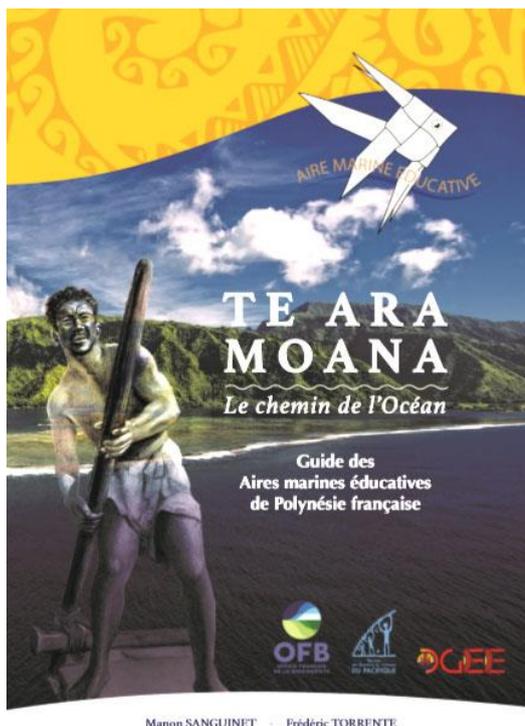


Illustration 37 : Guide des aires marines éducatives de Polynésie française (source ©direction des ressources marines)

#### (b) SOUS ACTION 27-2 : DÉPLOIEMENT DE PGEM

Le **plan de gestion de l'espace maritime** est une autre technique de protection de la biodiversité marine.

Moorea s'est doté d'un PGEM par arrêté n° 410/CM du 21 octobre 2004. Celui-ci est en cours de révision.

Le PGEM permet à la commune de Moorea de gérer la pêche, la plongée, les activités nautiques, les zones de mouillage à la circulation des engins motorisés sur le lagon, les concessions maritimes, la protection des réseaux et les extractions de matériaux coralliens. Le suivi du PGEM est assuré par un comité permanent en collaboration avec les services communaux notamment la police municipale pour veiller au respect de la réglementation en vigueur.

Le libellé de l'action n° 27 a été modifié.

#### (28) ACTION 28 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ET DE LA VOILE SPORTIVE

Le développement de la pêche et de la voile sportive comprend :

##### (a) SOUS ACTION 28-1 : AMÉNAGEMENT DE SITES DE PÊCHE SPORTIVE

Cette sous-action est portée par le ministère des sports. Aucun projet d'aménagement en n'a été initié en 2020.

##### (b) SOUS ACTION 28-2 : RÉPERTOIRE DES ACTIVITÉS PÊCHE SPORTIVE

#### (c) SOUS ACTION 28-3 : RÉPERTOIRE DES ACTIVITÉS VOILE

La constitution d'une base de données répertoriant l'ensemble des activités nautiques a été intégrée à la nouvelle plateforme internet de Tahiti Tourisme, permettant de retrouver chaque prestataire, que ce soit par île et par type d'activités, en fonction des attentes des visiteurs (<https://tahititourisme.fr/fr-fr/activites-de-tahiti/toutes-les-activites/>).

#### (d) SOUS ACTION 28-4 : ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS DE VOILE SPORTIVE

Créée en 2004, la Tahiti Pearl Regatta est une régata qui se déroule sur 4 jours aux îles Sous le Vent et qui est devenue un événement nautique international. Elle attire chaque année des équipages locaux et internationaux en quête d'une expérience hors du commun. Ouverte à tout type de voiliers sans limitation de taille (monocoque, catamaran, trimaran, voilier privé, pirogues à voile, etc.), elle permet une participation aussi bien de régatiers passionnés que de marins débutant dans l'univers de la voile sportive.

En 2020, la Tahiti Pearl Regatta n'a pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire internationale.

La Polynésie française a également soutenu financièrement l'organisation de la Transpac 2020 Los Angeles – Tahiti, qui devait prendre le départ en mai 2020 et a dû être reporté en 2022, du fait des restrictions sanitaires.

Plusieurs autres événements de voile sportive à vocation internationale ont également été organisés ces dernières années : Grand Prix Pacifique des Jeux en 2018 et 2019, Tahiti Moorea Sailing Rendez-vous.

#### (29) ACTION 29 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME NAUTIQUE (COORDINATION ET SUIVI DES ACTIONS AVEC LES PARTENAIRES, RÉGLEMENTATION, SUIVI STATISTIQUE, ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

L'intitulé de l'action initiale « favoriser le développement du tourisme nautique » étant relativement général, il a été précisé par les aspects de coordination, de suivi des actions avec les partenaires, de réglementation, de suivi statistique et des études économiques.

*Le titre de l'action n° 29 a été modifié*

Ainsi, le développement du tourisme nautique passe notamment par :

(a) SOUS ACTION 29-1 : DÉVELOPPER DES MARINAS À TAHITI ET DANS LES ARCHIPELS (ENTRÉES EST DE LA PF)

(b) SOUS ACTION 29-2 : DÉVELOPPER UNE MARINA POUR GRANDS YACHTS AUX ÎLES SOUS-LE-VENT (BORA)

(c) SOUS ACTION 29-3 : DÉVELOPPEMENT DE PLACES AUX ISLV POUR NAVIRES DE PLAISANCE

(d) SOUS ACTION 29-4 : DÉVELOPPER LES SERVICES POUR LA PLAISANCE ET LES SUPERS YACHTS

L'année 2020 n'a pas été marquée par le développement d'infrastructures nautiques en raison de la crise sanitaire.

Toutefois des actions de promotion ont été menées par Tahiti tourisme dans les domaines du charter nautique et de la plaisance, qui restent des secteurs de niche très prisés et très sécurisant en période de crise sanitaire.

## OPERATION DE PROMOTION DE LA DESTINATION AU ROYAL NEW ZEALAND YACHT SQUADRON (RNZYS) ET AU CANAL DE PANAMA

En collaboration avec la société Archipelagoes, Tahiti Tourisme a organisé une soirée de présentation générale de la destination incluant les conditions de navigation dans les îles, les infrastructures nautiques, les services aux yachts, les offres de produits de charter nautique disponibles et la desserte aérienne par Air Tahiti Nui et Air New Zealand en code share, auprès des membres du RNZYS à Auckland. Une troupe de danse tahitienne basée à Auckland « Tahiti la ora » a été invitée pour assurer durant cette soirée, une prestation de 30 minutes valorisant la richesse culturelle des îles de Polynésie. Après la victoire d'équipe néo-zélandaise en 2017, le RNZYS est l'actuel détenteur de l'America's Cup. Ce Yacht Club est ainsi en lien avec les principaux yachts Club internationaux et réunit en son sein plusieurs milliers de membres.

80 personnes ont répondu à l'invitation avec un relais médiatique réalisé avec Breeze magazine et le réseau professionnel de Tahiti Tourisme basé en Nouvelle Zélande.

50 brochures "destination" ont été distribuées à cette occasion avec en plus des brochures préparées par le Port Autonome de Papeete et des flyers packagés aux couleurs de la Tahiti Pearl Regatta incluant des offres élaborées par Tahiti Yacht Charter ou Dream Yacht Charter.

### TAHITI BON VOYAGE

Tahiti Tourisme a soutenu la mise en place de trois séminaires de présentation de la destination intitulés « Tahiti Bon Voyage » auprès des plaisanciers internationaux à Panama et Puerto Vallarta (Mexique), le 28 février, le 1er mars et le 4 mars 2020. Ce séminaire a été coordonné par la société Archipelagoes, l'agence Tahiti Crew et Sail Tahiti, membres de l'association de coopération régionale pour la plaisance, la South Pacific Sailing Network (SPSN).

Cette association créée en 2017, réunit 6 destinations du Pacifique insulaire comme la Nouvelle Zélande, la Nouvelle Calédonie et Fidji.

250 personnes représentant les équipages de 68 voiliers ont participé aux séminaires. Au dire des professionnels, plus de 300 voiliers (sur les 700 arrivant en Polynésie française chaque année) prennent à partir de Panama la direction de Tahiti Et Ses Iles.

La majorité des voiliers arrivant en Polynésie française a transité par le canal de Panama d'où un positionnement stratégique pour ce type d'opération de promotion initiée depuis 2015.

#### (e) SOUS ACTION 29-5 : MISE AUX NORMES ENVIRONNEMENTALES DE LA MARINA DE UTUROA

Cette mise aux normes a été portée par le Port Autonome de Papeete (PAP) depuis qu'il est affectataire du site (début 2018).

#### (f) SOUS ACTION 29-6 : DÉVELOPPER LES ANCRAGES ÉCOLOGIQUES DANS LES ARCHIPELS

Aucun aménagement d'ancrages écologiques n'a eu lieu en 2020.

Toutefois, un programme pilote de gestion des zones de mouillages (sur corps-mort) a été mis en place sur Bora Bora au sein de son lagon, coordonné par la DPAM. Un programme similaire est en cours sur Huahine

### (30) ACTION 30 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DE CROISIÈRE

Le secteur de la croisière en Polynésie française est en pleine croissance depuis quelques années, et ce en pleine cohérence avec la Stratégie de développement du tourisme 2015-2020. Dans chaque île, les escales de navires permettent en effet d'initier ou de conforter une dynamique de développement touristique (de Nuku Hiva à Vairao, en passant par Uturoa ou Fakarava).

Depuis 2017, en nombre de passagers, le port de Papeete est désormais le 4<sup>ème</sup> port de tête de ligne au niveau national (y compris outremer) et le 3<sup>ème</sup> pour l'ensemble des destinations du Pacifique Sud.

Après une année exceptionnelle en 2019 concernant l'activité de croisière, 2020 a sonné le glas de la croisière avec l'arrêt de l'activité à compter du 11 mars 2020. Malgré une reprise au 15 juillet, on comptabilise 70 % d'escales en moins par rapport à 2019 soient 311 escales opérées par les 3 têtes de ligne pour seulement 11 965 croisiéristes. C'est -80 % de retombées générées par rapport aux prévisions pré-covid soit 3,2 milliards contre 15,7 milliards estimés en 2019.

Tahiti Tourisme a décidé de renforcer les actions de promotion des compagnies de croisière ayant maintenu leurs rotations (Paul Gauguin, Aranui, Wind spirit)

Ces actions ont porté sur le lancement de campagne de communication multi-supports à destination des professionnels de la vente ou bien du grand public, l'optimisation et le référencement des sites web accompagnés de campagnes Adwords, des campagnes sur les réseaux sociaux en vue d'augmenter le trafic et les conversions, d'augmenter la visibilité au travers de la presse internationale. Ces campagnes digitales et ces articles ont permis de délivrer des messages clés d'aide à la vente : pas d'arrêt des croisières, continuité des services, politique d'annulation assouplie, offres spéciales, itinéraires inédits...



**Illustration 38 : Promotion croisière Aranui 5 (source ©Tahiti Tourisme)**

Du 09 au 14 février 2020 les équipes de Tahiti Tourisme en collaboration avec le Tahiti Cruise Club ont organisé un voyage de familiarisation en faveur de la compagnie American Queen Steamship Company & la Victory Cruise Lines ainsi que la société Virgin Voyages. L'itinéraire comprenait 4 îles à découvrir dont Tahiti, Moorea, Raiatea et Bora Bora avec la

visite des infrastructures aéroportuaires et les marinas puis agrémenté par l'organisation d'expériences touristiques authentiques mettant en avant la diversité des activités et notre richesse culturelle. Les objectifs principaux de la mission ont été les suivants : Inciter des compagnies de croisières à positionner leur navire dans nos eaux en présentant nos meilleurs atouts (paysages, infrastructures, professionnels compétents, institutions) Développer un réseau de professionnel de la croisière et créer de nouvelles opportunités marketings et de communication.



**Illustrations 39 à 43 : Voyage FAMTRIP croisière (source ©Tahiti Tourisme)**

(a) SOUS ACTION 30-1 : FAVORISER L'ASSOUPLISSEMENT DES RÈGLES DE VISA POUR LES ÉQUIPAGES

L'assouplissement des règles de visa pour les équipages des navires de croisière, en vigueur depuis 2016, a démontré son efficacité.

*L'assouplissement des règles de visa est également évoqué pour l'action n° 117*

(b) SOUS ACTION 30-2 : AUTORISER L'OUVERTURE DES CASINOS DE BORD À QUAI

Depuis 2014, des arrêtés annuels<sup>6</sup> autorisent l'ouverture des casinos de bord lors des escales dans les îles de Polynésie française. Cette mesure a été réitérée pour l'année 2020 par arrêté n° 3167/CM du 26 décembre 2019.



**Illustrations 44 et 45 : Salles de casinos a bord de navires de croisière**

**(c) SOUS ACTION 30-3 : FAVORISER L'ACCUEIL DES CROISIÉRISTES**



Pour l'année 2020, Tahiti Tourisme a supervisé et financé 185 accueils croisières, toutes îles confondues (Tahiti, Moorea, Huahine, Raiatea, Bora Bora, Rangiroa, Fakarava, Nuku Hiva, Hiva Oa, Ua Pou, Ua Huka, Fatu Hiva)

**Illustration 46 : Accueil paquebot de croisière – Port de Papeete (source ©Tahiti Tourisme)**

**(d) SOUS ACTION 30-4 : AUGMENTATION DU NOMBRE DE POINTS D'ESCALE AMÉNAGÉS**

Après les aménagements des quais de Paopao et de Papetoai à Moorea en 2017 et ceux du quai de Vairao à Tahiti en 2018, la construction de nouveaux points d'escales et les réaménagements d'escales existantes ont été programmés.

L'aménagement du site de Papaputa à Rangiroa (fare d'accueil croisiéristes, sanitaires...) est en cours. La livraison est prévue en décembre 2021.

Les études préalables ont été menées pour l'aménagement du débarcadère de Papetoai à Moorea. La fin des travaux est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Les études préalables ont également été menées pour la reconstruction du fare d'accueil de Fare à Huahine et l'aménagement du débarcadère de Maroe à Huahine.

---

<sup>6</sup> Respectivement l'arrêté n° 2429 CM du 28 décembre 2016 constatant la poursuite des activités des casinos à bord des navires de croisière battant pavillon étranger dans les eaux territoriales de la Polynésie française pour l'année 2017, l'arrêté n° 2682 CM du 26 décembre 2017 pris pour l'année 2018 et l'arrêté n° 2948/CM du 28 décembre 2018 pour l'année 2019

### (31) ACTION 31 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS NAUTIQUES TRADITIONNELLES

Cette action est traduite au travers de trois sous actions, dont les deux dernières sont portées par le ministère des sports.

#### (a) SOUS ACTION 31-1 : DÉVELOPPEMENT DE PRODUIT « STAGES DE VA'A »

Suite à l'étude spécifique menée en 2016 afin de faire de l'activité va'a une expérience touristique pouvant être identifiée comme marqueur d'un séjour en Polynésie française, plusieurs initiatives ont été conduites depuis sans parvenir à générer une dynamique de filière. Ainsi l'accueil et la démonstration auprès de clientèle touristique associée aux différents événements sportifs n'ont pas été développés par la fédération ni les clubs, ni la proposition de journées découvertes ou portes ouvertes par les différents clubs plusieurs fois dans l'année. Les contraintes administratives soulevées par l'étude (problématiques d'assurance, de titres et diplômes, de matériels de secours et de sécurité obligatoires...) ont freiné la dynamique. Il convient donc de parvenir à poursuivre une démarche permettant de dégager des opportunités sur les prochaines années, afin de voir émerger un produit touristique pérenne lié au va'a.

#### (b) SOUS ACTION 31-2 : ORGANISATION DE COMPÉTITION INTERNATIONALE DE VA'A

En 2020 les compétitions internationales de va'a, que sont la **Hawaiki Nui** et **Te Aito**, ont été annulées en raison de la Covid19.

#### (c) SOUS ACTION 31-3 : CRÉATION D'UNE ÉCOLE DE VOILE TRADITIONNELLE

La 1ère école de voile traditionnelle a été créée par des porteurs de projets privés. « O Sea Va'a Taie » est dorénavant opérationnelle depuis le début de l'année 2019. Cette école propose différentes activités, des activités d'apprentissage, de groupes ou individuelles, etc. Les touristes ont également la possibilité d'avoir accès aux pirogues pour qu'ils puissent avoir un avant-goût de notre culture.

Cette activité s'est développée et quelques écoles se sont ouvertes complétant l'offre d'activité.



Les pirogues à voile de la future école peuvent accueillir cinq personnes. Elles permettront à tous – résidents, scolaires, touristes – de naviguer comme les Polynésiens d'antan.

Illustration 47 : Course de pirogues à voile (source ©Stéphane Sayeb / Tahiti Zoom)

Perspectives : La création de cette école est motivée par la volonté de faire vivre notre culture polynésienne au travers de son histoire. Le but de cette activité est de revivre la navigation de nos ancêtres et de transmettre cette pratique aux générations suivantes. En plus d'être soucieuse de l'environnement, cette école envisage d'aider nos jeunes en détectant et accompagnant nos futurs sportifs de voile et de rame.

### (32) ACTION 32 : RÉPERTORIER LES ACTIVITÉS TERRESTRES

La constitution d'une base de données répertoriant l'ensemble des activités terrestres a été intégrée à la nouvelle plateforme internet de Tahiti Tourisme, permettant de retrouver chaque prestataire, que ce soit par île et par type d'activités, en fonction des attentes des visiteurs.

Il est toutefois impossible de répertorier les activités disponibles par typologie de clientèle, compte-tenu des « niches » insuffisantes.

### (33) ACTION 33 : CRÉER UN CLASSEMENT DES SITES TOURISTIQUES

Le recensement des sites touristiques est porté par le service du tourisme. L'inventaire des sites apparaît sur le site internet du service du tourisme (<https://www.service-public.pf/sdt/sites-touristiques-2/>).

Il apparaît peu opportun de procéder à un classement des sites, en fonction de l'importance ou de l'attrait du site. Chaque site touristique est particulier avec une histoire, un héritage et donc un attrait personnel.

### (34) ACTION 34 : DÉVELOPPER LA RANDONNÉE PÉDESTRE

Cette action a bénéficié d'une enveloppe de financement sur le Contrat de Projet (CDP2) 2015-2020 d'un montant de **147 millions XPF** répartis en aménagement de chemins de randonnée programmation 2016 pour 72 millions XPF, programmation 2017 pour 75 millions XPF. En 2020, les montants réellement dépensés pour la réalisation des chemins de randonnée sur financement CdP2 s'élèvent à **98 828 032 XPF**.

#### (a) SOUS ACTION 34-1 : RÉHABILITER ET SÉCURISER LES CHEMINS DE RANDONNÉE

Entre 2018 et 2020, les aménagements suivants ont été réalisés sur la programmation 2016 :

- *Sentiers de Vaipahi et te Faaiti sur Tahiti.*



**Illustrations 48 et 49 : Fare potee avec tables et sentier dégagé sur Vaipahi (source ©service du Tourisme)**



**Illustration 50 : Construction d'un fare potee près du refuge 2 Te Faaiti (source ©service du Tourisme)**

- Sentiers de Tehaatiki, Toovii et Teivipakeka aux Marquises.



**Illustrations 51 et 52 : Sentier de Tehaatiki et vue depuis Toovii (source ©service du Tourisme)**



**Illustration 53 : Abri du sentier de Teivipakeka (source ©service du Tourisme)**

Sur la programmation 2017, ont été réalisés les aménagements suivants :

- Sentiers situés sur le domaine Atai à Rurutu : Taurama, Metuarii et Te'ape



**Illustrations 54, 55 et 56 : Vue sur le village de Hauti, Construction d'un abri surélevé au mont Manureva et Mont Te'ape (source ©service du Tourisme)**

- Sentiers de la crête des Macaranga et promenade des Gabbros à Raiatea



**Illustrations 57 et 58 : Panorama crête sud du sentier de la crête des Macaranga et un gabbro (source ©service du Tourisme)**

- Sentiers des 3 cocotiers à Opunohu à Moorea



**Illustrations 59 et 60 : Sentier des 3 cocotiers et vue sur la baie de Opunohu (source ©service du Tourisme)**

Enfin, concernant le sentier de Orofara (Tahiti), l'opération a été annulée en raison de blocages fonciers.

(b) SOUS ACTION 34-2 : FAVORISER LA RÉÉDITION D'UN GUIDE DES CHEMINS DE RANDONNÉE

---

La pertinence de cette action est remise en cause, avec les nouveaux outils numériques qui peuvent permettre de favoriser une itinérance douce, tout en incitant les touristes « randonneurs » à recourir à l'accompagnement d'un guide formé par le Pays (voir sous actions 34-3).

(c) SOUS ACTION 34-3 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE GUIDES DE RANDONNÉE

---

L'activité de guide de randonnée a commencé à être encadrée avec la création d'un brevet territorial d'animateur option « guide de randonnée pédestre » par délibération n° 96-130 APF du 24 octobre 1996 (renommé brevet polynésien d'animateur).

Plus récemment l'arrêté n° 1353 CM du 19 juillet 2019 a créé et organisé la mention "randonnée pédestre" du brevet professionnel polynésien de guide d'activités physiques de pleine nature.

Perspectives : Le tourisme vert sera envisagé dans le cadre de la stratégie 2021-2025

(35) ACTION 35 : DÉVELOPPER UN CALENDRIER ANNUEL COORDONNÉ DE MANIFESTATIONS SPORTIVES TERRESTRES ACCESSIBLE AUX OPÉRATEURS TOURISTIQUES ET AUX TOURISTES

---

Porté par Tahiti Tourisme, la liste des évènements et manifestations sportives et culturelles est publiée sur son site <https://tahititourisme.fr/fr-fr/activites-de-tahiti/festivals-evenements/>. Une réelle coordination entre les ministères du tourisme et des sports a permis de valoriser les évènements accessibles aux opérateurs touristiques et aux touristes. L'année 2020, compte tenu des restrictions sanitaires, n'a pas permis l'organisation de telles manifestations.

(36) ACTION 36 : DÉVELOPPER L'OFFRE DE GOLF

---

Le développement de l'offre de golf passe notamment par :

(a) SOUS ACTION 36-1 : AMÉNAGER ET MODERNISER LE GOLF D'ATIMAONO

---

Afin de répondre aux normes standards des golfs professionnels internationaux, des subventions d'investissements sont octroyées annuellement à l'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT).

Le projet de rénovation du club house a été validé en 2019, le but étant de pouvoir proposer aux usagers du golf une offre complète de loisir et de restauration, duo nécessaire au développement de l'établissement. Les travaux de rénovation ont démarré en 2020 mais la crise sanitaire a considérablement retardé l'exécution des travaux.

Les travaux du practice ont débuté en octobre 2020 par le lot gros-œuvre. Le coût de l'investissement total est évalué à un peu plus de **22 millions XPF**.

Des infrastructures sécuritaires ont été installées : barrière automatisée d'entrée, éclairage solaire du parking des usagers, système de vidéo-surveillance au sein de la structure, caméra de surveillance au niveau de la barrière d'entrée.



Illustration 61 : Club house du golf de Aïmaono (source ©la Dépêche de Tahiti)

Perspectives : l'établissement projette de développer des partenariats directs avec les hôtels et tours operators.

(b) SOUS ACTION 36-2 : FAVORISER L'IMPLANTATION D'UN GOLF DE PRESTIGE (GOLF «SIGNATURE»)

Cette sous-action ne sera envisagée qu'après l'aménagement et la modernisation du golf.

(37) ACTION 37 : RÉPERTORIER LES SITES TERRESTRES DE BIODIVERSITÉ REMARQUABLE

(a) SOUS ACTION 37-1 : RÉPERTOIRE BOTANIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cette sous-action est portée par la DIREN qui a publié en 2019 un nouveau guide intitulé « Guide de reconnaissance des arbres, arbustes et arbrisseaux indigènes de Polynésie française » en collaboration avec M. R. Taputuarai, consultant en botanique. Ce guide, qui présente une soixantaine d'arbres ou arbustes indigènes de Polynésie avec description des fruits/fleurs, s'adresse plus particulièrement aux randonneurs et amoureux de la nature.

(b) SOUS ACTION 37-2 : RÉPERTOIRE ORNITHOLOGIQUE DE LA POLYNÉSIE

Depuis 25 ans la société d'ornithologie de Polynésie « Manu » œuvre pour la protection des oiseaux sauvages en Polynésie ainsi que pour la protection de leurs habitats.

La liste des espèces se trouve sur le site internet de l'association <https://www.manu.pf>.

(38) ACTION 38 : VALORISER DES JARDINS BOTANIQUES

Pour rappel, le service du tourisme est gestionnaire du site du jardin botanique de Papeari depuis décembre 2017. Dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2018, des travaux prioritaires de réhabilitation et de sécurisation ont été réalisés pour un montant de **17,2 millions XPF**.

L'opération de valorisation du jardin botanique de Papeari (Tahiti) a été suspendue, provisoirement, le temps pour le projet d'espace Gauguin, qui aura une incidence certaine sur l'aménagement futur du jardin, d'être réalisé.

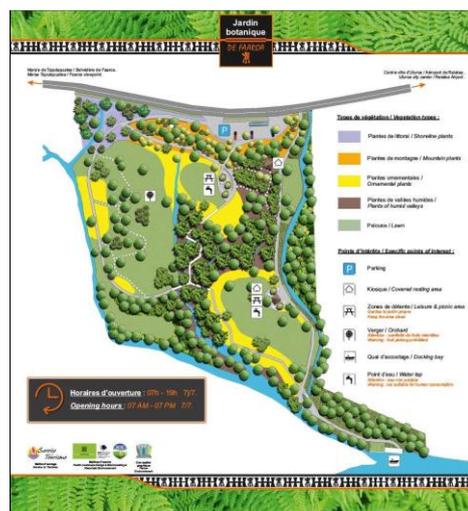
Les travaux d'aménagement du jardin botanique de Faaroa (Raïatea) ont démarré en décembre 2018 et se sont achevés en décembre 2019, pour un coût de **95,3 millions XPF**.

Ces travaux ont consisté à réhabiliter toute la zone en aménageant un parking sur la partie la plus haute du jardin, à construire un escalier d'accès vers le bas du jardin, à créer des aires de détente, et à réaliser des sentiers et passerelles notamment en passant au travers de la forêt de mape centrale.

L'ensemble du site a été revégétalisé par la plantation d'espèces locales, pour certaines endémiques de Raiatea. Le projet a intégré également la sauvegarde et la valorisation de la grande majorité des arbres existants sur le site. De nouveaux arbres, arbustes, fougères et herbacés remarquables ont été rajoutés pour enrichir le jardin.

Un débarcadère a également été réalisé par la Direction de l'équipement sur les abords de la rivière Faaroa permettant ainsi l'accès du jardin par embarcation.

Le jardin botanique de Faaroa a ouvert en février 2020.



**Illustrations 62 et 63 : Les jardins de faaroa carte du jardin botanique –Raiatea (source ©présidence et service du tourisme)**

### (39) ACTION 39 : VALORISER L'INTER-CONNECTIVITÉ TERRE-MER EN CRÉANT LE "FARE NATURA" (MUSÉE ÉCOLOGIQUE)

Pour rappel, les travaux de l'écocommune « Te Fare Natura » de Opunohu à Moorea ont débuté au mois de juin 2018. Conçu par le Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (Criobe) et financé par l'Etat et le Pays sur le contrat de projet (CdP2), ce projet d'écocommune a pour ambition de présenter aux visiteurs « l'originalité des écosystèmes aussi bien dans le milieu terrestre que marin des îles du Pacifique, du haut de la montagne jusque dans les océans ». Le plan de la construction du bâtiment est bien défini, avec notamment un « visuel architectural unique » représentant un coquillage renversé et un espace accessible au public de plus de 600 m<sup>2</sup>. Le projet des présentations de l'écocommune se veut, à l'image de sa forme architecturale, très ambitieux.

Les travaux de construction de l'écocommune « Fare Natura » ont démarré en juin 2018, avec la construction de bâtiments et aménagements extérieurs. Des modifications ont été apportées au projet initial consistant en l'extension du bâtiment pour projection de films et une salle d'immersion, permettant la mise en place d'expositions immersives, plongeant le spectateur dans la biodiversité polynésienne à travers des expositions visuelles et sonores.

Le montant total de l'opération s'élève à près de **773 millions XFP**.

Une convention de gestion et d'exploitation a été signée entre le Pays (MTT) et l'EPHE en décembre 2019.

Perspectives : La livraison des ouvrages est prévue en juillet 2021.



Illustrations 64 et 65 : Travaux et projet fare natura (source ©la dépêche de Tahiti)

#### (40) ACTION 40 : REPERTORIER LES ACTIVITÉS AÉRIENNES PAR TYPE DE CLIENTÈLE ET ARCHIPEL

---

##### (a) SOUS ACTION 40-1 : RÉPERTOIRE DES ACTIVITÉS AÉRIENNES DISPONIBLES PAR TYPOLOGIE DE CLIENTÈLE

---

Il n'y a pas d'actions de promotion propres à ces activités en raison du peu de potentiel client et du peu de prestataires, toutefois ces activités sont mentionnées sur le site de Tahiti Tourisme.

##### (b) SOUS ACTION 40-2 : RÉPERTOIRE DES PROFESSIONNELS AÉRIENS

---

La constitution d'une base de données répertoriant l'ensemble des activités aériennes a été intégrée à la nouvelle plateforme internet de Tahiti Tourisme, permettant de retrouver chaque prestataire, que ce soit par île et par type d'activités, en fonction des attentes des visiteurs (<https://tahititourisme.fr/fr-fr/activites-de-tahiti/toutes-les-activites/>).

#### (41) ACTION 41 : FAVORISER L'AUGMENTATION DE L'OFFRE D'ACTIVITÉS AÉRIENNES (PARACHUTISME, VOLTIGE, VOL À VOILE, ETC..)

---

Les réflexions menées pour cette action ont permis de distinguer deux sous actions :

##### (a) SOUS ACTION 41-1 : PROMOUVOIR LA POLYNÉSIE VUE DU CIEL

##### (b) SOUS ACTION 41-2 : INTÉGRER LES ACTIVITÉS AÉRIENNES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DANS LA PROMOTION TOURISTIQUE

---

Pour la 1<sup>ère</sup> sous-action, il existe des supports DVD (« Thalassa », « la Polynésie vue du ciel ») et de nombreuses émissions télévisées qui ont été consacrées à la promotion de la Polynésie française vue du ciel. La promotion se fait donc principalement par le biais des médias.

Si le faible potentiel de clients et du nombre de prestataires en augmentation depuis 5 ans, sur différentes îles, ne favorise pas encore une stratégie spécifique de promotion de la filière, les professionnels peuvent désormais s'enregistrer sur le support (dans la rubrique répertoire des activités) mis en place par Tahiti Tourisme.

#### (42) ACTION 42 : REPERTORIER LES ACTIVITÉS DE BIEN-ÊTRE PAR TYPE DE CLIENTÈLE ET ARCHIPEL

Les prestations de bien-être proposées seront enregistrées sur le support Internet proposé par Tahiti Tourisme (répertoire des activités). Si la déclinaison par type de clientèle, assez homogène, ne semble pas forcément appropriée, la localisation par archipel, et par île, est désormais possible (<https://tahititourisme.fr/fr-fr/activites-de-tahiti/toutes-les-activites/>).

#### (43) ACTION 43 : STRUCTURER LA PROFESSION DU BIEN-ÊTRE

Cette action doit être portée par le secteur privé et plus particulièrement une association regroupant les professionnels du bien-être de la Polynésie française.

#### (44) ACTION 44 : DEVELOPPER L'OFFRE DES SPAS

Développer l'offre de spas, passe par :

(a) SOUS ACTION 44-1 : CRÉER DES SPAS, NOTAMMENT DANS DES SOURCES NATURELLES

(b) SOUS ACTION 44-2 : STRUCTURER L'OFFRE DE SPAS

Au demeurant, cette action doit être portée par le secteur privé et sa mise en œuvre renvoie à la mise en place de mesures incitatives, d'agréments ou de prise en compte dans le code de l'investissement.

Action non évaluée

#### (45) ACTION 45 : DEVELOPPER L'OFFRE DE SOINS DE BIEN-ÊTRE TRADITIONNELS

Porté par le secteur privé, pour cette action, il s'agit de :

(a) SOUS ACTION 45-1 : RÉALISER UN RÉPERTOIRE DES FLEURS ET PLANTES DE SOINS TRADITIONNELS

Non initiée jusqu'à présent, la bibliographie existante semblant être toujours pertinente et suffisante.

(b) SOUS ACTION 45-2 : DÉVELOPPER L'OFFRE DE BIEN-ÊTRE AVEC DES PRESTATIONS TRADITIONNELLES

De nombreux prestataires privés proposent des offres de bien être avec massage traditionnels, la plupart au sein des hôtels. On trouve une liste sur le répertoire de Tahiti tourisme.

#### (46) ACTION 46 : LES COSMÉTIQUES À BASE DE PRODUITS LOCAUX

Le Pays souhaite encourager l'utilisation des plantes du fenua à usage médicinal. Dans cette optique, en février 2019, la Direction de l'agriculture a lancé un appel pour trouver un spécialiste capable de réaliser une "étude juridique de la réglementation polynésienne" et d'émettre des "propositions d'adaptation en vue de favoriser le développement des plantes à usage aromatique, médicinal et cosmétique et quelques autres plantes à usages non directement alimentaires".

Cette étude devra dresser un panorama large et aborder les plantes médicinales, les plantes aromatiques, à parfum et cosmétiques et les compléments alimentaires.

Perspective : la fin de l'étude est programmée pour le début du 2ème semestre 2021.

*Le libellé de cette action pourrait être révisé pour traduire davantage l'accompagnement des pouvoirs publics qui pourrait être étudié*

#### (47) ACTION 47 : CRÉER UN COMPLEXE DE LOISIRS MULTIFONCTIONS FAMILIAL À VAITUPA (FAA'A)

L'aménagement du site de Vaitupa a pour vocation d'offrir à la population de la commune de Faa'a un parc public ouvert à tous.

Ce projet, réalisé en concertation avec la commune de Faa'a consiste en la réalisation d'espaces verts ainsi que d'un parcours sportif, de terrains de sport, d'une esplanade dédiée à de l'événementiel et d'un grand Fare Pote'e. Les premiers travaux concernent la réalisation d'un parc de loisir paysager de 30 000 m<sup>2</sup> (à l'instar du Parc Paofai).

Une enveloppe globale dédiée aux études et aux travaux de cette opération, d'un montant estimé à **780 millions XPF**, a été accordée. Les études ont démarré mi-2019, les travaux sont prévus sur 2021 et 2022.



**Illustrations 66 et 67 : Aménagement parc Vaitupa (source ©présidence.pf)**

 Perspectives : Ouverture prévisionnelle au deuxième semestre 2022.

## (48) ACTION 48 : RÉALISER DEUX COMPLEXES MULTIFONCTIONS À TAHITI (VILLAGE TAHITIEN ET ATIMAONO)



**Illustration 68 : Projet initial d'aménagement du village tahitien (source ©la dépêche.pf)**

Pour rappel, le groupement « Kaitiaki Tagaloa », composé de Kaitiaki property, IWI international (Nouvelle-Zélande) et du groupe Grey (Samoa), a été désigné lauréat de l'appel d'offres pour la première tranche de la réalisation du Village tahitien. Cet appel à projet concernait la construction et l'exploitation de quatre hôtels et deux résidences en condominium. En juillet 2019, ayant pris acte du retrait du consortium Maori de Nouvelle Zélande, le gouvernement de Polynésie française a validé un changement de stratégie qui consiste à commencer à construire la zone d'activités culturelles.

En charge de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet « Le Village Tahitien », G2P a lancé un appel public à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre du "Complexe salles de spectacles et centre de congrès du Village Tahitien". Quatre cabinets d'architecte ont été retenus pour participer au dialogue compétitif relatif à la conception de ce complexe. Celui-ci aura pour vocation « d'accueillir des événements de multiple nature tels que des congrès, des spectacles, des expositions ainsi que des festivals ou conférences ». Le projet prévoit un pôle spectacle comprenant notamment un grand théâtre de 1200 places et un petit théâtre de 300 places qui remplaceront à terme les salles de Te Fare Tauhiti Nui (TFTN), un pôle congrès, un espace multifonction dédié à des événements variés (foires, salons, conférences, événements sportifs, etc.), un parking de 1000 à 1500 places.

Le projet LVT prévoit l'aménagement d'Espaces Culturels et d'un jardin associé qui s'implanteront sur le lot attenant à la pointe Tata'a. Ce projet intégrera les sources sacrées et sera conçu en lien avec le patrimoine historique de la pointe Tata'a, haut lieu de l'histoire et de la culture polynésienne. Les Espaces Culturels, le parc public et les espaces paysagers créeront ainsi autant de futurs points d'attractivité culturels, touristiques et économiques dans « Le Village Tahitien ». Un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre de ce projet a été lancé en 2020, et le concours pour le choix du futur maître d'œuvre est prévu en 2021.

Des discussions sont en cours avec les investisseurs sélectionnés dans le cadre de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour les 6 lots d'hébergements touristiques du projet qui s'est déroulée en 2020. Pour rappel ce sont 5 propositions d'investisseurs locaux qui ont été réceptionnées et 4 candidats qui ont été entendus. Les lauréats devraient être choisis dans le courant 2021.



**Illustration 69 : Emplacement du projet de village tahitien (source ©Tahiti infos)**

Les études de terrassement ont débuté en 2020, avec notamment la réalisation de l'Avant-Projet Sommaire définissant les différentes options pour les terrassements des lots et la réalisation du futur trait de côte du projet. Les études d'assainissement des eaux pluviales du projet, ainsi que des études hydrauliques spécifiques pour la révision du Plan de Prévention des Risques (PPR) de la commune de Punaauia, sur certaines zones du Projet LVT ont également été réalisées en 2020. Enfin, une estimation des besoins en ressources (eau potable, eaux usées, énergie, télécommunication, etc.) du projet LVT et une analyse de leur adéquation avec les infrastructures et ressources disponibles existantes ont été menées en concertation avec les différents concessionnaires ou gestionnaires de réseaux. Des compléments d'études géotechniques et hydrodynamiques ont également été lancés en 2020 et se poursuivront en 2021, ces études permettront de dimensionner les ouvrages de protection des côtes et la future plage publique du projet LVT.

#### (49) ACTION 49 : ORGANISER ET PROGRAMMER LES PROJETS DE COMPLEXES MULTIFONCTIONS

Portée par la vice-présidence, cette action se scinde en trois sous actions :

##### (a) SOUS ACTION 49-1 : RÉPERTOIRE DE GRANDS PROJETS

Il existe un logiciel de suivi opérationnel et financier de tous les projets d'investissement du Pays qui fait l'objet d'une mise à jour régulière par chaque chargé de projets au sein de chaque entité administrative.

##### (b) SOUS ACTION 49-2 : ÉVALUATION DES IMPACTS (EN PHASE DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION) SUR L'EMPLOI, LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES (RÉSEAUX ROUTIERS ET ENVIRONNEMENT), L'ÉNERGIE, LA FISCALITÉ,

##### (c) SOUS ACTION 49-3 : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Action non évaluée

#### (50) ACTION 50 : OPTIMISER LES CARACTÈRES INCLUSIF ET DURABLE DU VILLAGE TAHITIEN

Il apparaît sans conteste que la réalisation d'un tel projet est créateur d'emploi local à court, moyen et long terme, de la réalisation à l'exploitation des infrastructures.

Au-delà de la création d'emplois directs, l'augmentation de la capacité réceptive sur Tahiti et la présence d'un « complexe salles de spectacle et centre des congrès » contribuera très largement à l'augmentation de la fréquentation de voyageurs extérieurs (voyages touristiques, culturels, professionnels...) et créera donc également des emplois indirects.

## OBJECTIF 1-4 (N°4) : PROMOUVOIR ET COMMERCIALISER LA DESTINATION

### (51) ACTION 51 - LA PROMOTION ET LA COMMERCIALISATION PAR LE WEB

Cette action est principalement pilotée par Tahiti Tourisme.

## TAHITI ET SES ÎLES CONTINUENT A FAIRE VOYAGER LES VISITEURS... DEPUIS CHEZ EUX.

En 2020, comme toutes les autres destinations, Tahiti Et Ses Îles se devait de rester visible sur la toile durant la crise et cela malgré les restrictions en vigueur. C'est notamment au travers des 28 comptes gérés par Tahiti Tourisme Monde et ses représentations à travers le monde que la destination a continué à être visible auprès de sa communauté et des futurs voyageurs.

En effet, les campagnes "Sunnier Days Ahead", menée à l'international et "Soutenons notre Tourisme", menée en local ont rythmé et animé les médias sociaux tels que Facebook, Instagram et Twitter mais aussi YouTube, Pinterest, Google+, Weibo et WeChat de la destination.

Les sites internet et les réseaux sociaux permettent à Tahiti Tourisme d'interagir avec les touristes potentiels, de faciliter la prise de contact avec les acteurs du Tourisme polynésien et de convertir plus efficacement les visiteurs virtuels en visiteurs réels.

### MEILLEURS POSTS EN 2020

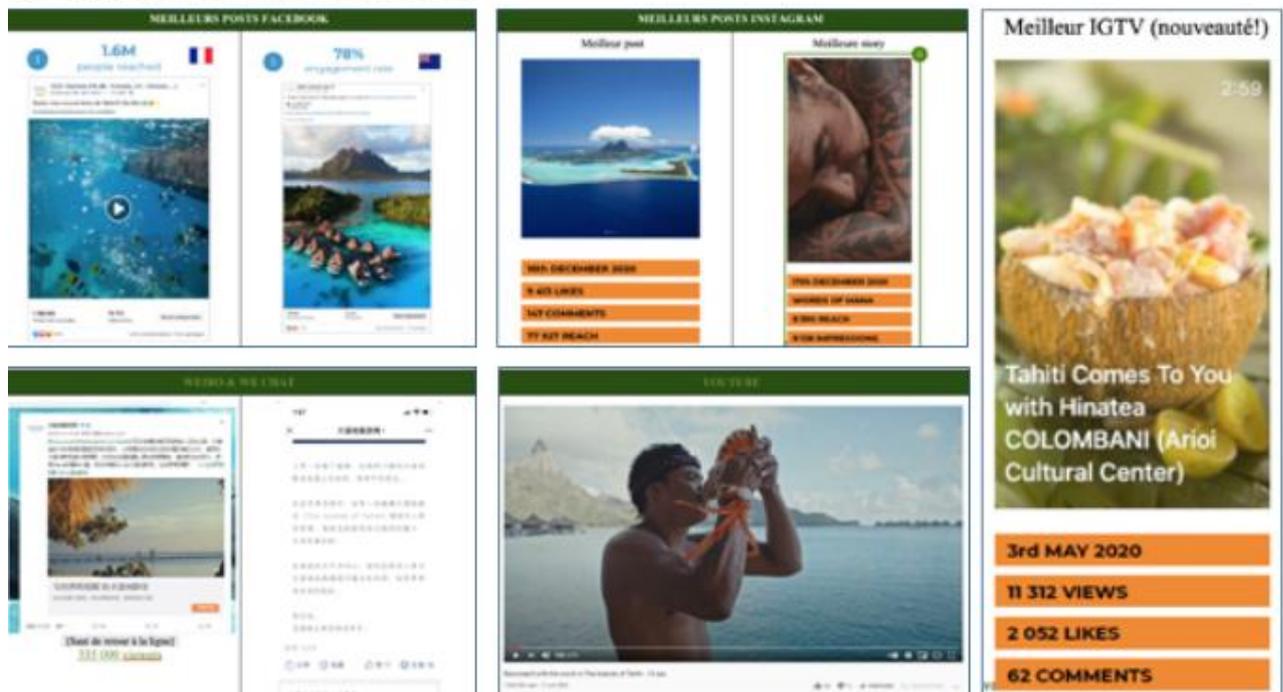


Illustration 70 : (source ©Tahiti Tourisme)

## TABLEAU DE BORD “COVID-19 INFORMATIONS POUR UN SÉJOUR À TAHITI ET SES ÎLES”

Face à la pandémie de COVID-19, Tahiti Tourisme a dû rapidement maîtriser les informations diffusées pour les professionnels du tourisme de Tahiti Et Ses Îles et des marchés émetteurs. Tahiti Tourisme a donc créé le 05 Juin 2020, le tableau de bord “COVID-19 Informations pour un séjour à Tahiti Et Ses Îles” disponible en français et en anglais, dont les principaux objectifs sont notamment le suivi de l'évolution pandémique à Tahiti Et Ses Îles, le partage des modalités aux frontières de Polynésie française ainsi que la diffusion des mesures sanitaires en vigueur. Depuis son lancement le 05 juin 2020, le tableau de bord avoisine les 9000 visites pour l'année 2020, et est devenu indispensable pour accompagner tous professionnels du tourisme.

### PLATEFORME GRAND PUBLIC

En 2020, les 18 sites internet de Tahiti Tourisme affichent au compteur plus de 2 936 418 visites soit environ 8 000 visites par jour. La plateforme a généré 4 243 demandes de séjours packagés via les tour-opérateurs, 2 317 demandes de séjours personnalisés auprès de nos Certified Tahiti Specialist et 80 934 demandes de contacts auprès de nos partenaires locaux.

### APPLICATION MOBILE

Tahiti Tourisme a continué à rendre disponible son application mobile – Tahiti Et Ses Îles, Guide Officiel – sur les plateformes de téléchargement Google Play et iTunes Store en 4 langues : anglais, français, japonais, chinois.

### NEWSLETTERS

En 2020, c'est plus de 2 000 newsletters qui ont été envoyées cette même année soit 680% de plus que l'an dernier, à plus de 800 contacts en moyenne et un taux moyen d'ouverture de 40% soit plus de 14% de plus que l'an dernier.

(a) SOUS ACTION 51-1 : SITE WEB ÉVOLUÉ ET COMPLET SUR LE  
TOURISME, PROPOSANT LA RÉSERVATION ET LE PAIEMENT EN LIGNE

---

Pour rappel, la plateforme web de Tahiti Tourisme permet aux professionnels touristiques d'étendre la visibilité de leurs activités à l'échelle internationale.

En 2019, Tahiti Tourisme a lancé Maeva Hébergement, une solution de gestion et de réservation en ligne qui permet aux internautes de connaître les disponibilités et de réserver les nuitées en toute autonomie grâce à son mode de paiement sécurisé. Cette solution est pour le moment, essentiellement disponible pour les pensions de famille.



**(b) SOUS ACTION 51-2 : RÉPERTOIRE DE TOUTES LES ACTIVITÉS DISPONIBLES EN PF INTÉGRÉ AU SITE WEB**

Comme mentionné supra (cf. action ou sous-action n° 13, 23, 28.3, 40.2, 42), un répertoire des activités a été mis en place en 2018, permettant aux professionnels de s'enregistrer en ligne. Tahiti Tourisme a poursuivi la promotion de son espace professionnel en ligne dédié à tous les prestataires locaux référencés sur ses sites internet, donnant ainsi accès à la mise à jour de leurs informations (contacts, photos, équipements...).

*Cette sous-action est redondante avec les (sous)actions relatives aux répertoires des différentes activités.*

**(52) ACTION 52 : INVESTIR LES SUPPORTS MÉDIA PERTINENTS**

Cette action est scindée en trois sous actions, pilotée respectivement la 1<sup>ère</sup> par le ministère du tourisme et les deux suivantes, par Tahiti Tourisme :

**(a) SOUS ACTION 52-1 : DOCUMENTAIRES TÉLÉVISÉS**

L'année 2020 a été marquée par le tournage de l'émission de télé réalité « Koh Lanta » en Polynésie française, diffusée en 2021.

Formidable outil de promotion pour la Polynésie, les retombées économiques et médiatiques sont estimées à **un milliard XPF**.



**Illustration 71 : Image Koh Lanta (source ©bing.com/images)**

Perspectives : La production de TF1 a réitéré l'expérience pour un second tournage en Polynésie en 2021 à l'occasion des 20 ans de « Koh Lanta ».

#### (b) SOUS ACTION 52-2: PRESSE ÉCRITE

Le rapport d'activité de Tahiti Tourisme détaille les activités de presse écrite pour l'année 2020 comme suit :

- 167 communiqués de presse envoyés à 256 médias en moyenne ;
- 24 voyages de presse organisés et accueillis à Tahiti Et Ses Îles pour 61 journalistes. Ces voyages de presse ont généré des couvertures médiatiques d'une valeur publicitaire de 1 milliard XPF. Les voyages de presse ont fortement diminué dû à la pandémie de COVID-19 ;
- 704 articles de presse publiés.

#### (c) SOUS ACTION 52-3 : JOURNAUX DE BORD

*Cette sous-action est à supprimer : les journaux de bord ne constituent pas un média pertinent dans la mesure où les touristes sont déjà captés*

#### (53) ACTION 53 : LES MATÉRIELS PROMOTIONNELS DES OPÉRATEURS LOCAUX

En 2020 ce sont 1031 guides du voyage (travel planners) Tahiti Et Ses Îles qui ont été distribués aux professionnels du voyage.

## UN NOUVEAU E-LEARNING POUR RECONSTITUER LE RÉSEAU DE VENDEURS

Le Programme « Spécialiste de Tahiti » a été créé par Tahiti Tourisme dans le but d'aider les agents de voyage à vendre Tahiti Et Ses Îles plus efficacement et à augmenter leur volume de vente. Cette formation est disponible en 9 langues et le programme offre de nombreux avantages pour obtenir le statut d'agent Certifié Spécialiste de Tahiti. Six marchés ont été lancés sur 21 (Australie, Nouvelle-Zélande, Etats-Unis, France, Royaume-Unis et Japon).

## SALONS, SÉMINAIRES ET WORKSHOPS

➤ 13 939 agents de voyages ont été formés lors de 213 séminaires :

- 186 séminaires-webinaires initiés par Tahiti Tourisme soit 116 séminaires supplémentaires par rapport à 2019 (+165%) ;
- 27 séminaires/webinaires initiés par des partenaires et soutenus par Tahiti Tourisme ;
- 12 workshops ayant permis 179 entretiens avec des tour-opérateurs dont :
  - 2 workshops initiés par Tahiti Tourisme ;
  - 10 workshops initiés par des partenaires.

## PARAU PARAU TAHITI

L'édition 2020 du *ParauParau Tahiti – PPT* qui a pour but de réunir les chefs de produits des régions Pacifique/Amériques et Europe ainsi que les acteurs touristiques locaux a été annulée en raison de la crise sanitaire.

### (54) ACTION 54 : LE WEB MARKETING

Les campagnes de notoriété de Tahiti tourisme ont été diffusées sur 18 marchés et ont comptabilisé des millions de vues.

## SUNNIER DAYS AHEAD - LE MEILLEUR RESTE À VENIR

Suite à la fermeture des frontières de Tahiti Et Ses Îles, fin mars 2020, la campagne "Sunnier Days Ahead" a été déployée sur 18 marchés émetteurs. Cette campagne s'est déclinée en 2 phases : une première intitulée "Postpone your trip, don't cancel" visant à minimiser l'impact de la crise sur les réservations existantes et une seconde intitulée "Tahiti comes to you" avec pour objectif d'entretenir l'intérêt du grand public et des professionnels pour la destination. Elle comptabilise 2,7 millions de vues.



Illustration 72 : Campagnes de notoriété menées par Tahiti Tourisme (source ©Tahiti Tourisme)

## SAVE THE DATE : RÉOUVERTURE DES FRONTIÈRES

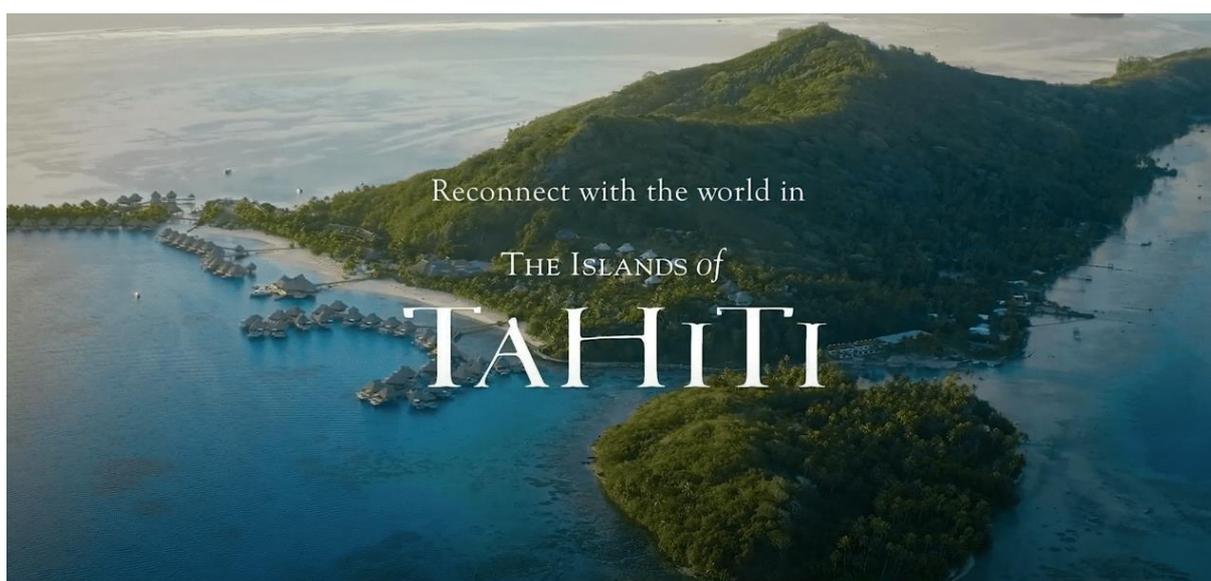
Après 4 mois de fermeture des frontières, Tahiti Et Ses Îles a réouvert ses frontières le 15 juillet 2020 aux touristes internationaux. Le pays, les autorités sanitaires, le Ministère du Tourisme et Tahiti Tourisme ainsi que les professionnels du tourisme se sont tous mobilisés pour préparer le retour des visiteurs. Définie comme une destination précurseur, un protocole sanitaire avant-gardiste a été mis en place pour protéger la population locale et ses visiteurs en quête d'un séjour exempt de Covid-19. Neuf visuels traduits en cinq langues ont été réalisés pour annoncer l'ouverture de la destination, ces visuels d'appel ont été distribués à toute l'industrie touristique locale et internationale qui les ont relayés sur leurs réseaux sociaux.



*Illustration 73 : Visuels de Tahiti Tourisme annonçant l'ouverture de la destination (source ©Tahiti Tourisme)*

## RECONNECT WITH THE WORLD IN THE ISLANDS OF TAHITI RENOUVEZ AVEC L'ESSENTIEL À TAHITI ET SES ÎLES

Coïncidant avec l'annonce de la réouverture des frontières de la destination et de son statut de pays exempt de COVID-19, la campagne « Renouez avec l'essentiel à Tahiti Et Ses Îles » visait à inspirer les voyageurs internationaux en mettant en valeur la beauté, l'éloignement et le Mana qui font la renommée de la destination. Des traditions anciennes aux eaux cristallines, les images de la campagne soulignaient le meilleur de la destination – notamment son isolement et sa sécurité. Cette campagne a comptabilisé 13,6 millions de vues.



*Illustration 74 : Campagne « reconnect with the world in the Islands of Tahiti » (source ©Tahiti Tourisme)*

#### (55) ACTION 55 : UNE PROMOTION AUPRÈS DES UNIVERSITÉS LIMITOPHES

Pour rappel, dans le cadre des travaux du CETOP (constitué en 2017) plusieurs échanges universitaires, dans le domaine touristique essentiellement, permettent à des enseignants et étudiants internationaux de constituer progressivement des liens et passerelles propices à l'émergence de missions croisées.

Un nouveau parcours « Tourisme », a été créé dans le Master Management et Commerce International, et une convention avec Victoria University of Wellington est en cours de finalisation, afin d'offrir aux étudiants de l'UPF l'opportunité d'approfondir leurs connaissances et compétences dans le tourisme, et la possibilité de suivre certains cours à (VUW) pendant un semestre. Des cours en « Tourism Economics and Management », et en « Revenue Management » seront dispensés en anglais à l'UPF afin que des étudiants de VUW puissent venir les suivre, ainsi que d'autres cours en anglais en Master MCI. Ces cours viennent de débiter à la rentrée 2020, mais la fermeture des frontières néo-zélandaises suite à la crise du coronavirus a forcé les deux universités à repousser ces échanges à l'année 2021.

Un diagnostic touristique de la Polynésie française a été effectué en 2020 basé sur l'utilisation du MTR (Modèle Touristique Régional), développé par François de GRANDPRÉ (Professeur en sciences économiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières) et coordonné à Tahiti par Sylvain PETIT (Maître de conférences en sciences économiques à l'Université de la Polynésie française), tous deux spécialistes dans la recherche en tourisme. Le financement de ce projet provient de la participation du Ministère du Tourisme. La restitution des travaux a eu lieu en présentiel à l'UPF et par visioconférence le 13 novembre 2020. La présentation a fait l'objet d'un enregistrement vidéo disponible sur le compte YouTube de l'Université de la Polynésie française ([Diagnostic touristique de la Polynésie française \(MTR 2020\) | CETOP \(upf.pf\)](#)).

#### (56) ACTION 56 : CRÉER DES "PACKAGES" TOURISTIQUES À BAS PRIX PENDANT LA BASSE SAISON

En 2020, et comme chaque année, Tahiti Tourisme a lancé ou a participé à des campagnes de ventes en coopération avec les TO des marchés émetteurs. Dans ce cadre, des packages touristiques sont élaborés et mis en vente.

Six campagnes de ventes ont été lancées en coopération avec des compagnies aériennes pour dynamiser la basse saison (Australie, France, États-Unis).

#### (57) ACTION 57 : IDENTIFIER LES DIFFÉRENTS PAYS CIBLES PERMETTANT D'ÉQUILIBRER LA SAISONNALITÉ TOURISTIQUE

Le contexte de crise de 2020 a amené Tahiti Tourisme à se concentrer sur les marchés ouverts (France et États-Unis).

*Cette action, déjà réalisée dans le cadre des actions ns° 10, 11 et 12*

#### (58) ACTION 58 : MIEUX CONNAÎTRE LA PERCEPTION DES TOURISTES

« A la demande du « Tourism Council of the South Pacific » (TCSP), l'I.S.P.F a réalisé, au cours des mois de décembre 1997 et janvier 1998, la première « Enquête de Satisfaction » auprès des touristes internationaux ayant visité la Polynésie française. Cette enquête est effectuée

aux frontières par sondage auprès d'un échantillon représentatif de 6 500 passagers, à l'aéroport international de Tahiti-Faaa. Elle a été renouvelée en 2006 puis en 2017.

Le premier objectif de cette enquête est de mesurer le degré de satisfaction ou d'insatisfaction des touristes, ainsi que de mieux connaître les produits touristiques consommés, notamment en termes de services culturels et récréatifs.

Les données collectées portent aussi sur les caractéristiques des voyageurs et de leurs séjours, en termes d'âge, de groupe social, d'organisation du voyage..., sur la préparation du voyage et sur les sources d'information utilisées. Ces informations doivent permettre de mieux cerner la clientèle touristique internationale, dans une perspective d'amélioration de la promotion de la destination « Polynésie » et d'amélioration de la qualité de la satisfaction des touristes, en termes d'accueil, d'infrastructures, de produits et services proposés<sup>7</sup>. »

#### (59) ACTION 59 : DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE LE TABLEAU DE BORD DU TOURISME

Cette action initialement nommée « renforcer le dispositif d'observation statistique pour l'évaluation des performances du secteur » rejoint la sous-action 132.2 « définition et la mise en œuvre du tableau de bord du tourisme ». Il conviendrait par ailleurs d'affiner les indicateurs statistiques idoines en collaboration avec l'ISPF.

*Cette action est redondante avec la sous-action n° 132-2*

#### (60) ACTION 60 : LES VOYAGES DE RECONNAISSANCE (FAMTRIP<sup>8</sup>) POUR LES TOURS OPERATEURS DES MARCHÉS

Cette action passe par :

##### (a) SOUS ACTION 60-1 : L'ANNUALISATION DES FAMTRIP

Chaque année, Tahiti Tourisme organise des voyages de familiarisation et des voyages de presse pour faire découvrir la Polynésie aux agents de voyage, tours opérateurs et agents de presse.

En 2020, 66 voyages de familiarisation ont été initiés par Tahiti Tourisme accueillant différents professionnels du tourisme (agents de voyage, tours operator) provenant de différentes destinations (France, Suisse, USA, Japon, Chili, Brésil), sur les différents segments de marché : hébergement en petite hôtellerie familiale, activités telles que croisière et plongée, découvertes des îles Marquises, Tuamotu et Société...

24 voyages de presse ont permis d'accueillir 61 journalistes en Polynésie française.

##### (b) SOUS ACTION 60-2 : LA PARTICIPATION À LA PROMOTION DE LA DESTINATION À TRAVERS LE SOUTIEN À DES MANIFESTATIONS DE PROMOTION (SALON DE L'AGRICULTURE, GASTRONOMIE)

La participation à la promotion de la destination se traduit chaque année par la représentation de Tahiti sur de nombreux salons et manifestations.

<sup>7</sup> Extrait du site de l'ISPF : <http://www.ispf.pf/bases/Tourisme/EDS.aspx>

<sup>8</sup> FAM TRIP = voyages de familiarisation à destination des tour-opérateurs et agents de voyage notamment.

## LE SALON DE LA GASTRONOMIE

En 2015 s'est déroulé le premier salon de la gastronomie des Outre-Mer sur Paris, organisé par la cheffe guadeloupéenne Babette de Rozières. La Polynésie française a été à l'honneur de ce salon pour sa troisième édition en 2018. La participation de la Polynésie française au salon 2020 a permis de mettre en avant le savoir-faire du lycée hôtelier de Tahiti de Punaauia.



Illustration 75 : Affiche 5<sup>ème</sup> édition salon de la gastronomie des outre-mer (source ©sagasdom)

## LE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

« L'agriculture vous tend les bras », tel est le thème du 57<sup>ème</sup> Salon international de l'agriculture qui s'est tenu du 22 février au 1<sup>er</sup> mars 2020, Porte de Versailles de Paris. Ce salon permet d'ouvrir la voie aux professionnels vers des débouchés novateurs à l'exportation afin d'explorer de nouveaux créneaux de distribution, notamment dans la transformation des produits du terroir.

Sur l'espace dédié au Fenua « Tahiti et ses richesses », 11 exposants ont présenté de nombreux produits du terroir : vanille de Tahiti, mono'i, rhum, miel, sel marin de Rangiroa et Puka Puka, Uru....

Pour l'édition 2020, deux producteurs de vanille et deux producteurs de rhum ont reçu une médaille d'or au concours général.



Illustration 76 : Espace « Tahiti et ses richesses » (source ©internet)

En 2020, Tahiti Tourisme a participé à 15 salons grand public aux côtés de 34 partenaires. A ces occasions, 45 901 prospects ont pu être renseignés et 2 318 guides du voyageur (vacation guides) Tahiti Et Ses Iles ont été distribués.

### (61) ACTION 61 : UNE PLATEFORME DE RÉSERVATION WEB POUR L'HÉBERGEMENT EN PENSION

Maeva Hébergement, outil de gestion et de réservation pour les hébergeurs en Petite Hôtellerie Familiale, est connecté à l'ensemble des sites internet de Tahiti Tourisme facilitant ainsi la prise de réservation auprès de la trentaine de structures ayant adhéré à cet outil pris en charge par Tahiti Tourisme.

En 2020, ce sont 34 structures qui ont demandé à bénéficier de ce dispositif et ces structures ont généré 45 000 nuitées.

*Cette action est identique à la sous-action 102.1 « Plateforme web de réservation partagée » dans le cadre de l'action n° 102 : renforcer la coordination des pensions de famille.*

*Cette action est également à rapprocher à la sous-action n° 51-1.*

### (62) ACTION 62 : LES AMBASSADEURS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Depuis plusieurs années, Air Tahiti Nui apporte son soutien à des personnalités polynésiennes ou étrangères dont la notoriété et les actions font mieux connaître la destination Tahiti. Aujourd'hui, plus d'une cinquantaine d'ambassadeurs sont parrainés par Air Tahiti Nui. Issus du monde culturel, sportif et médiatique, ils contribuent indubitablement au rayonnement de la destination Tahiti.

Ce volet de communication- sponsoring est financé par Air Tahiti Nui.



**Illustration 77 : Mihimana Braye, surfeur tahitien de compétition (source ©coraliechs)**



**Illustration : marque des Ambassadeurs de la compagnie Air Tahiti Nui (source ©ATN)**

### (63) ACTION 63 : LA MUTUALISATION AVEC LES DESTINATIONS DU PACIFIQUE

La Polynésie française est membre du SPTO<sup>9</sup> (South Pacific Tourism Organisation) et de PATA<sup>10</sup> (Pacific Asia Travel Association).

Limité en 2020 dans le contexte de crise sanitaire, Tahiti Tourisme a toutefois participé à des salons professionnels (B2B) virtuels, « PATA Virtual Travel Mart », sur les marchés Australien, chinois et néo-zélandais.

Par ailleurs, la Polynésie française soutient l'action de la South Pacific Cruise Alliance (SPCA) et du South Pacific Sailing Network (SPSN), qui multiplient les actions de développement du tourisme de croisière pour la première et du tourisme de plaisance pour le second, à l'échelle des îles du Pacifique Sud.

A ce titre, Tahiti Tourisme a soutenu la mise en place de trois séminaires de présentation de la destination intitulés « Tahiti Bon Voyage » auprès des plaisanciers internationaux à Panama et Puerto Vallarta (Mexique), le 28 février, le 1er mars et 4 mars 2020. Ce séminaire a été coordonné par la société Archipelagoes, l'agence Tahiti Crew et Sail Tahiti, membres de l'association de coopération régionale pour la plaisance, la South Pacific Sailing Network (SPSN).

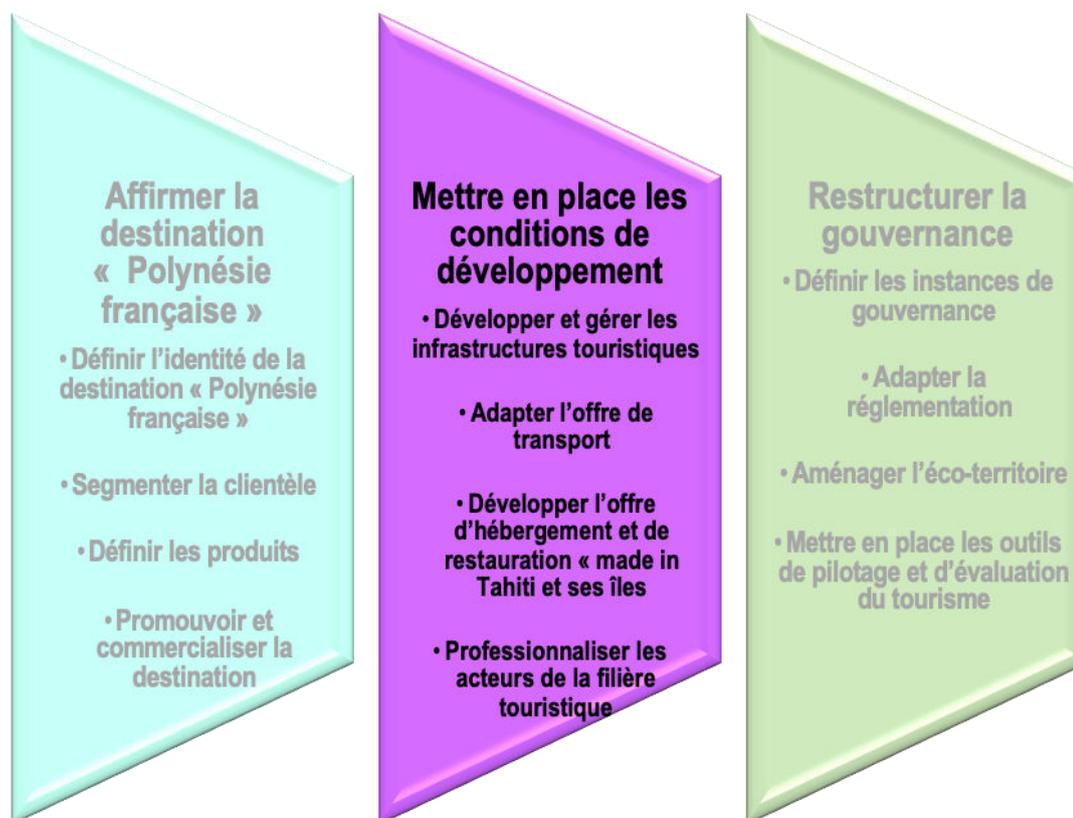
---

<sup>9</sup> SPTO est une organisation intergouvernementale pour le secteur du tourisme dans le Pacifique Sud. Le SPTO commercialise, promeut et développe le tourisme dans le Pacifique Sud sur les marchés étrangers. Le bureau principal est situé à Suva, Fidji : <https://corporate.southpacificislands.travel/>

<sup>10</sup> PATA est une association membre qui s'efforce de promouvoir le développement responsable des voyages et du tourisme dans la région Asie-Pacifique : <https://www.pata.org>

## B. LES ACTIONS 2020 POUR « METTRE EN PLACE LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT »

Rappels des objectifs stratégiques de l'axe n° 2



### OBJECTIF 2-1 (N°5) : DÉVELOPPER ET GÉRER LES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES

#### (64) ACTION 64 : LA GESTION ET LA VALORISATION DES SITES TOURISTIQUES TERRESTRES ET MARINS AVEC LES COMMUNES

Cette action a fait l'objet d'une déclinaison en plusieurs sous-actions pour plus de visibilité - Sous-Action créées

#### (a) SOUS ACTION 64-1 : PROGRAMMES DE RÉHABILITATION ET D'ENTRETIEN RÉGULIER DES SITES TOURISTIQUES

En 2020, différents sites ont bénéficié de programmes de réhabilitation et d'entretien :

- **Tahiamanu - côté mer (Moorea)** : Pour rappel, depuis 1995, la plage de Tahiamanu, située à l'entrée de la baie d'Opunohu, est l'un des espaces publics les plus fréquentés de Moorea. Les berges de cette plage subissent une érosion naturelle, et la plage a ainsi perdu près de 10 mètres de largeur. En juin 2018, la Mairie de Moorea a organisé une réunion d'information pour présenter son plan de lutte contre l'érosion du site. Les travaux, en partenariat avec la commune ont démarré en avril 2019. Après des études et une concertation très large avec la population locale, des travaux d'un montant de **80 millions XPF** ont été engagés pour réensabler cette plage et ce en respectant les normes environnementales. La plage a été inaugurée le 9 janvier 2020.



Illustrations 78, 79 et 80 : Plage Tahiamanu avant/ après (source ©tahiti info)

- Mahana Park (Paea-Tahiti)** : l'opération porte sur la réhabilitation du restaurant du site touristique Mahana Park situé sur la commune de Paea. L'exploitation du restaurant sera ensuite confiée à un privé. Le montant des travaux s'élève à **40 millions XPF**. La livraison est prévue dans le courant du premier semestre 2021.



Illustrations 81 et 82 : Restaurant du Mahana Park (source ©service du tourisme)

- Le Belvédère de Faaroa (Raïatea)** : le permis de construire a été déposé en novembre 2019. Les travaux sont en cours. Le budget disponible pour l'aménagement de ce point de vue se monte à **30 millions XPF**. La livraison est prévue à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Perspectives : La livraison est prévue à la fin du premier semestre 2021.



Illustrations 83 et 84 : Belvédère de Faaroa (source ©service du tourisme)

- Les 3 cascades (Tiarei-Tahiti) :** Le projet consiste en la construction d'une passerelle et l'aménagement d'un cheminement piétonnier menant aux cascades 2 et 3. Les travaux sont en cours et la livraison est prévue dans le courant du deuxième semestre 2021. Le montant de l'opération est estimé à presque **97 millions XPF**. L'opération est inscrite au financement du Contrat de Projet 2 Etat – Polynésie française.



Illustrations 85, 86 et 87 : Travaux des 3 cascades (source ©service du tourisme)

- Outuaraea (Faa'a-Tahiti) :** Pour rappel, depuis 2011, la commune de Faa'a et le service du tourisme travaillent sur un projet d'aménagement du site de Outuaraea, où se trouvait le flamboyant, symbole de la commune et tombé en 2014 à la suite d'intempéries. Ce projet de réhabilitation s'inscrit dans la volonté de mettre en valeur l'île de Tahiti et ses différentes communes. Le gouvernement souhaite que Outuaraea constitue le 1<sup>er</sup> arrêt du tour de l'île de Tahiti. Le 1<sup>er</sup> décembre 2018 a eu lieu la cérémonie de pose de la 1<sup>ère</sup> pierre. Les travaux se sont achevés en 2020 et le parc a ouvert au public le 9 novembre 2020. Cet aménagement accueille une aire de jeux pour les enfants, des fare de vente de produits frais et le savoir-faire artisanal. Ce parc comprend également un espace de représentations et de spectacles. La place donnée à l'expression de la culture polynésienne y est privilégiée. Il devient ainsi le premier site touristique aménagé de la commune de Faa'a. Le projet représente un investissement d'un coût total de **260 Millions XPF**.



Illustration 88 : Inauguration du Parc Outu'araea (source ©Tahitineews.co)

- **Vaiava (Punaauia)** : Après l'acquisition de la parcelle voisine de Vaiava, en vue de l'extension du site touristique, des travaux de désamiantage des ruines ont été effectués en 2018 ; des études de programmation ont également été lancées. Les travaux d'aménagement sont prévus en 2021. Le montant global de l'opération est estimé à **160 millions XPF** (cf. action n° 64-1).



Illustrations 89, 90 et 91 : Projet extension Vaiava (source ©tntv et radio 1)

#### (b) SOUS ACTION 64-2 : RÉHABILITATION ET MAINTENANCE DES SITES

Affectataire de 47 sites touristiques, le service du tourisme intervient régulièrement pour assurer la maintenance de ces sites (réalisation de petits aménagements tel que la réhabilitation de clôtures, assainissements, toitures, reconstruction de decks, etc.) ; En 2020 le montant des dépenses liées à la réhabilitation s'élève à **37,3 millions XPF**.

Par ailleurs, de nombreux sites nécessitent un gardiennage pour éviter les dégradations et assurer les ouvertures et fermetures, ainsi qu'un entretien régulier (espaces verts...). Les prestations d'entretien et de gardiennage des sites se sont élevées à **154,4 millions XPF** en 2020.

#### (c) SOUS ACTION 64-3 : DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES EN LIEN AVEC LA NATURE (ACCROBRANCHE)

Cette sous-action est portée par le secteur privé. Pour rappel, deux parcs acrobatiques ont ouvert, un 1<sup>er</sup> à Moorea en juillet 2016 et un 2<sup>nd</sup> à Hamuta dans la commune de Pirae, Tahiti

en juillet 2018, qui propose, outre l'accrobranche, un large choix d'activités, pique-nique, ping-pong et un parc animalier.

(d) SOUS ACTION 64-4 : AIDES AUX PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DES SITES DES COMMUNES (TEHORO...)

---

Tous les sites touristiques se trouvent au sein des communes. Les aménagements des sites contribuent donc à la valorisation des communes. Pour exemple, le site Outuareae sur Faa'a, le futur site Vaitupa sur Faa'a, la pointe venus à Mahina...

(e) SOUS ACTION 64-5 : PROGRAMMES DE RÉNOVATION URBAINE : DÉSENCLAVEMENT VOIRIES, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DE L'INSALUBRITÉ, AMÉLIORATION DE L'HABITAT (QUARTIER OUTUMAORO CÔTÉ MONTAGNE)

---

Cette sous action est portée par le ministère du logement et de l'aménagement. A ce titre, la Délégation à l'habitat et à la ville a piloté 4 marchés d'études pré-opérationnelles des projets de rénovation urbaine de Mahina, de Papeete, de Pirae et de Punaauia.

En 2019, un séminaire sur le Plan de lutte contre l'habitat indigne a été organisé ainsi qu'un séminaire animé par l'école de la rénovation urbaine. Le CGEDD et SOLIHA (Fédération d'opérateurs intervenant sur le traitement de l'habitat privé) ont réalisé chacun une mission d'expertise sur le sujet de la lutte contre l'habitat indigne.

Lors d'un comité de pilotage qui s'est tenu en août 2020, les participants ont acté la restitution des quatre études de préfigurations des projets de rénovation présentées par les communes de Mahina, Pirae, Papeete et Punaauia, menées depuis 2019 et finalisées début 2020. Par ailleurs, une présentation et une planification des opérations des quatre projets à 10 – 15 ans, en cohérence avec les objectifs stratégiques et les enjeux généraux des politiques publiques, et notamment du SAGE (schéma d'aménagement général) ont été présentés afin d'introduire les besoins financiers qui se précisent.

Les PRU de Mahina et Punaauia sont particulièrement concernés par le développement touristique : dans le 1er cas, le projet est de développer les activités écotouristiques (bord de mer, montagne), d'équiper et rénover les quartiers dans l'optique d'une amélioration du cadre de vie et d'une attractivité touristique renforcée (patrimoine bâti et historique du quartier Orofara ; assainissement des eaux usées dans la plaine bordant la pointe Venus) ; dans le second cas, l'étude du secteur Outumaoro, l'objectif de la démarche d'étude est de préciser le projet de rénovation du quartier (réfection et équipement des voies de circulation, amélioration de l'habitat, réalisation d'équipements de proximité) tout en interrogeant les possibilités de le désenclaver et de mieux intégrer ce secteur aux polarités riveraines existantes (Centre commercial, marina, université) et future (projet de village tahitien). La gestion des déplacements (à l'échelle des pôles du secteur comme l'intégration de la voie rapide via une requalification en boulevard urbain) et l'accessibilité aux espaces et équipements publics ont été questionnés. Une étude de circulation anticipant les impacts de la nouvelle polarité touristique, ainsi qu'une étude de faisabilité du réaménagement de la RT1 et l'établissement d'un schéma directeur urbain sur l'ensemble du secteur Outumaoro sont préconisés.

(f) SOUS ACTION 64-6 : PROGRAMMES D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DES QUARTIERS, MODE DE DÉPLACEMENT DOUX, STAND COMMERCIAL TOURISTIQUE DES "SAVOIRS -FAIRES" DES HABITANTS DU QUARTIER (ARTISANAT, PRODUITS DU TERROIR...)

---

Lors de l'aménagement des sites touristiques, il est prévu, dans la mesure du possible, d'accueillir des artisans locaux et/ou des stands de dégustation de produits locaux (jus...), tel que cela a été prévu sur les sites de Vaipahi, pointe Vénus et Trou du souffleur où des fare ont été construits pour les artisans.

**(g) SOUS ACTION 64-7 : J'EMBELLIS MA COMMUNE**

L'objectif de ce concours, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie 2015-2020 de développement touristique de la Polynésie française, est d'encourager les associations, les communes, et plus généralement la population à agir pour l'embellissement des espaces publics.

Lancé pour la toute première fois en 2015 par le ministère du Tourisme, cet événement rencontre un franc succès avec un engouement croissant des associations de plus en plus soucieuses de l'environnement et de l'image de leur commune. Reprise en 2019 par Tahiti Tourisme, l'évènement n'a pu tenir sa 6<sup>ème</sup> édition en 2020 en raison de la crise sanitaire.

**(65) ACTION 65 : DÉVELOPPER UNE COHÉRENCE DANS L'UTILISATION DE L'ESPACE MARITIME ET TERRESTRE DANS LES ÎLES**

Cette action se décline en deux sous actions portées respectivement par le ministère en charge de l'économie bleue et le ministère de l'environnement.

*Initialement libellé « développer une cohérence dans l'utilisation de l'espace maritime dans les îles », le terme « terrestre » a été rajouté pour prendre en compte l'ensemble des espaces - sous action n° 65-1 : Plan de gestion de l'espace maritime généralisés*

**(a) SOUS ACTION 65-1 : PLAN DE GESTION DE L'ESPACE MARITIME GÉNÉRALISÉS**

*Cette sous-action se rapproche de l'action n° 27*

**(b) SOUS ACTION 65-2 : OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ**

La direction de l'environnement a en charge la gestion des espèces menaçant la biodiversité terrestre en Polynésie française. A ce titre elle mène plusieurs actions en vue de préserver la biodiversité : certification des entreprises protégeant la biodiversité, édition de guides de reconnaissance et de gestion des espèces,...

Par ailleurs, le CRILOBE, laboratoire de recherche, unité du CNRS, est installé sur Moorea depuis près de 50 ans. Il étudie les récifs coralliens et réalise des analyses en chimie, biologie moléculaires ou cellulaires, écologie expérimentale ou physiologie.

**(66) ACTION 66 : VALORISER ET ADAPTER LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES AUX FLUX TOURISTIQUES**

Portées par le Port Autonome de Papeete (PAP) et la direction de l'équipement, ces travaux ont démarré en 2018.

**(a) SOUS ACTION 66-1 : TERMINAL CROISIÈRES AU PORT DE PAPEETE**

La construction d'un terminal de croisière international moderne doit répondre aux besoins des croisiéristes dont le nombre a augmenté significativement ces dernières années. Ce terminal sera intégré au sein même de la ville de Papeete, en parvenant à un équilibre

entre un espace public et les impératifs d'un terminal de croisière moderne pouvant traiter des paquebots tête de ligne de plus de 2000 passagers.

Un 1<sup>er</sup> projet jugé trop coûteux a été abandonné lors d'un séminaire gouvernemental en 2018. Un groupe de travail placé sous l'autorité du directeur du port autonome, comprenant les représentants des ministères concernés, la mairie de Papeete ainsi que le représentant des usagers de la croisière a ainsi été constitué afin de présenter de nouvelles propositions.

Un avis d'appel public à la concurrence portant sur la réalisation du terminal de croisière international et d'un parking souterrain a été lancé dans le courant de l'année 2020.

#### (b) SOUS ACTION 66-2 : RÉHABILITATION DU TERMINAL CROISIÈRE DE RAIATEA

---

Le Port Autonome de Papeete (PAP) est affectataire des bâtiments portuaires de Uturoa, Raiatea depuis le premier trimestre 2018. Il a donc en charge les travaux d'entretien et de réhabilitation des bâtiments.

#### (c) SOUS ACTION 66-3 : AMÉNAGEMENT POUR LES YACHTS DES PORTES D'ENTRÉE EST DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (MARQUISES ET GAMBIE)

---

En 2020, il n'y a pas eu d'avancée notable sur cette action.

### (67) ACTION 67 : VALORISER LES INFRASTRUCTURES ET ACCÈS AU LITTORAL

Les infrastructures et les accès au littoral suivants ont été valorisés durant l'année 2020 :

- **Pointe Vénus à Mahina** : Les travaux d'aménagement de la Pointe Vénus se sont terminés en 2020. Le parking a été agrandi, le sentier menant à la plage a été embelli par l'ajout d'espaces verts, des arbres ont été plantés le long de la plage, les blocs sanitaires ont été revus. Le montant total de l'aménagement du site s'élève à **131 millions XPF**.

- **Vaiava – Plage du PK18 à Punaauia** : L'aménagement de l'accès public à la mer de Vaiava (PK 18) fait l'objet d'un projet d'extension, le Pays s'étant porté acquéreur de deux terrains mitoyens sur ce site d'une superficie de 3.610 m<sup>2</sup>. Cette acquisition va permettre d'agrandir l'espace parking et de doter le site de nouvelles installations telles qu'un fare potee, des espaces de jeux pour les enfants et le poste de secours de la commune. Ce site est également doté d'un sentier sous-marin, situé dans une Zone de Protection Réglementée. Ce sentier fait partie d'un réseau d'autres sentiers aquatiques, qui a pour objectif de développer l'éco-tourisme en Polynésie. Le montant des travaux est estimé à **160 millions XPF**.

- **Tatutua à Tautira** : Un diagnostic de l'état d'érosion de la plage a été réalisé au 2<sup>nd</sup> semestre 2019. Des travaux d'urgence de renforcement du littoral devant les sanitaires ont été réalisés en décembre 2020 pour **6 millions XPF**.

#### **AFFECTATION DE SITES :**

- **Papaputa à Rangiroa** : Un nouvel accès public à la mer à aménager a été affecté au Service du tourisme ;
- Le motu **Pouuru à Mataiea** : Une consultation de maîtrise d'œuvre ainsi qu'un diagnostic du motu ont été lancés en 2019, avec un démarrage des études en 2020 ;
- Le site de **Vaitupa à Faa'a** : Afin d'y construire un grand fare pote'e et un parc paysager ;

- La **Pointe Riri à Toahotu** : Suite à son acquisition par le Pays, il sera aménagé comme site d'accueil des croisiéristes et d'accès public à la mer afin d'y développer des activités nautiques.

Les accès publics à la mer étant les sites les plus fréquentés, le pays doit optimiser leur gestion et prioriser les aménagements en tenant compte des problématiques récurrentes : érosion, impacts environnementaux.

Les délais constatés dans la mise en œuvre de ces infrastructures sont relativement allongés compte-tenu des procédures administratives à respecter (permis de construire, études d'impact), d'adaptations par rapport aux aléas climatiques (houle, pluie) et de moyens humains insuffisants.

#### (68) ACTION 68 : DÉVELOPPER UN PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'AMÉLIORATION ET LA GESTION DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES DES ÎLES

Cette action est portée par le ministère de l'équipement.

Des travaux de réaménagement du débarcadère de Makatea ont été lancés en 2020, avant le début de la pandémie. Les travaux d'un montant de **250 millions XPF** seront terminés pour fin 2021. Cet aménagement contribuera grandement au développement touristique et économique de l'île de Makatea.



**Illustration 92 : Quai de Makatea avant travaux (source ©Tahiti Nui Télévision)**

#### (69) ACTION 69 : INTRODUIRE, DANS LES PGA DES COMMUNES TOURISTIQUES, DES RÉFÉRENCES AUX CODES ARCHITECTURAUX ET CULTURELS LOCAUX

Cette action est portée par le ministère en charge de l'aménagement. Le style architectural polynésien est demandé dans les PGA des communes de Huahine et Tahaa adoptés en 2019 pour ce qui concerne les zones réservées aux activités touristiques, ainsi que sur les hauteurs de la commune de Paea dont le PGA a été adopté en 2020.

#### (70) ACTION 70 : DÉVELOPPER UN PLAN DE RÉHABILITATION DU FRONT DE MER DE PAPEETE

Le développement d'un plan de réhabilitation du front de mer de la capitale, passe par l'aménagement du front de mer et la réhabilitation routière de cet espace. Ces deux sous actions sont pilotées respectivement par le Port Autonome et le ministère de l'équipement.

##### (a) SOUS ACTION 70-1 : PLAN D'AMÉNAGEMENT DU FRONT DE MER DE PAPEETE

Pour rappel, le premier tronçon du front de mer de Papeete a été inauguré le 28 juillet 2018, après plusieurs mois de travaux, pour un montant qui s'élevait à **272 millions XPF**. Le financement de cette opération a été réalisé en partenariat avec l'Etat sur une inscription au dispositif du 3<sup>ème</sup> instrument financier.

**(b) SOUS ACTION 70-2 : RÉHABILITATION ROUTIÈRE DU FRONT DE MER DE PAPEETE**

---

En août 2019, un nouveau tronçon de la promenade du front de mer situé entre la rue piétonne de la promenade de Nice et la rue de la Reine Marau a été inauguré par le président du Pays, ses ministres, le haut-commissaire et le maire de Papeete. Une opération à **354 millions XPF**, financée à 80% par l'Etat au titre du troisième instrument financier.



*Cette nouvelle promenade constitue une vitrine attrayante pour accueillir les croisiéristes en escale à Papeete, tout en redonnant de la visibilité et de l'attrait aux différents commerces situés dans la zone de Fare Tony.*

**Illustration 93 : Inauguration du 14 août 2019 (source ©Tahiti info)**

**(71) ACTION 71 : DÉVELOPPER UN PLAN DE RÉNOVATION DES FAÇADES ET TROTTOIRS AU CENTRE DE PAPEETE**

---

Pour rappel, cette action a été identifiée comme relevant du ministère en charge de l'aménagement mais devait être portée par la commune de Papeete, le service de l'urbanisme devant intervenir en support pour l'intégration des éléments réglementaires ad-hoc.

**(a) SOUS ACTION 71-1 : RÉNOVATION DES FAÇADES DU CENTRE-VILLE, ZONE DE CHALANDISE DES TOURISTES**

**(b) SOUS ACTION 71-2 : AMÉLIORATION DE LA CIRCULATION DES PIÉTONS ET CYCLISTES (TROTTOIRS, ACCÈS HANDICAPÉS, ZONES PIÉTONNES, PISTES CYCLABLES, SIGNALISATION...)**

---

L'année 2020 a été marquée par la mise en place de feux de signalisation pour piétons et personnes à mobilité réduite sur le front de mer, améliorant considérablement la circulation.

**(c) SOUS ACTION 71-3 : FRESQUES MURALES ONO'U**

---

Lancé en 2014, « ONO'U » est devenu en 5 ans l'un des festivals internationaux d'art urbain et de graffiti les plus renommés de la région Pacifique. Prenant pour cadre la Polynésie française, le festival accueille des artistes venus du monde entier.

2020 n'a pu accueillir le festival en raison des conditions sanitaires. On note cependant le lancement d'une nouvelle série « web-tv@artdreamstahiti », un projet audiovisuel culturel dédié à la découverte de la Polynésie par l'art urbain, diffusé sur Polynésie 1<sup>ère</sup>.



**Illustration 94 : Lancement de la série web (source @<https://www.facebook.com/ONOUFESTIVAL/>)**

**(d) SOUS ACTION 71-4 : PROPOSER UN DISPOSITIF INCITATIF DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS VACANTS PRIVÉS DANS PAPEETE ET LES COMMUNES LIMITOPHES : PLAFONNEMENT DES LOYERS LOCATIFS POUR GESTION PAR L'AISSF (CIBLE SOCIALE)**

Pour rappel, cette sous-action a été initiée en 2018. Une étude portant sur la proposition de mesures incitatives pour la remise sur le marché locatif de logements vacants a été lancée et la phase de diagnostic est terminée. Elle a permis d'identifier quelques secteurs sur deux communes tests (Papeete et Punaauia).

Cette étude a permis d'identifier des mesures de remise sur le marché de logements vacants, et également de noter la réduction du nombre de logements vacants, certainement due au développement important de la location saisonnière ces dernières années.

**(72) ACTION 72 : CRÉER UNE SIGNALÉTIQUE APPROPRIÉE AU TOURISME POUR CHAQUE ACTIVITÉ**

Cette action se décline suivant deux sous actions :

**(a) SOUS ACTION 72-1 : PLAN DE DÉPLOIEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE**

*Il conviendrait de regrouper les sous actions ns° 1-2 et 72-1 en une seule activité*

**(b) SOUS ACTION 72-2 : PLANS DE VILLE ET CARTES TOURISTIQUES DES ÎLES ET COMMUNES TÉLÉCHARGEABLES**

Chaque année, des guides sont imprimés et remis aux offices du tourisme au travers des éditions « Bora Bora Sun ». Le site<sup>11</sup> propose des guides téléchargeables (Tahiti, Moorea, Bora Bora ou encore d'autres îles). Plusieurs autres guides et supports privés éditent également des outils d'informations et d'orientations sur les différents archipels.

**(73) ACTION 73 : DÉVELOPPER DES APPLICATIONS INTERACTIVES POUR SMARTPHONES DONNANT DES INFORMATIONS PRATIQUES, CULTURELLES ET HISTORIQUES AUX TOURISTES**

Le développement des applications interactives pour smartphones passe par les sous-actions suivantes :

<sup>11</sup> <https://www.guidepolynesie.com/>

(a) SOUS ACTION 73-1 : DÉPLOYER LA 3G SUR LES SITES  
TOURISTIQUES

---

Grâce à l'aide des opérateurs de télécommunications, depuis le 4 décembre 2017, les touristes peuvent partager en direct leurs aventures vécues en PF, via leur téléphone mobile, grâce à « Tahiti Wifi »<sup>12</sup>.

(b) SOUS ACTION 73-2 : APPLICATIONS D'INFORMATIONS  
TOURISTIQUES

---

Les résultats de cette sous-action sont identiques à ceux de la sous-action n° 72-2. Il conviendrait donc de les regrouper.

## **OBJECTIF 2-2 (N°6) : ADAPTER L'OFFRE DE TRANSPORT**

---

### (74) ACTION 74 : OUVERTURE DE VOLS DIRECTS VERS LA CHINE ET LE BRÉSIL

En raison de la crise sanitaire et de la fermeture des frontières, aucune action n'a été entreprise pour ouvrir le ciel à ces destinations.

### (75) ACTION 75 : CRÉER UN SYSTÈME DE CHECK-IN AÉRIEN DANS LES BATEAUX/HÔTELS POUR FACILITER LA DÉMARCHE DES PASSAGERS

Concernant les croisiéristes, cette action est intimement liée à la réalisation et au fonctionnement du terminal de croisière de Papeete, action portée par le PAP.

A rapprocher de l'action n° 70

### (76) ACTION 76 : CRÉER UNE OFFRE D'ACHAT DE SIÈGES DE DERNIÈRE MINUTE SUR L'AÉRIEN

En raison de la crise sanitaire, la commercialisation de sièges pour la desserte aérienne internationale a été considérablement remise en cause et a nécessité, depuis mars 2020, des adaptations profondes des opérateurs. Les achats de dernière minute se sont multipliés et les conditions de report et d'annulation ont dû être totalement revues.

### (77) ACTION 77 : RÉDUIRE LES DÉPENSES DE CARBURANT DES COMPAGNIES AÉRIENNES EN VUE D'UNE BAISSÉ DU PRIX DU COÛT DU TRANSPORT (ET DU BILLET)

(a) SOUS ACTION 77-1 : AÉROPORT DE DÉGAGEMENT PROCHE DE  
TAHITI

---

L'aéroport de dégagement des vols à destination de la Polynésie française est actuellement situé à Rarotonga aux îles Cook à plus de 1200 km. Le gouvernement a donc étudié la possibilité de faire un aéroport de dégagement sur l'actuel aéroport de Rangiroa situé à 360 km de Tahiti. Une étude préliminaire d'une durée de deux mois et demi a été menée en 2019, portant principalement sur trois phases : l'étude de faisabilité technique et physique, l'étude de faisabilité opérationnelle et l'étude de faisabilité économique et des coûts

---

<sup>12</sup> <https://www.tahitiwifi.com>

prévisionnels d'investissement et d'exploitation de l'aéroport dans sa configuration de plateforme internationale

Par ailleurs, les derniers travaux du SAGE (Schéma d'aménagement général) par archipel ont retenu ce besoin d'un aéroport de dégagement pour les Tuamotu. Le projet, qui représente un budget d'environ **3 milliards XPF**, implique notamment l'élargissement et l'allongement de 100 mètres de la piste actuelle. Une enquête publique sera menée avant tout démarrage de travaux.



**Illustration 95 : Aéroport de Rangiroa (source ©Tahiti info)**

**(b) SOUS ACTION 77-2 : CAPACITÉ DE STOCKAGE DE CARBURANT À TAHITI AUGMENTÉE POUR PERMETTRE UNE MEILLEURE GESTION DES ACHATS**

---

Portée respectivement par les ministères en charge des transports internationaux et de l'énergie, cette sous action n'a pas été réalisée.

Les contraintes s'avèrent importantes. Elles consistent à trouver un emplacement pour accueillir des cuves de stockage dans un lieu peu éloigné de l'aéroport mais accessible pour les déchargements de carburant par les transporteurs maritimes.

**(78) ACTION 78 : OPTIMISER L'ESCALE DE FAA'A POUR RÉDUIRE LES COÛTS**

Des travaux ont été menés sur le terminal aéroportuaire, afin d'agréments le confort et rationaliser le parcours des passagers. Néanmoins, l'optimisation technique de l'escale reste un chantier à ouvrir dans les prochaines années.

En 2019, dans le cadre des travaux d'extension et de réaménagement de l'aéroport de Tahiti-Faa'a, l'Aéroport de Tahiti (ADT) a rénové les comptoirs d'enregistrement international, installé une nouvelle offre Wifi (180 minutes gratuites dans les salles d'embarquement, 30 minutes dans le hall et les arrivées), développé sa boutique éphémère, et ouvert une nouvelle boutique en salle d'embarquement international.

En 2020, l'aéroport a complété la rénovation du salon d'honneur, rebaptisé salon Moeava et mis en place une signalétique en langue tahitienne, venant s'ajouter à la signalétique en français et en anglais. Des études pour la rénovation de la salle d'embarquement domestique et l'appel d'offres pour 6 lots de restauration ont également été menés en 2020.

**(79) ACTION 79 : DÉVELOPPER L'INTER-CONNECTIVITÉ ENTRE RÉSEAUX INTERNATIONAL ET DOMESTIQUE**

---

Cette action n'a pu être renseignée.

**(80) ACTION 80 : CRÉER UN TRANSPORT EN COMMUN SUR L'ÎLE DE TAHITI AVEC DES ARRÊTS VISIBLES, DES HORAIRES RÉGULIERS ET ÉTENDUS ET UNE DESSERTE FIABLE**

---

Cette action consiste en réalité à la définition et la mise en œuvre du schéma directeur des transports publics.

Porté par le ministère des transports, la délibération n° 2017-73 APF du 17 août 2017<sup>13</sup> portant approbation du « schéma directeur des transports collectifs et de déplacements durables de l'île de Tahiti » a permis de définir pour une durée de 20 ans, les objectifs et les grands principes d'organisation du transport en commun sur l'île principale de la Polynésie française. Un programme y est présenté avec des solutions concrètes autour de quatre axes d'intervention à long terme et des moyens de mise en œuvre afin de répondre aux besoins de déplacements de la population et d'accompagner les projets de développement, économique, touristique et de transports.

Une délégation de service public a été octroyée à la société de réseau de transport en commun de Tahiti (arrêté n° 1986/CM du 5 octobre 2018) portant sur le transport en commun terrestre régulier et scolaire sur l'île de Tahiti, comportant des obligations en matière de signalisation, d'horaires réguliers, de desserte fiable.



**Illustration 96 : Nouveau bus du transport collectif régulier et scolaire sur Tahiti (source ©Présidence.pf)**

Action à rapprocher de l'action n° 124

**(81) ACTION 81 : DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOCATION DE TRANSPORT DOUX**

---

Cette action portée par le secteur privé, présente notamment comme offre, les activités suivantes :

**(a) SOUS ACTION 81-1 : LOCATION DE VÉLOS**

---

On compte de nombreux loueurs de vélos électriques en Polynésie de même que des « Segway » qui sont présents sur Papeete.

---

<sup>13</sup> La délibération avait été transmis le 26 août 2016 à l'APF.



**Illustration 97 : Segway à Papeete (source ©viator)**

**(b) SOUS ACTION 81-2 : LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES**

En avril 2018, après les vélos à assistance électrique (VAE), la société E-bike Polynesia a lancé ses premiers « e-tuk-tuk » électriques. Ce sont les premiers arrivés d'une longue série qui va se décliner en version roulotte et en version transport de marchandises. Avec les vélos, les tuk tuk participent à l'ancrage d'un tourisme durable en Polynésie. Ils sont modifiés à leur arrivée avec l'installation de panneaux solaires, calculés pour permettre une certaine autonomie. « *Le dimensionnement des panneaux solaires a été établi dans l'optique de pouvoir faire le tour de l'île de manière autonome* ».



**Depuis le mois de mai 2019, ce sont les tuktuk dernière conception qui parcourent la route de ceinture de Moorea. La société "Tuktuk Moorea" dispose de cinq engins pouvant transporter sept personnes (cinq adultes et deux enfants) ou 600 kg de charge maximum. L'engin est donc piloté par le client qui doit obligatoirement être titulaire du permis A. Avec un moteur de 200 cc, le tuktuk se conduit comme un scooter à cinq rapports avec une vitesse maximum bridée à 60 km/h qui est la vitesse limitée à Moorea.**

**Illustrations 98, 99 et 100 : Tuck tuck à Papeete et Moorea (source ©tripadvisor)**

**(c) SOUS ACTION 81-3 : LOCATION DE VOITURES ÉLECTRIQUES**

Depuis 2014, année où les voitures électriques et hybrides ont été exonérées de taxes, de plus en plus de loueurs de voiture proposent ce type de véhicules.

## (82) ACTION 82 : ADAPTER L'OFFRE DE TAXIS

Il n'y a pas eu d'avancée notable en 2020 pour cette action.

*Il conviendrait de réviser le livrable de la stratégie défini comme « équiper les taxis de taximètres, uniformiser la couleur, la tenue vestimentaire et le confort » et le remplacer par « améliorer l'information des usagers (panneaux tarifaires, etc.), et la qualité de la prestation (mise en place de contrôles réguliers)*

## **OBJECTIF 2-3 (N°7) : DÉVELOPPER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION « MADE IN TAHITI ET SES ÎLES »**

### (83) ACTION 83 : AMÉLIORER ET GÉNÉRALISER LES NORMES DE CLASSIFICATION DES PENSIONS DE FAMILLE

Pour rappel, les objectifs poursuivis par le pays sont de constamment monter en gamme et en qualité, d'alléger et de simplifier les procédures administratives et d'accroître le soutien à l'investissement des exploitants de pensions de famille.

Concernant cette action, il s'agit de disposer d'une classification rénovée, complétée et incitative au profit des pensions de famille et plus largement des hébergements touristiques. Cette réglementation vise également à garantir à la clientèle et aux opérateurs de tourisme, des produits d'une nature et d'un niveau d'équipement, de confort, de sécurité et de services en rapport avec les conditions et normes édictées.



**Illustrations 101 et 102 : Pension classée 3 tiare en 2020 (source ©service du tourisme)**

Dans ce contexte, après la révision de la classification des hébergements en mars 2018<sup>14</sup>, le soutien financier octroyé aux propriétaires d'établissements pouvant prétendre au dispositif d'aide a également été revu à la hausse en novembre 2018 (LP 2011-20 du 1<sup>er</sup> août 2011 modifiée par la LP n° 2018-36 du 9 novembre 2018) : Les nouvelles dispositions prévoient le doublement du montant plafond octroyé par programme : jusqu'à 10 millions XPF pour un programme de création (au lieu de 5 millions XPF); jusqu'à 7 millions XPF pour un programme d'extension ou de rénovation au lieu de 3,5 millions XPF ; jusqu'à 5 millions XPF pour les autres programmes de développement au lieu de 2,5 millions XPF.

*Le libellé de l'action pourrait être corrigé tel que : « améliorer et généraliser les normes de classification des hébergements touristiques » de manière à être plus global*

<sup>14</sup> LP n° 2018-10 du 29 mars 2018 modifiée portant réglementation en matière d'hébergement du tourisme en Polynésie française.

## (84) ACTION 84 : ENCADRER L'OFFRE DE MEUBLÉS DE TOURISME ET LOCATIONS DE VILLAS

La Loi du Pays « hébergement » mentionnée supra, a mis en place une obligation de déclaration des meublés de tourisme depuis 2018.



Illustrations 103, 104 et 105 : Airbnb en Polynésie- (source ©facebook,pinterest.ch et radio 1)

Depuis août 2018, les exploitants de meublés de tourisme, type Airbnb, ont obligation de déclarer leur activité, conformément à la nouvelle réglementation applicable en Polynésie française. En effet, toute personne qui propose à la location un meublé de tourisme est dans l'obligation d'effectuer une double déclaration : auprès du service du tourisme et à la mairie de la commune où le bien est situé.

De ce fait, cette loi du Pays permet d'offrir une meilleure visibilité du marché local des hébergements de type Airbnb. C'est ainsi que le service du tourisme a recensé au 31 décembre 2020, 822 enseignes « meublés de tourisme » représentant une capacité d'accueil de 4 677 personnes dont 52.6 % dans l'archipel des îles du Vent.

## (85) ACTION 85 : AUGMENTER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT

*Le titre initial de l'action n° 85 était d'« augmenter l'offre de la petite hôtellerie de luxe ». Le titre révisé « augmenter l'offre d'hébergement » semble moins restrictif. En outre, cette modification crée une nouvelle sous-action (voir ci-dessous)*

La mise en œuvre de cette action passe par l'augmentation de l'offre d'hébergement à caractère familial d'une part et par l'augmentation de l'offre d'hébergement des hôtels et résidences de tourisme international, d'autre part.

### (a) SOUS ACTION 85-1 : AUGMENTATION DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT À CARACTÈRE FAMILIAL

Au 31 décembre 2020 les « pensions de famille » représentent une capacité d'accueil de 4 179 personnes sur 294 établissements dont 68 sont classées en 1 à 4 tiare.

En 2020, 8 pensions de famille ont été classées (archipels de la Société, des Marquises et des Australes).

Ce sont 5 pensions de famille qui ont bénéficié du dispositif d'aide pour un montant global de **37,7 millions XPF**. Les subventions ont été réparties pour différents types de projets :

- 1 projet de rénovation à Moorea ;
- 2 projets de création à Tahiti et Fakarava ;
- 2 projets d'extensions à Tahiti et Raiatea.

(b) SOUS ACTION 85-2 : AUGMENTATION DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT DES HÔTELS ET RÉSIDENCES DE TOURISME INTERNATIONAL

---

Au 31 décembre 2020, la Polynésie compte 40 établissements relevant de la catégorie « hôtel de tourisme international » pour une capacité totale d'accueil de 5 626 personnes. Sur les 40 établissements, 30 sont classés (du 2 au 5 étoiles).

Trois projets de création d'hôtel ont été recensés en 2020.

Un hôtel a fait l'objet d'un classement 3 étoiles en 2020 : il s'agit de l'hôtel Royal Bora Bora, ancien Novotel qui a été fermé depuis février 2010, suite au cyclone Oli.



Illustrations 106 et 107 : Entrée hôtel Royal Bora Bora (source ©booking.com)

4 établissements hôteliers ont sollicité la défiscalisation locale et 2 hôtels ont souhaité bénéficier du dispositif de défiscalisation métropolitaine pour des travaux de création de structures, de rénovation et d'extension.

Par Loi du pays n° 2021-8 du 1<sup>er</sup> février 2021, modifiant la LP 2018-10, une nouvelle catégorie d'hébergement a été introduite : les villas de luxe dont les critères sont en cours de définition en 2021.

Toutes catégories confondues (hôtels, pensions, meublés, autres), au 31 décembre 2020, la Polynésie offre un parc d'hébergements de **1 198 établissements**, soit une **capacité d'accueil de 15 068 personnes**.

(86) ACTION 86 : RÉPERTORIER L'OFFRE DE RESTAURATION ET INSTAURER UN CLASSEMENT

---

Cette action passe par deux sous actions :

(a) SOUS ACTION 86-1 : GUIDE DE L'OFFRE DE RESTAURATION PAR ARCHIPEL ET TYPE D'ÉTABLISSEMENT

---

Sur l'ensemble des sites internet de Tahiti Tourisme, il est possible d'accéder à l'offre de restauration (plus de 200 établissements référencés dans la base de données du Groupement) par île et archipel <https://tahititourisme.pf/fr-pf/restaurants-tahiti/>.

Tahiti Tourisme met également à disposition une application mobile répertoriant l'ensemble des prestataires de sa base de données (environ 2 000 professionnels) incluant environ 200 restaurants.

(b) SOUS ACTION 86-2 : CLASSEMENT DES RESTAURANTS

Les demandes de conventionnement d'agrément touristique des établissements de restauration sont instruites par la direction générale des affaires économiques (DGAE). Le service du tourisme n'a pas été sollicité pour avis depuis 2013.

La déclinaison de la stratégie prévoit que le service du tourisme soit pilote de ce classement. Or, la DGAE en est l'acteur prépondérant.

(87) ACTION 87 : AUGMENTER L'OFFRE DE RESTAURATION DE NIVEAU INTERNATIONAL

Deux sous actions découlent de l'augmentation de l'offre de restauration de niveau international. Il s'agit de mettre en place des :

(a) SOUS ACTION 87-1 : PARTENARIATS DU LYCÉE HÔTELIER AVEC DES CHEFS ÉTOILÉS INTERNATIONAUX

C'est à l'occasion de concours organisés par le Lycée Hôtelier de Tahiti que des chefs étoilés interviennent au titre du parrainage de l'évènement.



Illustrations 108 et 109 : Concours organisés au Lycée hôtelier (source ©Concours (lh2f.com))

(b) SOUS ACTION 87-2 : RESTAURANTS «SIGNATURE»

Certains restaurant sur Tahiti proposent des « plats signature », inspirés des saveurs locales.

(88) ACTION 88 : ANALYSER LA DEMANDE DE PRODUITS LOCAUX DANS LE TOURISME

L'analyse de la demande de produits locaux dans le tourisme n'a pas encore été lancée. Cela devra se traduire au travers de la mise en place de :

(a) SOUS ACTION 88-1 : RÉPERTOIRE DE LA DEMANDE EN PRODUITS AGRICOLES (AGRICULTURE, PÊCHE) DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE

(b) SOUS ACTION 88-2 : RÉPERTOIRE DE LA DEMANDE EN AUTRES PRODUITS (COSMÉTIQUES, FLEURS, BOIS, MEUBLES,...) DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE

---

**(89) ACTION 89 : FACILITER L'ORGANISATION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DES ACTEURS DU TOURISME**

---

Portée par le ministère de l'agriculture, cette action transversale n'a pas encore été initiée. Il s'agira de réaliser des chaînes d'approvisionnements de produits locaux pour la restauration et pour l'hébergement.

(a) SOUS ACTION 89-1 : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DE PRODUITS LOCAUX (AGRICULTURE, PÊCHE) POUR LA RESTAURATION

(b) SOUS ACTION 89-2 : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DURABLE DE PRODUITS LOCAUX POUR L'HÉBERGEMENT

---

**OBJECTIF 2-4 (N°9) : PROFESSIONNALISER LES ACTEURS DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE**

---

**(90) ACTION 90 : RÉPERTORIER LES MÉTIERS DU TOURISME**

---

Le Ministère du tourisme a édité un guide des formations et métiers du tourisme et chaque année se tient un forum des formations et métiers du tourisme depuis 2015.

En raison de la crise sanitaire, l'édition n° 6 n'a pu se tenir en 2020.



**Illustration 110 : Guide des formations et métiers du tourisme**

A noter que le budget de cette action est porté par l'action n° 4 de la stratégie « piloter la mise en œuvre de la stratégie »

#### (91) ACTION 91 : METTRE EN PLACE UNE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEC) DANS LE TOURISME

---

Pour rappel, en 2018, le gouvernement a signé avec l'Université de Polynésie française 2 conventions dont l'objectif est la création d'un centre d'étude du tourisme en Océanie-Pacifique (CETOP) et la mise en œuvre d'une licence professionnelle « management des organisations hôtelières et touristiques ».

Le Pays accorde une subvention d'un peu plus de **8 millions XPF** pour le financement du centre. Le reste est pris en charge sur fonds propres par l'UPF.

En 2020, le CETOP a mobilisé 13 membres permanents au sein de l'équipe pédagogique de l'UPF, 11 collaborateurs pédagogiques issus d'universités nationales (4 établissements différents) et internationales (Canada, Chine, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Vietnam). Le centre d'étude s'est recentré sur 3 axes principaux : Attractivité du tourisme, Compétitivité du tourisme, Durabilité du tourisme.

Plusieurs projets de recherche ont été menés avec les étudiants en 2020 sur :

- o Le développement de baromètres ;
- o Le tourisme intérieur ;
- o Un diagnostic touristique de la Polynésie française ;
- o Le projet TSARQ (Tourism Specialization Accross Ranges of Quality) ;
- o Le repositionnement de la marque « Tahiti et ses îles » dans le cadre du tourisme durable ;
- o Le patrimoine culturel comme vecteur d'innovation du tourisme : le cas de la Polynésie française.

La crise sanitaire mondiale ayant bouleversé les programmes de recherche et d'enseignements prévus pour 2020, le CETOP a mis en place, à la demande du Ministère du Tourisme une veille documentaire « Tourisme & Résilience » ayant pour objectif de fournir une synthèse des informations récentes, par secteur ou par zone géographique, concernant les effets et les évolutions de la crise sanitaire du COVID-19 sur le tourisme international dans le monde et en particulier en Polynésie française.

Un nouveau parcours « Tourisme » a été créé dans le Master Management et Commerce International. Une convention avec Victoria University of Wellington devrait offrir aux étudiants l'opportunité d'approfondir leurs connaissances et compétences dans le tourisme, et la possibilité de suivre certains cours à VUW pendant un semestre.

Enfin le CETOP a permis d'initier et mettre en valeur des travaux de recherches d'enseignants, de doctorants et d'étudiants, au travers de publication dans des revues scientifiques (10), de communication durant des colloques internationaux (11), de mémoires et travaux d'étudiants sur le secteur (2) et de différents billets et analyses d'experts issus de l'équipe pédagogique.

#### (92) ACTION 92 : CRÉER UNE ÉCOLE UNE ÉCOLE DE L'HÔTELLERIE ET DU TOURISME

---

Le Pays, au travers du ministère en charge de l'enseignement et en collaboration avec l'Etat représenté par le Vice-rectorat, se sont engagés dans une démarche d'excellence

avec le projet de campus des métiers et des qualifications « hôtellerie, restauration et culture en Polynésie française » dont le dossier de candidature a été rédigé en 2020.

« Ce projet a pour ambition de mettre en synergie un réseau d'acteurs polynésiens intervenant en partenariat pour développer une offre de formations professionnelles, technologiques et générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue, centrées sur des filières spécifiques au secteur touristique polynésien et à la branche de l'hôtellerie restauration en particulier.

L'offre de formation est construite autour d'un ensemble cohérent de métiers au sein d'un secteur ou d'une filière. Les parcours proposés relèvent des niveaux 5 à 1 tant en formation initiale (statut scolaire et apprentissage) qu'en formation continue. Ils comportent des passerelles, des dispositifs pédagogiques ou projets innovants. L'offre de formation se présente de différentes manières : formations diplômantes, coloration de diplômes, modules de formation, formation complémentaire éventuellement d'initiative locale (FCIL), titres, blocs de compétences, etc. ; – Les métiers liés à des fonctions supports (administration, logistique, numérique...) sont intégrés dans l'offre de formation ». (extrait du dossier de candidature au CMQ).

#### (93) ACTION 93 : FORMATION CONTINUE DES PENSIONS DE FAMILLE ET PRESTATAIRES SUR LA GESTION D'ENTREPRISE ET LA COMMERCIALISATION

Le ministère du Tourisme apporte son soutien aux pensions de famille au travers d'une mission de formation et d'accompagnement destinée aux pensions de famille des 5 archipels. Cette formation est dispensée par HSF Espace Formation et porte sur la gestion et la commercialisation, les outils de vente, la sécurité et l'hygiène, les réseaux de distribution, la comptabilité, l'anglais touristique et commercial.

Le montant de l'accompagnement financé par le Pays s'élève à près de **20 millions XPF** sur 2019 et 2020. Ce sont 1 027 personnes qui ont bénéficié d'une formation en 2020 dont 600 concernaient des formations aux conditions sanitaires.



Illustration 111: Attestations délivrées à l'issue d'une session de formation (source ©présidence.pf)

La chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) a lancé le « passeport tourisme » en 2018, basé sur un accompagnement individualisé des prestataires d'activités touristiques. En 2020 les programmes ont porté essentiellement sur la digitalisation, la gestion de crise, l'anticipation de la relance et l'anglais pour un montant de **20 millions XPF**.



Illustration 112 : Passeport tourisme (source ©CCISM)

Le budget de cette action est également porté par l'action n° 4 de la stratégie « piloter la mise en œuvre de la stratégie »

#### (94) ACTION 94 : EQUIPE ITINÉRANTE

De nombreuses formations dispensées au titre de l'action 93 sont faites par des équipes itinérantes, sur site.

Tout comme pour l'action n° 93, le budget de cette action est porté par l'action n° 4 de la stratégie.

#### (95) ACTION 95 : CRÉER UN PARCOURS D'APPRENTISSAGE AVEC ACCOMPAGNEMENT, DÉDIÉ AUX PENSIONS DE FAMILLE

Ce parcours d'apprentissage est porté par l'Association des hôtels de famille de Tahiti et ses îles (AHFTI). Ce parcours a été initié en 2017, avec le soutien du Ministère du tourisme, et s'est poursuivi en 2018, 2019 et 2020 pour un montant de **7 966 376 XPF** en 2020.

#### (96) ACTION 96 : RENFORCER LE NIVEAU DE PROFESSIONNALISME DANS LE TOURISME

Cette action concerne les certifications délivrées aux prestataires d'activités.

##### (a) SOUS ACTION 96-1 : CERTIFICATIONS POUR LES PRESTATAIRES

Par arrêté n° 1353/CM du 19 juillet 2019, la **mention "randonnée pédestre" au brevet professionnel polynésien de guide d'activités physiques de pleine nature** a été créée (BPPGAPPN).

Pour rappel, par arrêté n° 1709 du 28 septembre 2017, le Conseil des ministres avait créé le **brevet professionnel polynésien de guide d'activités physiques de pleine nature** (BPPGAPPN), qui confère à son titulaire l'aptitude et la qualification générale à encadrer et

animer, auprès de tout public, en autonomie et à titre professionnel, une activité physique de pleine nature, dans un objectif de découverte du milieu naturel de la Polynésie française.

L'objectif de ce diplôme est de favoriser le développement, en toute sécurité, de prestations de qualité qui s'adressent essentiellement aux visiteurs, en ouvrant des perspectives d'emploi et d'insertion pour nos jeunes. Cet arrêté détermine un cadre commun aux métiers de guides, et se décline en mentions relatives à une activité, chacune également créée par arrêté. Deux **mentions** existent depuis 2017 : « **activités lagunaires** » et « **plongée subaquatique** ».

L'activité professionnelle de « guide de randonnée pédestre » était en revanche, toujours réglementée par le « brevet polynésien d'animateur, option guide de randonnée pédestre », créé en 1999 par délibération de l'assemblée de la Polynésie française. La formation qui permet d'obtenir ce diplôme dure environ 6 mois à temps plein et est très demandée. Sept sessions ont été réalisées à ce jour, le plus souvent par l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française, dont une à Ua Pou en 2004 et une à Raiatea en 2005, permettant de diplômer 93 guides résidant sur les îles hautes du Fenua. La dernière formation conduisant à ce diplôme a, quant à elle, été organisée en 2015 à Tahiti.

Les textes encadrant ce diplôme étant désormais devenus obsolètes, il convenait donc de procéder à l'harmonisation des diplômes dans ce secteur en créant la mention « randonnée pédestre » du brevet professionnel polynésien de guide d'activités physiques de pleine nature.

L'année 2020 est marquée par la création du **certificat professionnel polynésien d'accompagnateur des activités physique de pleine nature (CPPA APPN)**, par arrêté n° 219/CM du 27 février 2020.

Ce certificat porte diverses mentions :

- mention « randonnée aquatique » créée par arrêté n° 953/CM du 7 juillet 2020 ;
- mention « randonnée à vélo » créée par arrêté n° 1574/CM du 15 octobre 2020 ;
- mention « randonnée à la rame », créée par arrêté n° 2650/CM du 24 décembre 2020.

**(b) SOUS ACTION 96-2 : CRÉATION D'UN DIPLÔME  
D'ÉDUCATEUR DE VA'A**

---

Pour rappel, le brevet professionnel polynésien d'éducateur sportif mention « va'a », a été créé par arrêté n° 1500/CM du 29 sept. 2016.

**(c) SOUS ACTION 96-3 : CRÉATION D'UN DIPLÔME  
DE GUIDE D'ACTIVITÉ LAGONAIRE**

---

Pour rappel, cette action a été réalisée en 2017 par arrêté n° 1778/CM du 6 octobre 2017.

**(d) SOUS ACTION 96-4 : CRÉATION D'UN DIPLÔME  
DE GUIDE DE PLONGÉE SUBAQUATIQUE**

---

Pour rappel, le brevet professionnel polynésien de guide d'activités physiques de pleine nature mention « plongée subaquatique » (BPPGAPPN) a été créé par arrêté n° 1778 CM du 6 octobre 2017.

En 2018, un certificat de spécialisation de « directeur de plongée » rattaché à la mention « plongée subaquatique » du BPPGAPPN, dont l'accès est réservé aux titulaires du diplôme justifiant d'au moins 100 plongées d'encadrement en PF depuis son obtention, a été créé par arrêté n° 1939/CM du 27 septembre 2018.

(e) SOUS ACTION 96-5 : ORGANISATION DE FORMATIONS DE PRESTATAIRES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DE PLEINE NATURE : GUIDES DE RANDONNÉE PÉDESTRE, DU LAGON, DE PLONGÉE SUBAQUATIQUES, ÉDUCATEURS DE VA'A, ETC.

En 2020, le certificat de spécialisation « directeur de plongée » associé à la mention plongée aquatique du BPPGAPPN a été octroyée à 18 personnes.

Le certificat professionnel polynésien d'accompagnateur d'activités physiques de pleine nature, mention « randonnée aquatique » a été délivré à 125 personnes en 2020.

*Les quatre actions pilotées par la direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) (b, c, d et e), sont des sous actions nouvellement créées. Le livrable attendu initialement précisait seulement « certification pour les prestataires ».*

#### (97) ACTION 97 : CRÉER UN PROGRAMME D'INSERTION PAR LE TRAVAIL

La création d'un programme d'insertion passe par la réalisation de :

(a) SOUS ACTION 97-1 : UNE PARTIE DES CONVENTIONS D'ACCÈS À L'EMPLOI (CAE) DÉDIÉS AU TOURISME ET À L'ENVIRONNEMENT D'EMPLOI

Le dispositif de CAE a été ouvert à l'ensemble des secteurs d'activités en fin 2017.

(b) SOUS ACTION 97-2 : PROGRAMME DE FORMATION « TOURISME » EN ALTERNANCE DÉDIÉ AUX DEMANDEURS

Pour 2020, il n'y a pas eu d'avancée notable sur cette action.

#### (98) ACTION 98 : FORMER L'ADMINISTRATION SUR LE PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

Cette action n'est pour le moment pas priorisée.

#### (99) ACTION 99 : CRÉER UN FORUM BIANNUEL EMPLOI-TOURISME

Comme évoqué supra (cf. action n° 90), un forum des formations et métiers est organisé annuellement mais le 6<sup>ème</sup> forum n'a pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire.

#### (100) ACTION 100 : PROPOSER, PENDANT LE SALON DU TOURISME, UNE PLATEFORME D'INTERACTION/CONCERTATION DES ACTEURS DU TOURISME

Cette action est dorénavant inscrite dans le calendrier de Tahiti Tourisme. En marge du Salon du tourisme, les comités du tourisme se réunissent désormais deux fois par an, en février et septembre. C'est l'occasion pour ces derniers de partager le bilan de leurs actions, leur plan d'actions et leur calendrier événementiel.

Ces rencontres biannuelles qui ont lieu à l'issue du Salon du Tourisme sont l'occasion d'évoquer les programmes d'actions des comités, leurs attentes, les difficultés qu'ils rencontrent mais aussi d'échanger sur leurs expériences, leurs projets, et les événements qu'ils organisent. Les bénévoles de ces associations, acteurs du tourisme de leurs îles assurent l'information, l'accueil et l'animation à destination des visiteurs. Pour les îles qui sont des escales des paquebots qui sillonnent la Polynésie tout au long de l'année, les comités assurent également l'accueil des croisiéristes.

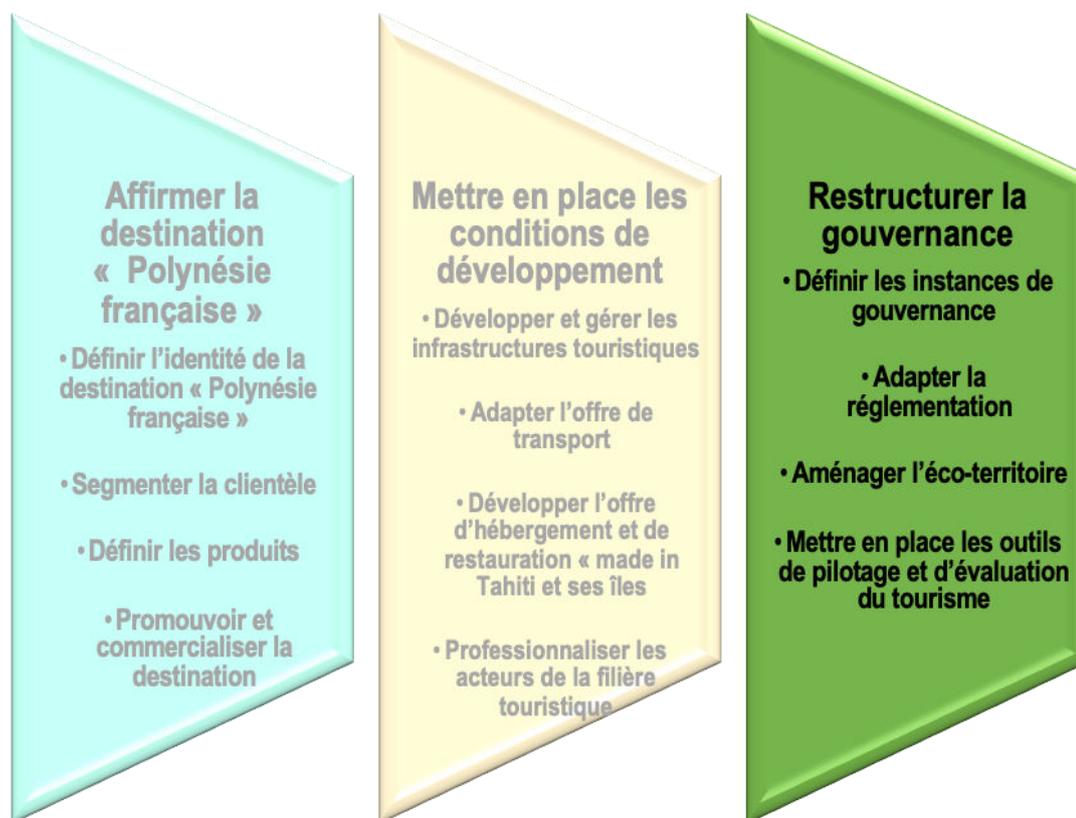
La 6<sup>ème</sup> rencontre s'est tenue en présentiel, toutefois la 7<sup>ème</sup> rencontre s'est organisée en distanciel.



**Illustration 113 : 6<sup>ème</sup> séminaire des comités du tourisme – février 2020 (source ©Tahiti Tourisme)**

## C. LES ACTIONS 2020 POUR RESTRUCTURER LA GOUVERNANCE

Rappel des objectifs stratégiques de l'axe n° 3



### OBJECTIF 3-1 (N°9) : DÉFINIR LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

#### (101) ACTION 101 : RENFORCER LA COORDINATION DES ACTEURS SUR LES ÎLES ET ARCHIPELS

Cette action recoupe l'action n° 5

#### (102) ACTION 102 : RENFORCER LA COORDINATION DES PENSIONS DE FAMILLE

Le ministère du Tourisme accompagne l'hébergement familial via un programme de formation destiné aux pensions de famille qui se déroule depuis 2017. Les contenus de formation sont ajustés en fonction des besoins exprimés allant de la commercialisation, à la gestion-comptabilité, au marketing, à l'anglais mais aussi à la sécurité et aux gestes de premiers secours. Les formateurs se déplacent dans chaque île pour assurer les formations au plus près des demandeurs.

Un montant de **15 millions XPF** a été attribué à l'association dans le cadre de son « Plan d'actions 2018-2020 ».

(a) SOUS ACTION 102-1 : PLATEFORME WEB DE RÉSERVATION PARTAGÉE

Cette sous-action est redondante avec l'action n° 61

(b) SOUS ACTION 102-2 : INTÉGRATION DANS UNE FÉDÉRATION

(c) SOUS ACTION 102-3 : PLATEFORME DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGE

A l'occasion du programme de formation des professionnels du tourisme des 5 archipels, la Ministre du tourisme a rencontré les professionnels participant au programme de formation.



Illustration 114 : rencontre de la ministre du tourisme avec les professionnels du tourisme – février 2020 (source ©présidence.pf)

(103) ACTION 103 : METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE COHÉRENTE DE DÉVELOPPEMENT PORTUAIRE

Piloté par le ministère de l'équipement, l'objectif de cette action est de pouvoir disposer à terme d'une autorité portuaire dans les îles touchées par les paquebots de croisière.

(104) ACTION 104 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS LOCAUX

Cette action prônait la mise en place de maisons locales de l'activité touristique. Ce choix n'a pas été retenu.

Toutefois, l'accompagnement des professionnels s'est fait au travers de nombreuses autres actions : accompagnement par la formation, par l'information, par les aides directes et indirectes...

Action redondante avec de nombreuses autres actions ns° 5, 93, 94, 95 et 96

(105) ACTION 105 : ASSOCIER TOUS LES ACTEURS À LA GOUVERNANCE

L'association de l'ensemble des acteurs à la gouvernance est le rôle des organes de suivi, à savoir l'observatoire du tourisme et le comité de pilotage de développement du tourisme. Ils ont ainsi pour rôle de rassembler les pouvoirs publics, les élus et les professionnels.

Cette activité est précisée ci-après (Action 130 : Se doter de structures de pilotage)

## (106) ACTION 106 : ADAPTER LES STRUCTURES PUBLIQUES

Il s'agit pour cette action de :

### (a) SOUS ACTION 106-1 : RESTRUCTURES LE SERVICE DU TOURISME

Perspectives 2021 : Il est envisagé la transformation du service du tourisme en direction du tourisme.

### (b) SOUS ACTION 106-2 : RECENTRER LE GIE TAHITI TOURISME SUR SA MISSION DE PROMOTION.

En matière de gouvernance, les membres du Groupement d'Intérêt Économique Tahiti Tourisme ont adopté une refonte importante des statuts du GIE en 2020 instituant une parité de la représentation publique et privé au sein du conseil d'administration ainsi que la création de commissions favorisant la participation des membres à la définition des plans d'actions et budget du Groupement. Aujourd'hui, Tahiti Tourisme compte près de 200 membres, 80 de plus qu'en 2019 grâce notamment à une nouvelle politique d'adhésion.

## OBJECTIF 3-2 (N°10): ADAPTER LA RÉGLEMENTATION

### (107) ACTION 107 : FISCALISATION DES COTISATIONS SOCIALES DANS LE TOURISME

Pour rappel, la fiscalisation des cotisations consiste à supprimer la part patronale à la charge des hôteliers pour la remplacer par une taxe supportée par le touriste. Cette disposition permettrait d'encourager le recrutement de personnel, donc la création d'emplois, sans pour autant avoir pour conséquence l'augmentation des coûts des prestations offertes.

Cette action n'a pas été mise en œuvre. Cette réflexion est portée dans le cadre du chantier globale de la réforme de la fiscalité du Pays.

### (108) ACTION 108 : MENSUALISATION DU SERVICE CHARGE

Pour rappel, cette action, pilotée par le ministère du tourisme, a pour objectif de mensualiser le complément de salaire, le service charge, dans l'hôtellerie. En 2018, des négociations salariales dans le secteur de l'hôtellerie ont eu lieu entre l'organisation patronale et les représentations syndicales présentes au sein des établissements hôteliers polynésiens. Elles se sont achevées par la signature d'un accord visant à augmenter de 1% le taux du service charge au bénéfice des salariés. C'est ainsi que, de 4% en 2018, ce taux est passé à 5% en avril 2019.

Collecté par les hôtels qui appliquent le taux de service charge sur les factures d'hébergement et de restauration, il est ensuite versé annuellement aux salariés des établissements hôteliers signataires de la convention collective de l'industrie hôtelière de Polynésie.

(109) ACTION 109 : FLEXIBILISER LE CODE DU TRAVAIL POUR ANNUALISER LE TEMPS DE TRAVAIL

---

! Action non réalisée dans le cadre de la stratégie 2015-2020

(110) ACTION 110 : FLEXIBILISER LES HORAIRES DES COMMERCES À PAPEETE

---

Les actions ns° 109 et 110, qui impliquent notamment des aménagements dans le code du travail, n'ont pas encore été initiées.

! Action non réalisée dans le cadre de la stratégie 2015-2020

(111) ACTION 111 : MODIFIER LES RÈGLES DE CALCUL DES AVANTAGES EN NATURE DANS L'HÔTELLERIE ET LA RESTAURATION

---

! Action non réalisée dans le cadre de la stratégie 2015-2020

(112) ACTION 112 : CRÉER UN SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE DANS LE TOURISME ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

---

! Action non réalisée dans le cadre de la stratégie 2015-2020

(113) ACTION 113 : AUTORISER LES CASINOS POUR LES TOURISTES

---

Cette action se décompose au travers de deux sous actions :

(a) SOUS ACTION 113-1 : CASINOS DES PAQUEBOTS AUTORISÉS À QUAI

---

L'activité de casinos à bord des navires de croisière étrangers dans les eaux territoriales est une mesure qui rend notre destination plus attrayante pour les compagnies, qui les conduit à une augmentation du nombre de jours d'escale dans nos eaux, favorisant de nouvelles opportunités aux réceptifs locaux pour organiser des évènements nocturnes, des festivals, des manifestations culturelles ou des circuits touristiques.



Illustration 115 : Casino à bord de paquebot de croisière

Cette autorisation, prise annuellement depuis 2014 a été réitérée pour l'année 2020.

L'offre de casinos des paquebots autorisés à quai est précisée au niveau de la sous-action n° 30-b

(b) SOUS ACTION 113-2 : CASINOS OUVERTS À TERRE

---

Pour 2020, il n'y a pas eu d'avancée notable sur cette action. Pour mémoire, la revue du secteur en 2017 portant sur ce point, précisait les éléments suivants :

Porté par le ministère des finances (vice-présidence), un projet de loi du Pays relatif à l'offre de casinos ouverts à terre a été finalisé. Néanmoins, pour le moment, les pouvoirs publics ne sont pas favorables à cette action.

! **Action non réalisée dans le cadre de la stratégie 2015-2020**

(114) ACTION 114 : SIMPLIFIER LES PROCÉDURES DANS LES ZONES TOURISTIQUES PRIORITAIRES

---

(a) SOUS ACTION 114-1 : RÉGLEMENTATION SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE ASSOUPLE (REFONTE DES CODES DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT, D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ...)

---

En 2020 d'une manière générale la procédure de délivrance des permis de construire et autorisation de travaux a été modifiée dans le but de raccourcir les délais d'attente. Désormais l'avis du maire de la commune du lieu des travaux/construction est réputé favorable en l'absence de réponse dans un délai de 15 jours pour les autorisations de travaux et 1 mois pour les permis de construire. Par ailleurs les délais d'instruction du dossier en mairie et par les services du Pays sont juxtaposés et non plus cumulés, ce qui constitue un gain de temps pour le pétitionnaire.

(b) SOUS ACTION 114-2 : CONTRAT ENTRE LES PROPRIÉTAIRES ET L'INVESTISSEUR POUR DÉGAGER LA PROBLÉMATIQUE DU FONCIER

(c) SOUS ACTION 114-3 : SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE D'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

---

Perspectives 2021 : Les modalités d'information et de participation du public sont envisagés dans le cadre de la modification du code de l'environnement.

(d) SOUS ACTION 114-4 : CONTRAT DE COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE

---

(115) ACTION 115 : INSTAURER UNE LOI DE PROGRAMMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

---

L'instauration d'une loi de programmation pour le développement du tourisme se décline au travers de la mise en place de la loi de programmation et du cadre de dépenses à moyen terme :

(a) SOUS ACTION 115-1 : LOI DE PROGRAMMATION

---

La loi de programmation est en lien avec les travaux engagés par le ministère des finances et la direction du budget et des finances portant sur le PEFA et la réforme de la Gestion des Finances Publiques (GFP) ainsi que le vote des budgets par programmes.

(b) SOUS ACTION 115-2 : CADRE DE DÉPENSES À MOYEN TERME

---

L'outil dédié du cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) est précisé au sein de la sous-action n° 133-1.

## (116) ACTION 116 : RÉFORMER LA REDEVANCE POUR LA PROMOTION DU TOURISME (RPT)

Pour rappel, la stratégie proposait d'instaurer « à la place de la redevance pour la promotion du tourisme (RPT) actuelle (chargée sur les chambres d'hôtels), une taxe de 6 000 XPF payée par tous les non-résidents qui entrent sur le territoire, soit par voie aérienne soit par voie maritime. »

La mise en place de la perception d'une taxe à l'entrée sur le territoire est un sujet complexe qui, outre la question de la fiscalité, renvoie également à celui de la gouvernance. Pour l'heure, cette action n'a pas été finalisée.

Perspective 2021 : il est envisagé un audit de la fiscalité de la Polynésie française comprenant également la fiscalité touristique. Une réflexion est menée par le ministère du tourisme sur le devenir de la RPT.

## (117) ACTION 117 : SOLLICITER DE L'ÉTAT LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES DE VISAS

Avec le soutien du haut-commissariat de la République en Polynésie française, la simplification des procédures de visas intéresse plus particulièrement :

### (a) SOUS ACTION 117-1 : ASSOULISSEMENT DES PROCÉDURES DE VISAS POUR LES ÉQUIPAGES DE PAQUEBOTS

Pour rappel, les règles ont été assouplies.

*Cette sous-action est redondante avec la sous-action n° 30.b*

### (b) SOUS ACTION 117-2 : ALLONGEMENT DE LA VALIDITÉ DES VISAS POUR LES ÉQUIPAGES DE YACHTS

A l'heure actuelle, les visas sont délivrés pour 90 jours.

### (c) SOUS ACTION 117-3 : SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES D'OBTENTION DE VISAS POUR LES MARCHÉS CIBLES

L'arrêté interministériel du 4 août 2016 a simplifié les procédures d'obtention de visas pour les marchés cibles.

### (d) SOUS ACTION 117-4 : INSTAURATION DE VISAS LONG SÉJOUR MULTIPLE-ENTRÉES POUR LES ÉTRANGERS PROPRIÉTAIRES (GOLDEN PASS)

Cette action n'a pas encore été initiée.

## (118) ACTION 118 : CRÉER UNE RÉGLEMENTATION PHYTOSANITAIRE COHÉRENTE ET DES CONTRÔLES AUX ESCALES POUR L'AVITAILLEMENT/DÉBARQUEMENT

Il s'agit d'adapter la réglementation phyto et zoo sanitaire pour respecter les contraintes de la protection de la Polynésie française et les exigences de la destination touristique. Cette action est portée par le ministère de l'agriculture. Il y a eu, en 2016, des rencontres spécifiques sur ce sujet (entre MTT, SDR...). Sans toucher à la réglementation, les procédures de contrôle ont été revues pour ne pas entraver l'activité et l'attractivité touristiques. Il reste néanmoins la problématique des touristes qui souhaitent être accompagnés de leurs

animaux domestiques et soumis aujourd'hui à des procédures légitimes mais très contraignantes.

*De manière à préciser au mieux le périmètre de cette action, il est proposé de modifier l'intitulé par « adapter la réglementation phyto et zoo sanitaire pour respecter les contraintes de la protection de la Polynésie française et les exigences de la destination touristique ».*

#### (119) ACTION 119 : DÉPLACER LES VACANCES SCOLAIRES D'ÉTÉ CONFORMÉMENT À L'HÉMISPÈRE SUD

Pour 2020, il n'y a pas eu d'avancée notable sur cette action. Pour mémoire, la revue du secteur en 2017 portant sur ce point, précisait les éléments suivants :

La modification du calendrier scolaire, portée par le ministère de l'éducation, avait pour objectif de faire correspondre les plages de vacances, à celles de l'hémisphère Sud et ainsi de raccourcir les vacances des mois de juillet et août au profit des vacances de décembre.

Néanmoins, ce projet n'a pas été retenu : le conseil des ministres a en effet décidé le 28 décembre 2016 de valider le calendrier scolaire triennal de 2017 à 2020, puis le calendrier de la période 2020 à 2023 a également été validé par arrêté du 17 décembre 2019 pour l'ensemble des établissements scolaires de Polynésie française, sur la base des vacances connues en Polynésie française.

#### (120) ACTION 120 : PROTÉGER LES CRÉATEURS ET ARTISTES LOCAUX

Perspective : promulgation de la LP 2021-18 du 6 avril 2021 portant reconnaissance des professions artistiques de Polynésie française et diverses mesures de soutien à ces professions.

Une carte d'artiste est délivrée aux artistes reconnus comme tels, selon des conditions posées par la réglementation, et justifiant de leur affiliation au régime de protection social de PF. Cette carte donne ensuite droit à des mesures d'aides en faveur de la promotion de l'expression artistique.

#### (121) ACTION 121 : CRÉER UN CODE DE L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE

La déclinaison de cette action sous-tend la création de :

- (a) SOUS ACTION 121-1 : CODE DE L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE ÉTRANGER
- (b) SOUS ACTION 121-2 : CODE DE L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE LOCAL

Cette action n'a pas été initiée.

#### (122) ACTION 122 : FACILITER LES DÉMARCHES ET INFORMATIONS DES INVESTISSEURS DANS LE TOURISME

Porté par le ministère des finances, un livret d'accueil destiné aux investisseurs a été réalisé.



Illustration 116 : Livret d'accueil de la DPI

La délégation polynésienne aux investissements accompagne de nombreux porteurs de projets tout au long de l'année.

**(123) ACTION 123 : CRÉER LA CONDITIONNALITÉ DES AIDES DANS LE TOURISME**

Diverses mesures d'aides ont été mises en place pour stimuler l'activité d'hébergement touristique :

- Pour ce qui concerne le secteur de la petite hôtellerie familiale, outre les aides pour la création, la rénovation et l'extension des pensions de familles qui ont doublé depuis 2018, la défiscalisation, ouverte également à la petite hôtellerie depuis l'année dernière a été modifiée en 2019, portant les seuils d'accessibilité de 100 millions XPF en 2018 à 50 millions XPF en 2019.
- Pour ce qui concerne les hôtels, dans les îles autres que Tahiti, Moorea et Bora Bora et pour inciter les investisseurs : le taux de défiscalisation est désormais porté à 60 % pour les projets de construction d'hôtel, contre 40 % par le passé. Les seuils d'accessibilité ont également été diminués afin de permettre aux projets de plus petite envergure de voir le jour. Pour les opérations d'investissement de construction d'hôtels, les seuils d'accessibilité précédemment en vigueur de 500 millions XPF sur Tahiti et 250 millions XPF sur les autres îles sont désormais portés à respectivement 250 et 100 millions XPF. Pour les opérations d'investissement en extension et rénovation d'hôtels, les seuils de 200 millions XPF sur Tahiti et 100 millions XPF sur les autres îles sont désormais portés à respectivement 100 et 50 millions XPF depuis 2019.

Pour les actions ns° 121, 122 et 123, il conviendrait de les rapprocher des actions ns° 2, 83, et 114 à 118.

**OBJECTIF 3-3 (N°11): AMÉNAGER L'ÉCO-TERRITOIRE**

**(124) ACTION 124 : ADOPTER UN SCHÉMA DIRECTEUR DES TRANSPORTS**

**(a) SOUS-ACTION 124-1 : SCHÉMA DIRECTEUR DES TRANSPORTS**

Le schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables 2015-2025, lancé en 2015 et adopté par l'Assemblée de la Polynésie française en 2017 identifiait 3 grands problèmes : la congestion des réseaux, l'absence d'aménagements facilitant la circulation des transports en commun et l'insuffisance de moyens alloués au réseau des transports publics ce qui conduit l'opérateur à privilégier les services pour lesquels la fréquentation est la plus élevée.

Ce sont 22 actions qui ont été déclinées des 4 axes de travail retenus :

- engager un projet de transports publics viable et répondant au besoin de la population ;
- réaliser les aménagements nécessaires à la mise en œuvre du projet de transports ;
- Mettre en place le dispositif matériel facilitant l'usage des transports publics ;
- Programmer, suivre et accompagner la mise en œuvre du schéma directeur.

L'année 2020 est la 2ème année de la nouvelle réforme de la politique des transports publics réguliers et scolaires sur l'île de Tahiti.



**Illustration 117 : Circulation à Tahiti (source ©Tahiti Infos)**

**(b) SOUS-ACTION 124-2 : ADAPTATION ET CRÉATION DES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES ET DES SERVICES DE TRANSPORTS CORRESPONDANTS AUX BESOINS TOURISTIQUES**

Le schéma directeur des transports a pour vocation d'accompagner les projets de développement économiques, touristiques et de transports.

*Il conviendrait de regrouper les deux actions (80 et 124).*

**(125) ACTION 125 : DÉCLINER UN PLAN D'ACTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DU TERRITOIRE DANS CHAQUE ARCHIPEL**

Pour mémoire, la première réunion du COPIL portant sur le Schéma d'Aménagement Général (SAGE) a eu lieu le 18 mai 2016. Elle avait permis de fixer les objectifs, la méthodologie et les modalités de mise en œuvre du SAGE.

Cette démarche de co-construction s'est articulée en trois étapes distinctes, chacune marquée par de larges concertations tant à Tahiti que dans les archipels.

La première étape s'est déroulée de septembre 2017 à décembre 2017 afin d'élaborer différents scénarios de développement durable pour l'ensemble du Pays.

La seconde étape, organisée autour des conférences d'archipels en septembre et octobre 2018, a permis d'aboutir à un consensus général pour ainsi confirmer le scénario de référence à l'échelle globale du Pays et à un niveau plus détaillé pour les archipels.

La troisième étape, débutée en décembre 2018, a consisté à élaborer le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Pays et sa déclinaison dans les cinq archipels.

Les études portant sur le PADD décliné en 5 schémas d'archipels ont fait l'objet de présentations et concertations au 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Le PADD a été validé par le COPIL en avril 2019.

S'en est suivi la finalisation du SAGE, puis sa présentation en enquête publique en octobre 2019, enfin sa validation par le COPIL en décembre 2019. Le projet s'articule autour de 3 axes majeurs :

*Premièrement* : Positionner la Polynésie française dans son environnement régional, au cœur du Pacifique, comme un acteur-clé et influent des échanges entre l'Asie et les Amériques. A cet égard, les liaisons aériennes et portuaires internationales doivent être développées, et des politiques innovantes en matière de réponse à l'insularité et à la transition énergétique sont proposées ;

*Deuxièmement* : Favoriser un développement équilibré des cinq archipels, fondé sur leurs spécificités, avec l'objectif d'inverser les flux migratoires. Les archipels éloignés doivent devenir attractifs et les activités locales s'y développer autour de grands projets structurants et de véritables capitales d'archipel. Les liaisons interinsulaires et intra insulaires seront développées et doivent augmenter en conséquence, en particulier aux Australes et aux Tuamotu où l'isolement des îles rend nécessaire des liaisons intérieures renforcées ;

*Troisièmement* : L'île de Tahiti et plus largement l'archipel des îles du Vent est restructurée et son attractivité doit être renforcée, grâce à un rééquilibrage opéré entre espaces urbanisés, activités économiques, lieux de culture et de loisirs. La préservation de l'environnement, la lutte contre les pollutions, la transition énergétique, les déplacements, vont faire l'objet de politiques innovantes et résolument tournées vers l'avenir.

Les principaux grands projets structurants retenus par le COPIL sont :

- Le Village Tahitien dans sa fonction de revitalisation du secteur touristique aux îles du Vent, mais aussi dans tous les archipels ;
- La création d'un « parc naturel » dans les communes du Sud de Tahiti, pour y permettre un développement endogène durable et offrir un espace de respiration pour les résidents de Tahiti et aux visiteurs ;
- La prise en compte de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du marae et Taputapuatea et la perspective de la reconnaissance par l'UNESCO du patrimoine naturel et humain des Marquises ;
- L'ouverture à l'international de l'aéroport de Nuku Hiva, dans un format « régional » axé vers Hawaii ;
- Le développement de la filière thon aux Marquises, notamment avec la perspective d'exportation de thon frais vers Honolulu ;
- La construction d'un aéroport de dégagement à Rangiroa, et à partir de cette structure, le développement du secteur touristique dans la partie Ouest de l'archipel ;
- Le développement de l'aquaculture dans les Tuamotu de l'Est, à partir de la base de Hao ;
- Le renforcement de la capacité d'accueil des jets privés à Bora Bora ;
- Un centre de mémoire et de l'innovation construit à Tahiti et développé en réseau dans tous les archipels.



Illustrations 118 et 119 : 7<sup>ème</sup> COPIL du SAGE – décembre 2019 (source @presidence.pf et ministère du logement)

Le SAGE a été adopté par l'Assemblée de la Polynésie française le 6 juillet 2020 et la loi du pays n° 2020-21 portant approbation du Schéma d'Aménagement Général de la Polynésie française a été promulguée le 24 août 2020.

Afin d'assurer le suivi du SAGE, l'Agence d'aménagement et de développement durable des territoires de la Collectivité du Pacifique sud a été créée. Cette structure totalement innovante sera un outil puissant de dialogue et de partage de connaissance entre le Pays, ses organismes et les communes et un véritable levier dans la réalisation des projets, notamment dans la facilitation de la mise en œuvre du SAGE à toutes les échelles.

Elle assurera en outre un accompagnement des collectivités locales et du Pays dans l'anticipation et la préparation des projets des archipels, qu'il s'agisse de la mise en œuvre du SAGE, des PGA, de l'organisation de l'urbanisation, des mobilités, de l'habitat, de la diversification des énergies, d'une meilleure prise en compte des risques et de la valorisation du patrimoine et des ressources. L'agence jouera également un rôle d'observatoire partenarial pour permettre collectivement d'analyser les évolutions des territoires et d'orienter les choix stratégiques.

#### (126) ACTION 126 : DÉFINIR UNE POLITIQUE DE GESTION DES DÉCHETS

Les travaux d'élaboration du schéma territorial de gestion des déchets, démarrés en 2019 se sont poursuivis en 2020.

#### (127) ACTION 127 : DÉFINIR UN PLAN POUR L'ASSAINISSEMENT

Le plan général pour l'assainissement a été défini dans le cadre de la politique sectorielle de l'eau (cf. action n° 128).

#### (128) ACTION 128 : DÉFINIR UN PLAN DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Pour mémoire, en 2017, les documents constitutifs de la politique de l'eau ont été finalisés. Ainsi, 12 orientations opérationnelles ont été arrêtées, qui se déclinent en 35 mesures et se concrétisent au travers de 89 actions pour la période 2017-2020. Les premières actions ont démarré en 2017.

Les documents finalisés ont fait l'objet de concertation des 48 communes et de l'ensemble des services du Pays et de l'Etat. Le contrat d'assistance technique (AT PSE) a été clôturé le

23 mars 2017 et les documents constitutifs de la politique de l'eau ont reçu un avis favorable du CESEC en août 2017<sup>15</sup>.

Perspective : la délibération n° 2021-62 APF portant approbation de la politique de l'eau a été adoptée par l'assemblée de la Polynésie française le 17 juin 2021.

La présente politique de l'eau propose une approche globale de la gestion de l'eau en Polynésie française qui s'articule autour de trois orientations stratégiques associées à un plan d'actions principales pour la période 2021-2025. Le budget global associé à la politique de l'eau a été évalué à 18,12 milliards de FCFP.

*Il conviendrait de regrouper les actions ns° 128 et 129 au sein d'un même item tel que « définir une politique sectorielle de l'eau »*

### (129) ACTION 129 : DÉFINIR UN PLAN DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Présenté en conseil des ministres le 2 novembre 2015, le « Plan de Transition Énergétique (PTE) de la Polynésie française 2015-2030 »<sup>16</sup> fixe trois grands objectifs et propose une série d'actions en matière de réglementation, de soutien économique et fiscal, de transparence des coûts et des prix et de mise en place d'outils de pilotage de la transition énergétique.

La Polynésie a ainsi pour objectif d'atteindre pour Tahiti, 50% de la consommation d'électricité assurée par des énergies renouvelables d'ici 2020 afin de :

- contribuer à l'indépendance énergétique ;
- garantir la sécurité de ses approvisionnements ;
- préserver l'environnement ;
- et renforcer la lutte contre l'effet de serre.

En 2018, la Polynésie française a poursuivi les travaux de cette stratégie en accord avec les axes du PTE, au travers des 3 objectifs déclinés ci-après :

- o Changer de modèle énergétique : avec par exemple l'achèvement de la phase projet du système de climatisation par eau froide océanique (SWAC) pour le CHPF ou encore l'aide aux particuliers pour l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- o Changer nos comportements : avec la poursuite d'actions de sensibilisation et d'accompagnement du grand public (actions de l'Espace Info Energie, spectacles dans les écoles, ...)
- o Et changer de modèle économique : avec la procédure d'élaboration du code de l'Energie (Titres I et II) qui a pour but de clarifier notamment les rôles des acteurs et la fonction de régulation exercée par le gouvernement.

En 2019, la Polynésie française a donné un sérieux coup d'accélérateur à sa stratégie de transition énergétique. En mai 2019 a eu lieu l'inauguration d'une nouvelle centrale hydroélectrique du projet plus global Hydromax dans la vallée de la Papenoo.

L'assemblée de Polynésie a voté les titres I et II du code de l'énergie le 8 juillet 2019, puis les titres III et IV le 10 décembre 2020. Ce code engage le territoire dans une transition énergétique accélérée.

<sup>15</sup> Avis n° 92 du 24 août 2017 sur le projet de délibération portant approbation de la politique sectorielle de l'eau.

<sup>16</sup><https://www.service-public.pf/sde/climat-et-energie/le-plan-de-transition-energetique-pte-de-la-polynesie-francaise/>

Ce nouveau code doit synthétiser les différents engagements pris pour la transition énergétique de l'île. Il vise par ailleurs à faire de l'opérateur Transport d'Énergie électrique en Polynésie (TEP) le maître d'œuvre de la future transformation du réseau électrique.

Souhaitant atteindre une part de 75 % d'énergies renouvelables dans son mix électrique dès 2030, le pays mène de nombreuses actions en ce sens, notamment dans le domaine photovoltaïque.

Lancement des appels à projets de fermes photovoltaïques avec stockage en avril 2021 dans le but de produire 30 MWh d'ici 2023.



Illustration 120 : Panneaux solaires (source ©radio1)

## OBJECTIF 3-4 (N°12) : METTRE EN PLACE LES OUTILS DE PILOTAGE ET D'ÉVALUATION DU TOURISME

---

### (130) ACTION 130 : SE DOTER DE STRUCTURES DE PILOTAGE

---

Se doter de structures de pilotage, sous-tend la mise en place d'un comité de pilotage, d'un observatoire du tourisme et d'un pôle « suivi et évaluation de la mise en œuvre ».

*A noter, les notions de l'action n° 130 recoupent celles présentées pour l'action n° 4 et l'action n° 101. Il conviendrait de les regrouper.*

#### (a) SOUS ACTION 130-1 : COMITÉ DE PILOTAGE

---

Pour mémoire, le comité de pilotage pour la stratégie de développement touristique de la Polynésie française pour la période 2015-2020, a été créé par arrêté n° 1114 CM du 10 août 2016<sup>17</sup>.

Selon les termes de cet arrêté, le COPIL de la stratégie du tourisme :

- Veille à la bonne mise en œuvre de la politique publique du tourisme ;
- Évalue la mise en œuvre de la politique publique du tourisme ;
- Informe le gouvernement sur la mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme. A ce titre, il adresse annuellement un rapport au gouvernement (revue annuelle du tourisme, objet du présent rapport), faisant état des progrès réalisés et des objectifs à venir.

---

<sup>17</sup> Arrêté n° 1114 CM du 10 août 2016 modifié portant création d'un comité de pilotage pour la stratégie de développement touristique

Présidé par la Ministre en charge du tourisme, le COPIL pour la stratégie de développement touristique est composé du Président de la Polynésie française, en charge du développement des archipels, des ministres en charge de l'économie, de l'aménagement, de l'équipement, du travail, de la culture, du Président de la commission du tourisme de l'Assemblée de la Polynésie française, du Président du Conseil économique, social, environnemental et culturel, du Président du Syndicat pour la promotion des communes, et d'un représentant du bureau de la Commission européenne pour les pays et territoires d'outre-mer pour le Pacifique, en qualité d'observateur.

Compte tenu de la crise sanitaire mondiale qui nous a conduit à une fermeture de nos frontières dès le 28 mars, toutes les activités touristiques ont dû tourner au ralenti voire cesser de fonctionner pour bon nombre d'entre elles. Dès lors, la priorité du pays a été de se concentrer sur la survie de ces entreprises et celle des personnes ayant perdu leur emploi. Dans ce contexte, seul un COPIL a été organisé cette année.

Ce 7<sup>ème</sup> COPIL, dont l'objectif principal était l'adoption de la revue annuelle du secteur du tourisme 2019 a donc eu lieu le 12 novembre 2020. Ce fut également l'occasion de faire un point de la situation du tourisme polynésien dans un contexte de pandémie mondiale et de crise économique majeure qui a durement frappé l'industrie touristique.

Le bureau des affaires européennes de la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique a rappelé le mécanisme de l'appui budgétaire à la mise en œuvre de la stratégie du tourisme, pour un montant total de 3,55 milliards XPF, versé en plusieurs tranches sur la période 2018-2021. Il s'agissait d'une approche par résultat, nécessitant une évaluation et un suivi annuel, dont les fonds devaient être versés directement au budget de la Polynésie française.

2019 ayant été une année exceptionnelle sur le plan touristique avec près de 300 000 visiteurs qui ont séjourné en Polynésie, soit 13,6% de plus qu'en 2018, le secteur du tourisme a largement atteint les résultats escomptés pour chacun des 4 indicateurs prévus dans la convention de financement et ses avenants :

- Montant des dépenses des touristes : près de 70 milliards F CFP (57 milliards F CFP attendus) ;
- 39 sites touristiques valorisés et gérés par le service du tourisme (39 attendus) ;
- Nombre d'emplois salariés dans les entreprises caractéristiques du tourisme : 11 489 (11 350 attendus) ;
- Nombre de visiteurs de 299 518 (267 000 attendus).

Au 31 décembre 2019, 89 % des 134 actions étaient initiées ou terminées. Ces très bons résultats, dus à la mise en œuvre active et efficiente de la stratégie de développement touristique menée avec constance depuis 2016, ont été salués par les participants au COPIL. La revue annuelle 2019 du secteur du tourisme a été adoptée à l'unanimité des membres.

La croissance amorcée au début de l'année 2020 a malheureusement été stoppée dans son élan par la crise sanitaire mondiale. Depuis la réouverture des frontières, le 15 juillet 2020, et jusqu'à mi-octobre, la Polynésie a enregistré 40 % des effectifs de 2019 sur la même période.

Tous les marchés et tous les types de tourisme ont été touchés (croisière, hébergement terrestre payant, hébergement gratuit). Depuis la réouverture des frontières, les deux principaux marchés touristiques ont été la France et les Etats-Unis, les régions Asie-Pacifique

n'étant pas accessibles. La mise en place du confinement au niveau national a toutefois marqué un coup d'arrêt brutal du marché français.

En mai 2020, à la demande du Président de la Polynésie française, la Commission européenne a procédé au paiement de la 3<sup>ème</sup> tranche de financement à hauteur de 1,480 milliards F CFP. Par ailleurs, pour faire face à la crise du Covid-19 et répondre aux demandes des PTOM, dont celle de la Polynésie, la Commission Européenne a octroyé un budget additionnel au 11<sup>ème</sup> FED de 850 000 euros (environ 100 millions XPF).

Une évaluation à mi-parcours de la stratégie effectuée par des prestataires indépendants a permis d'analyser de manière critique et constructive la mise en œuvre de cette stratégie et d'en formuler des recommandations, ainsi que des pistes d'amélioration pour la future feuille de route.

Les travaux d'élaboration de la stratégie touristique 2021-2025, Fari'ira'a Manihini 2025 (FM25), stoppés par la pandémie mondiale, ont repris en août en tenant compte du contexte nouveau issu de la crise sanitaire. Les objectifs de cette stratégie tiennent désormais en 3 axes : atténuer les effets de la crise, relancer l'industrie touristique et développer un tourisme inclusif.



Illustrations 121 et 122 : 7<sup>ème</sup> COPIL du tourisme - 12 novembre 2020 (source @presidence.pf)

#### (b) SOUS ACTION 130-2 : OBSERVATOIRE DU TOURISME

Pour rappel, l'observatoire du Tourisme, créé en août 2016<sup>18</sup> est l'espace d'échanges et de concertation et l'outil de co-pilotage de la stratégie de développement touristique de la Polynésie française 2015-2020. Il a pour missions de fournir les éléments de suivi et de pilotage de la stratégie et d'éclairer les opérateurs sur l'information touristique, les résultats d'études stratégiques et l'évolution des indicateurs statistiques.

En 2020, compte tenu de la crise sanitaire mondiale qui a impacté de manière très violente notre industrie touristique, ce sont 4 observatoires « élargis » qui ont été organisés, les 20 mai, 8 et 12 juin, 27 août et 27 octobre.

Il s'agissait des 8, 9 10 et 11<sup>èmes</sup> réunions depuis la création de l'ODT. Ces réunions ont été élargies à tous les professionnels du tourisme directement impactés par cette crise sans précédent, l'objectif étant de leur faire un point régulier sur la situation sanitaire mondiale et de les informer au mieux sur l'évolution de la situation en Polynésie française.

- **Le 20 mai 2020** : 1<sup>ère</sup> réunion de l'année. Les ODT sont dorénavant élargis à l'ensemble des représentants de l'industrie touristique.

---

<sup>18</sup> Arrêté n° 1114 CM du 10 août 2016 modifié

Pour rappel, la 1<sup>ère</sup> décision prise suite à cette crise sanitaire a été celle de l'arrêt des escales des navires de croisière le 11 mars. Puis, le confinement général de la Polynésie a été annoncé le 20 mars. Tous les visiteurs en vacances dans nos îles ont dû être rapatriés vers Tahiti. Il a fallu ensuite assurer leur retour vers leur pays d'origine jusqu'au dernier vol international opéré par United Airlines le 28 mars. A partir de ce jour, la Polynésie est entrée dans une bulle de confinement avec une préoccupation première, celle de protéger la population contre une extension de l'épidémie.

Dès la décision de confinement, le Pays a mis en place un plan de sauvegarde de l'économie. Des dispositifs de soutien à l'emploi ont été mis en place afin de soutenir les entreprises mais également les patentés en attendant la reprise de leur activité, notamment dans l'industrie touristique.

Le déconfinement a été une 1<sup>ère</sup> étape importante : elle signifiait la reprise des activités. Il s'agissait d'une bouffée d'oxygène tant pour la population que pour les activités économiques, même si la Polynésie allait rester dans une bulle intérieure pendant quelques semaines encore.

Puis, le gouvernement a travaillé sur les conditions de la reprise du tourisme international, avec des protocoles à adopter pour préparer la reprise des vols commerciaux internationaux prévue début juillet. Il a fallu trouver un juste équilibre entre protéger la destination et cette reprise qui était primordiale. Un travail de mise en place de mesures sanitaires a été réalisé, qui a donné lieu à un « Guide de procédures et recommandations barrières », très attendu par les professionnels et les touristes.

Les contraintes posées par les marchés, à savoir l'ouverture des frontières, la situation sanitaire par marchés, ont été des facteurs qui échappaient à la décision locale. Le travail du groupe « Task force », mis en place pour suivre l'évolution des marchés a été primordial, le calendrier de réouverture des frontières de notre destination étant complètement dépendant de l'évolution de la situation sanitaire dans le monde.

Un point également important et demandé sur les marchés : celui concernant les conditions d'annulation, le report des réservations et le maintien des tarifs. Si nous souhaitons garder notre clientèle, il était essentiel que tous les partenaires touristiques locaux (compagnies aériennes, hôtels, pension de famille, plaisance, croisière, et prestataires d'activité) s'accordent sur une politique commune d'annulations et de reports pour toutes réservations effectuées.



**Illustration 120 : 8<sup>ème</sup> observatoire du tourisme (source ©presidence.pf)**



## Guide de recommandations & protocoles barrières

À L'USAGE DES **PROFESSIONNELS DU TOURISME**



Sommaire autour de 4 chapitres successifs :

1. Rappel des gestes barrières usuels	4
2. Mesures de base à appliquer <b>pour tous</b>	<b>5</b>
3. Mesures spécifiques <b>complémentaires</b> par filière :	9
• Les portes d'entrées ( <i>ports et aéroports</i> )	10
• Les lieux publics d'accueil touristique ( <i>comité du tourisme, bureaux d'accueil</i> )	11
• Les transports touristiques terrestres	12
• Les transports touristiques nautiques	13
• Les transports touristiques aériens	14
• Les sites touristiques	15
• Les <b>hébergements</b> touristiques	<b>16</b>
• Hôtellerie internationale 4* et plus	16
• Hôtellerie indépendante jusqu'à 3*	17
• Pensions (PHF)	18
• Location saisonnière de luxe	19
• Hébergements nautiques ( <i>charters de plaisance</i> )	20
• Les <b>prestations d'activités</b> touristiques	<b>21</b>
• Activités nautiques	21
• Plongée & sports sous-marins	22
• Activités terrestres & culturelles	23
• Activités Spa & bien-être	24
4. Rappel des bons usages sanitaires	25

3

Illustration 121 : [https://www.service-public.pf/djs/wp-content/uploads/sites/33/2020/05/Guide\\_2020\\_recom\\_barriere.pdf](https://www.service-public.pf/djs/wp-content/uploads/sites/33/2020/05/Guide_2020_recom_barriere.pdf)

- **Les 8 et 12 juin 2020** : 2<sup>ème</sup> réunion de l'année, qui a eu pour sujet principal le redémarrage des activités touristiques et les conditions de la reprise du tourisme international, la réouverture des frontières à l'international ayant été annoncée pour le 15 juillet.

Plusieurs actions de communication ont été mises en œuvre afin d'encourager le tourisme d'intérieur mais aussi pour sensibiliser et réassurer la population à la perspective d'une reprise du tourisme international. L'élaboration et la mise en œuvre des protocoles par les acteurs touristiques, quels que soient leurs activités et leur envergure, à partir du « Guide de recommandations barrières » réalisé par les autorités est un préalable. Des sessions de formation sur les mesures sanitaires conjuguées à l'activité touristique, ont également été proposées aux professionnels, cette étape d'acquisition des bons gestes, des bonnes pratiques, étant essentielle avant la réouverture des frontières.

Les conditions d'entrée et de séjour des visiteurs ont également été présentées et discutées. Ce point fut l'occasion de recueillir les observations des professionnels sur leur faisabilité et les contraintes de terrain.

Face au contexte mondial, la redéfinition et mise en œuvre de conditions de reprise du tourisme international a été au cœur des préoccupations de l'industrie. La Polynésie

française doit conserver sa crédibilité comme une destination touristique sérieuse et accueillante.



**Illustration 122 : 9<sup>ème</sup> observatoire du tourisme (source ©presidence.pf)**

- **Le 27 août 2020**, 3<sup>ème</sup> réunion de l'année : les protocoles mis en place par le pays ont fait leurs preuves et ont permis de faire de la Polynésie une des premières destinations touristiques "Covid-Prepared".

La plateforme ETIS, que tous voyageurs doivent renseigner avant le voyage, est un outil de suivi des voyageurs extrêmement précieux sur le plan sanitaire mais également sur le plan statistique. Il permet d'avoir aujourd'hui une connaissance immédiate de la fréquentation touristique, avec des informations telles que le nombre de touristes, leur nationalité, les îles fréquentées, le type d'hébergement fréquenté, etc.

Depuis l'ouverture des frontières, les flux touristiques se sont concentrés principalement sur l'archipel de la société avec le triptyque Tahiti-Moorea-Bora Bora.

Au niveau de l'hébergement terrestre : globalement sur l'ensemble de la Polynésie, l'occupation se situait aux alentours de 40% pour les mois d'août, septembre et octobre, les situations étant différentes en fonction des îles et des établissements hôteliers.

Au niveau de la croisière : pour rappel ce secteur a été la première activité à devoir cesser ses opérations dès le 11 mars dernier. La majeure partie de la saison, sur le premier semestre, a donc été suspendue totalement. La reprise d'activité a permis aux 2 compagnies en tête de ligne, Paul Gauguin Cruises et Aranui Cruises, de reprogrammer des opérations.

Le trafic aérien : il était à 51% de son activité par rapport à l'année 2019. Pour l'aérien international, le niveau de trafic correspond à 31% de celui de 2019.

Pour ce qui concerne les annulations, l'hôtellerie a dressé un 1er bilan, faisant état d'une baisse de 50 à 70 % de réservations dans les livres par rapport à 2019, toutes îles confondues. Les annulations continuaient à arriver. Même tendance pour le charter nautique, avec des chiffres particulièrement bas. La demande a chuté de près de 50 % dès que la situation sanitaire s'est dégradée.

Le principal frein à la reprise, en dehors de l'inaccessibilité de certains marchés, a été évidemment la situation sanitaire des marchés émetteurs.

L'IEOM a confirmé une baisse du PIB pour 2020, comprise entre 10 et 12 %, les secteurs des transports et du tourisme ayant été les secteurs les plus affectés. Concernant les PGE (Prêts Garantis par l'Etat) : ces 2 secteurs ont été les plus grands utilisateurs du dispositif. Au 14

août, un peu plus de 45 milliards ont été accordés sur la base de ce dispositif, dont 8 milliards pour le secteur de l'hébergement et de la restauration et 13 milliards pour les transports.



Illustration 123 : 10<sup>ème</sup> observatoire du tourisme (source @presidence.pf)

- **Le 27 octobre 2020** : 4<sup>ème</sup> et dernier ODT de l'année. Cette réunion a permis de faire :

Un bilan de l'évolution de la situation sanitaire en Polynésie française. L'efficacité du protocole sanitaire d'entrée en Polynésie française consistant en un test RT-PCR négatif dans les 3 jours précédant le vol, l'enregistrement sur la plateforme ETIS et un autotest réalisé à J+4 par tous les arrivants a une fois de plus été confirmée puisqu'aucun des touristes détectés positifs au COVID n'a été à l'origine de contamination locale. Ces voyageurs ont pu être immédiatement mis en isolement soit dans leur hébergement touristique, soit dans un logement dédié.

Un bilan de la situation économique 3 mois après la reprise des vols internationaux. Depuis le 15 juillet, la Polynésie a accueilli plus de 35 000 voyageurs tant résidents (21%) que touristes (79%). Les non-résidents provenaient pour 54% de la France (15 000), 36% des Etats-Unis (10 000) et 10% d'autres pays (2 800). Ainsi, à fin octobre 2020, la fréquentation touristique affichait une baisse de 60% par rapport à 2019.

La réouverture des frontières a permis de sauver en partie la haute saison. Octobre a toutefois amorcé une saison qui s'est avérée particulièrement basse et difficile au vu de la situation sanitaire mondiale, avec des restrictions de voyage dans de nombreux pays, une fermeture des frontières de nombreux pays, sans perspective de réouverture avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Concernant l'aérien, le trafic domestique a été d'environ 60/65 % par rapport à 2019, tandis que le trafic international se situait plutôt aux alentours de 30/35 %.



Illustration 124 : 11<sup>ème</sup> observatoire du tourisme (source @presidence.pf)

Une mission d'évaluation à mi-parcours du programme du 11<sup>ème</sup> FED territorial, prévue par la Commission européenne, a été réalisée du 13 janvier au 7 février 2020 par 2 experts mandatés. L'objectif principal de cette mission était d'analyser de façon critique et constructive la mise en œuvre de la « Stratégie de développement touristique en Polynésie française 2015-2020 » soutenue par le « Programme Territorial d'appui budgétaire du 11<sup>ème</sup> Fond Européen de Développement », de mesurer les résultats et de formuler des recommandations pratiques concernant le suivi de ce programme et les opérations à venir.

*Les conclusions de l'évaluation ont été globalement positives, l'enjeu de la stratégie étant de relancer l'économie au travers d'un soutien au secteur touristique, en proposant notamment des réponses aux difficultés identifiées dans le secteur.*

*L'efficacité de cette stratégie a été considérée globalement de bonne qualité, avec, à 24 mois de l'échéance de l'appui budgétaire, en moyenne plus de 80 % des actions initiées sinon finalisées.*

*Cependant, malgré ces résultats positifs, il a été constaté que nombreux acteurs locaux, privés ou communaux, ne participaient pas activement dans la mise en place des objectifs de cette stratégie, ne se sentant pas investis et intégrés dans sa mise en œuvre. Leur mobilisation et motivation envers la stratégie demeure une difficulté latente.*

*Enfin, il apparaît important de bien préparer la transition entre l'achèvement de la stratégie actuelle et le démarrage de la future stratégie. Cela pourrait prendre la forme d'une communication entre l'équipe de pilotage de la stratégie actuelle et le duo médiateur/coordonateur de la stratégie 2021-2025 « Fariira'a Manihini 2025 ».*

Les recommandations de l'évaluation, au nombre de 9, portent sur 2 périodes : celle de la présente stratégie jusqu'à son terme (soit de 2015 à 2020), et celle concernant la période des 5 années suivantes (soit de 2021 à 2025).

Il a donc été préconisé, pour la 1<sup>ère</sup> période :

1. D'utiliser le temps restant pour travailler quelques actions clés choisies de manière cohérente en utilisant une méthode efficace et pertinente ;
2. D'adapter la gouvernance du tourisme pour faciliter une mise en œuvre de la stratégie plus efficace et efficiente ;
3. De renforcer le cadre logique et le système de monitoring ;
4. D'optimiser les actions et recherches préparatoires de 2015-2020 pour la stratégie 2021-2025.

Pour la 2<sup>nd</sup>e période, il a été recommandé de :

5. Mettre en œuvre une dimension inclusive effective dans la cadre de la stratégie Fari'ira'a Manihini ;
6. Elaborer une approche complète et intégrée pour optimiser la durabilité financière de la stratégie future ;
7. Assurer un système de gouvernance effectif pour la stratégie future ;
8. Mettre en place une politique pour la mise en œuvre du monitoring et de la protection de l'environnement et de la biodiversité en Polynésie Française ;
9. Poursuivre le soutien de la CE au développement du tourisme en Polynésie française via la modalité d'appui budgétaire.

### (131) ACTION 131 : ADAPTER LES STRUCTURES PUBLIQUES

(a) SOUS ACTION 131-1 : REDIMENSIONNER LE SERVICE DU TOURISME

(b) SOUS- ACTION 131-2 : RECENTRER LE GIE TAHITI TOURISME SUR SA MISSION DE PROMOTION

Ces sous actions sont redondantes avec la déclinaison de l'action n° 106

### (132) ACTION 132 : COMPLÉTER LE DISPOSITIF D'OBSERVATION STATISTIQUE DU TOURISME

En 2016 et 2017, l'ISPF a réalisé une étude statistique sur la satisfaction de la clientèle touristique. Ce dispositif est précisé au travers de l'action n° 58. Diverses précisions ont été introduites dans les publications mensuelles, trimestrielles et annuelles afin de permettre aux différents décideurs publics et privés de disposer de davantage d'informations stratégiques.

(a) SOUS ACTION 132-1 : INDICATEURS STATISTIQUES COMPLÉMENTAIRES

Perspectives : dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement touristique FM25, il est envisagé de travailler sur de nouveaux indicateurs statistiques.

Cette sous-action devrait être regroupée avec l'action n° 58

(b) SOUS ACTION 132-2 : TABLEAU DE BORD DU TOURISME

Le Ministère du tourisme souhaite pouvoir disposer de tableaux de bord réalisés à partir d'une approche territoriale, par île ou groupe d'îles, permettant de piloter plus précisément le développement touristique. Ceux-ci doivent être élaborés en concertation avec le Ministère, le service du tourisme et Tahiti Tourisme.

Perspectives : dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement touristique FM25, une réflexion est menée sur les outils de définition et de suivi.

### (133) ACTION 133 : ADAPTER LES MOYENS FINANCIERS

(c) SOUS ACTION 133-1 : CADRE DE DÉPENSES À MOYEN TERME

Le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) a été élaboré entre avril et juin 2016. Le résultat est un tableau qui décline l'ensemble des trois axes, douze objectifs, 134 actions de la stratégie de développement touristique 2015-2020. Ainsi, pour chacun des items (axes, objectif, sous-objectif, actions et sous actions), l'objectif du tableau est de pouvoir renseigner :

- un ou plusieurs indicateurs de résultat (performance) ou de mise en œuvre ;
- l'entité (service ou établissement public, GIE, association, ou autre) en charge, ou en chef de file de la mise en œuvre et ses éventuelles partenaires ;
- le budget annuel prévu et réalisé sur la période (2016-2020).

Le CDMT devrait être actualisé pour tenir compte des contraintes et de l'évolution de la gestion des finances publiques d'une part et de la mise en œuvre de la stratégie d'autre part. Au demeurant, la direction du budget et des finances, centralisant l'ensemble des données financières du Pays, apparaît comme un protagoniste incontournable en appui au service du tourisme et devrait jouer un rôle moteur dans la consolidation des données du CDMT.

Le CDMT constitue une plateforme de communication permettant d'assurer la gestion opérationnelle de la stratégie. L'intérêt majeur de ce tableau de bord réside dans la lecture de l'avancement des tâches, de leur regroupement, de leur suppression et dans la structuration d'un cadre logique utile à la mise en œuvre de la stratégie. Sa mise à jour devrait être permanente et nécessiter une communication avec tous les acteurs concernés par la stratégie : le SDT, les ministères, l'ISPF, Tahiti Tourisme, l'ADT, les compagnies aériennes, le port autonome, etc. Mais cela nécessite un accès permanent à l'information et parfois une gestion des données centralisée.

Malgré les efforts réalisés par l'équipe projet, certains acteurs locaux ne se sentaient pas investis et intégrés dans la stratégie. En conséquence, la gestion du CDMT et notamment son actualisation se sont avérées difficiles. Le CDMT pourrait cependant, grâce à une nouvelle réflexion sur une meilleure organisation et plus de communication, être optimisé.

Un dialogue plus important sur les problématiques du tourisme, entretenu par une « équipe pilote » en concertation avec l'intégralité des acteurs concernés serait à privilégier pour reformuler la stratégie et ses actions de façon holistique, compréhensive et inclusive. Selon l'Agence de Développement Française, le secteur privé investit de plus en plus dans le tourisme. La sensibilisation au tourisme depuis le début de la stratégie pourrait donc motiver les partenaires privés à s'impliquer davantage dans les actions de la stratégie.

Il faudra cependant prendre en compte les difficultés rencontrées dans le CDMT actuel pour former un nouvel outil plus utile et accessible pour toutes les parties prenantes. Concernant la méthode de gestion des actions, le BAE et les partenaires impliqués dans le pilotage des actions devraient définir l'outil, en dessiner de manière précise les contenus et le tester sur les actions en cours pour qu'il soit ajusté pour la campagne 2021-2025.

#### (d) SOUS ACTION 133-2 BUDGET DE LA COLLECTIVITÉ POUR LE TOURISME ADAPTÉ

La question des moyens dévolus au secteur du tourisme est débattue lors du vote du budget à l'Assemblée de la Polynésie française. Au regard des crédits alloués en 2020, la stratégie de développement touristique a été prise en compte : Ainsi, **2,391 milliards XPF** de dépenses ont pu être engagées en 2020 au bénéfice de cette stratégie (cf. voir chapitre « Financements »).

#### (134) ACTION 134 : ADAPTER LES MOYENS HUMAINS POUR LA PRISE EN CHARGE DES MISSIONS

Pour ce faire, il s'agit de réorganiser les structures publiques, thème déjà abordé pour les actions ns° 101, 104, 105, 106 et 131.1. Il conviendrait de regrouper ces actions.

## IV. RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE POUR LA PÉRIODE 2020

### A. CONTEXTE

En 2020, la Polynésie française, à l'instar de toutes les destinations touristiques à l'international, a connu une situation inédite d'une exceptionnelle gravité liée à la crise sanitaire mondiale.

Après un début d'année prometteur, la suspension des escales de paquebots transpacifiques et l'arrêt des croisières opérant en tête de ligne à compter du 11 mars 2020, suivi de la fermeture des frontières aux non-résidents effective au 19 mars et du confinement de la population polynésienne le 20 mars, met à mal le secteur touristique dans sa globalité.

Le 22 mars, Air Tahiti suspend tous ses vols dans les archipels et le dernier vol international est opéré le 28 mars avant la fermeture totale du ciel et des frontières, plaçant ainsi la Polynésie française en isolement total avec pour seule exception quelques vols de continuité territoriale.

Ce sont donc plus de 3 400 touristes qui ont dû être rapatriés en 10 jours entre l'annonce du confinement et la fermeture du ciel polynésien. Les professionnels du secteur, compagnies aériennes, hébergeurs, aéroport de Tahiti, ainsi que les institutionnels, Ministère du tourisme, Tahiti tourisme, service du tourisme, se sont mobilisés, côte à côte, sans relâche durant cette période pour assurer le retour des voyageurs dans leur pays d'origine.

Le déconfinement total de la population en Polynésie le 21 mai accompagné de la reprise progressive des vols d'Air Tahiti marque la reprise d'un tourisme intérieur sous bulle sanitaire avec une épidémie totalement maîtrisée.

Encadré par des protocoles très stricts, les lignes Tahiti-Paris réouvrent le 3 juillet 2020 pour les vols en continuité territoriale, avec une quarantaine de 14 jours imposée pour tous les arrivants ayant présenté un test RT-PCR négatif réalisé dans les trois jours précédant l'embarquement.

C'est ensuite une ouverture du ciel et des frontières au tourisme international, le 15 juillet 2020, sans quarantaine, mais avec un suivi sanitaire des voyageurs obligés de réaliser, en plus du test avant embarquement, un autotest au 4<sup>ème</sup> jour suivant leur arrivée (covcheck à J+4).

En vue d'obtenir un engagement des voyageurs au respect des protocoles sanitaires existants en Polynésie française mais également d'assurer la traçabilité des voyageurs, le ministère du tourisme a mis en place la plateforme ETIS (electronic travel information system), document incontournable à compter du 15 juillet 2020, pour tout voyageur souhaitant venir en Polynésie française. Cette plateforme, toujours active, permet également un suivi statistique des demandes de voyage vers la Polynésie française.

Le protocole sanitaire mis en place en juillet 2020 a permis d'établir que le nombre de cas importés en 2020 en Polynésie française est extrêmement faible, de l'ordre d'une centaine, dont une soixantaine de touristes impactés et immédiatement isolés et pris en charge.

Sur l'année 2020, et depuis la réouverture au 15 juillet, les seuls marchés émetteurs sont l'Europe (à l'exception de l'Italie et de la Belgique) et les Etats-Unis en raison des restrictions ou interdictions de circulation des autres marchés émetteurs tels que l'Asie-Pacifique.

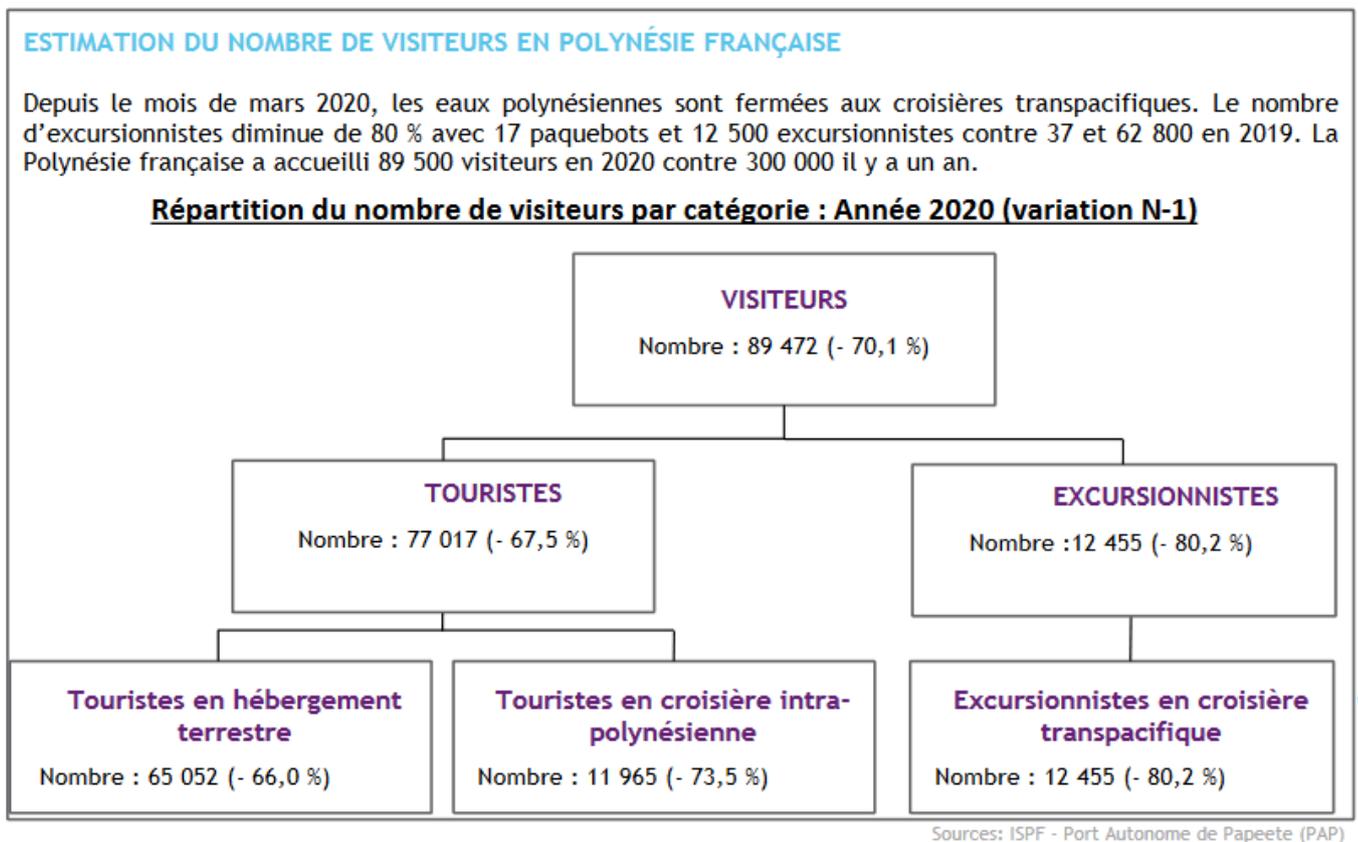
Mais le confinement national sur la période du 30 octobre au 15 décembre 2020 donne un nouveau coup d'arrêt au tourisme métropolitain.

Les chiffres, effectifs, graphiques, ci-dessous, illustrant l'activité touristique de l'année 2020 affichent une baisse générale importante dans tous les secteurs d'activité touristique en raison des mesures prises pour faire face à la crise sanitaire (confinement général, fermeture des frontières, arrêt total de l'activité de la croisière transpacifique...).

## B. FRÉQUENTATION TOURISTIQUE POUR L'ANNÉE 2020

Le secteur d'activité du tourisme est suivi avec attention par l'Institut de la statistique de la Polynésie française au travers différentes enquêtes<sup>19</sup> et collectes de données, qui sont publiées régulièrement, au travers des « **Points Conjoncture Tourisme** »<sup>20</sup>. Ces derniers dressent le bilan mensuel ou trimestriel du tourisme en Polynésie française et compilent les chiffres de fréquentation touristique et les indicateurs de fréquentation hôtelière. Les tableaux de bord Tourisme annuels complètent ces bilans. Les informations qui figurent ci-après, sont extraits de ces bilans.

- Présentation des tendances 2020



A la lecture du « Points conjoncture » du tourisme pour l'année 2020, la Polynésie française a accueilli 89 472 visiteurs, soit 210 046 personnes en moins par rapport à 2019.

- Fréquentation touristique pour l'année 2020

<sup>19</sup> Enquête de fréquentation touristique, Enquête de fréquentation hôtelière (cf. action n° 58)

<sup>20</sup> Source [www.ispf.pf](http://www.ispf.pf)

## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TOURISTES EN CUMUL ANNUEL

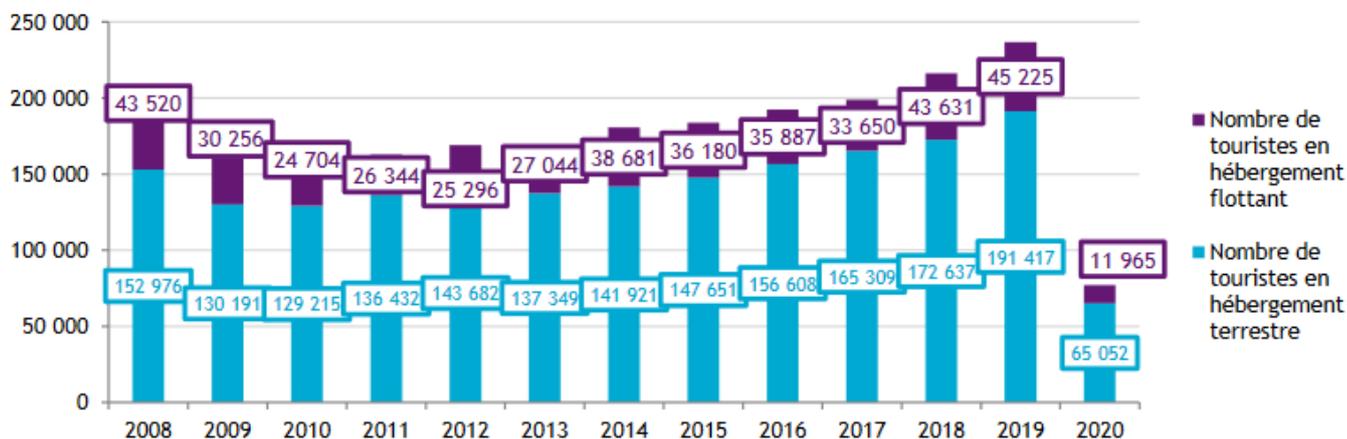


Note de lecture: entre janvier 2020 et décembre 2020, on dénombre **77 017 touristes** soit **67,5 % de moins** qu'entre janvier 2019 et décembre 2019

Source : ISPF - Enquête de Fréquentation Touristique

En 2020, la fréquentation touristique de la Polynésie française a diminué de 67,5 % et s'établit à 77 017 touristes (contre 236 642 touristes en 2019). C'est le plus bas niveau de fréquentation touristique observé depuis l'année 2000, alors même que l'année 2010 observait une baisse considérable du nombre de touristes (154 000 touristes).

## CROISIÉRISTES OU TERRESTRES



Source : ISPF - EFT

- Pays émetteurs

Du fait de la crise sanitaire et de la fermeture des frontières à l'international, la clientèle provient pour 90% de la métropole et des Etats-Unis depuis la réouverture au 15 juillet 2020. Pour rappel, en 2019, cette clientèle représentait 2/3 des effectifs sur l'année.

Les difficultés de transport en Europe ont pénalisé les déplacements de la clientèle européenne vers la Polynésie.

Quant aux autres effectifs de la zone Asie/Pacifique, la forte baisse de plus de 85 % observée est due à l'absence de reprise des vols commerciaux depuis la fermeture du 28 mars 2020.

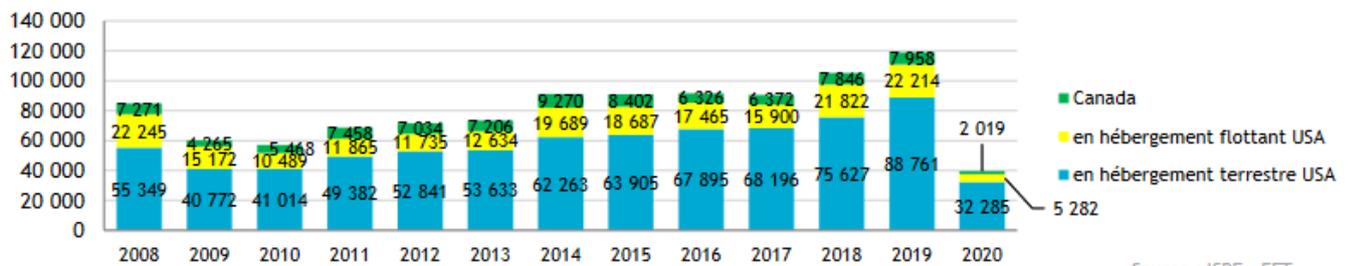
### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TOURISTES PAR MARCHÉ

TOURISTES INTERNATIONAUX PAR DOMICILE PERMANENT	2018	2019	2020	Var. 20/19
	Unité : nombre	nombre	nombre	%
Etats-Unis	75 693	88 782	32 285	-63,6%
France	49 272	60 382	28 112	-53,4%
Europe (hors France)	31 412	32 496	6 781	-79,1%
Japon	9 912	8 176	1 071	-86,9%
Nouvelle-Zélande	8 947	7 960	1 168	-85,3%
Australie	9 335	8 204	1 230	-85,0%

Source : ISPF - EFT

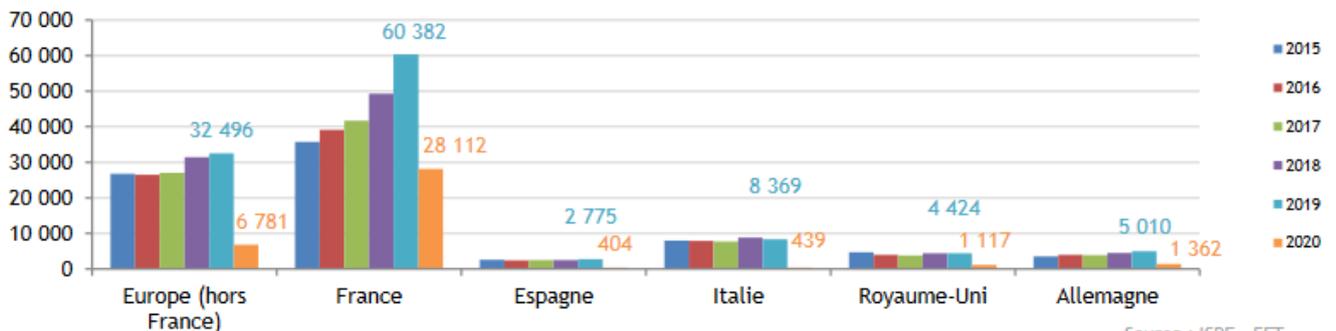
### AMÉRIQUE DU NORD : 45 % DE PART DE MARCHÉ

#### Nombre de touristes nord-américains



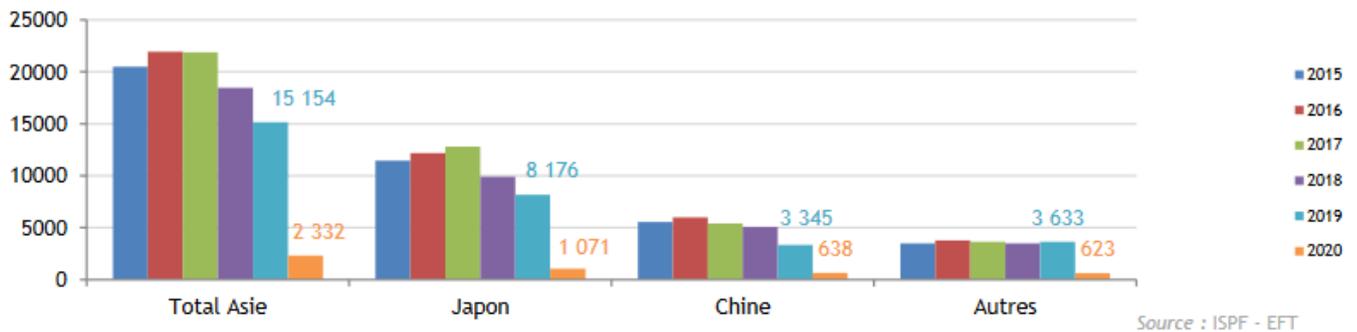
Source : ISPF - EFT

### EUROPE : 45 % DE PART DE MARCHÉ



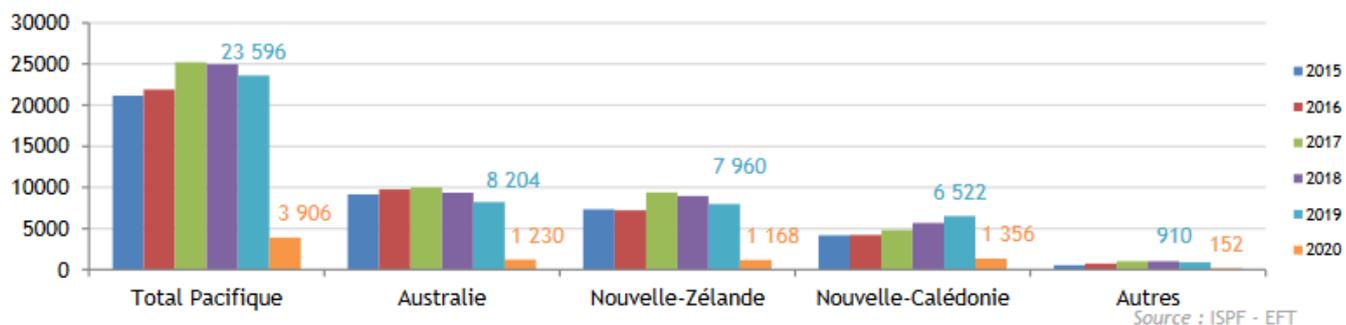
Source : ISPF - EFT

### ASIE : 3 % DE PART DE MARCHÉ



Source : ISPF - EFT

## PACIFIQUE : 5 % DE PART DE MARCHÉ

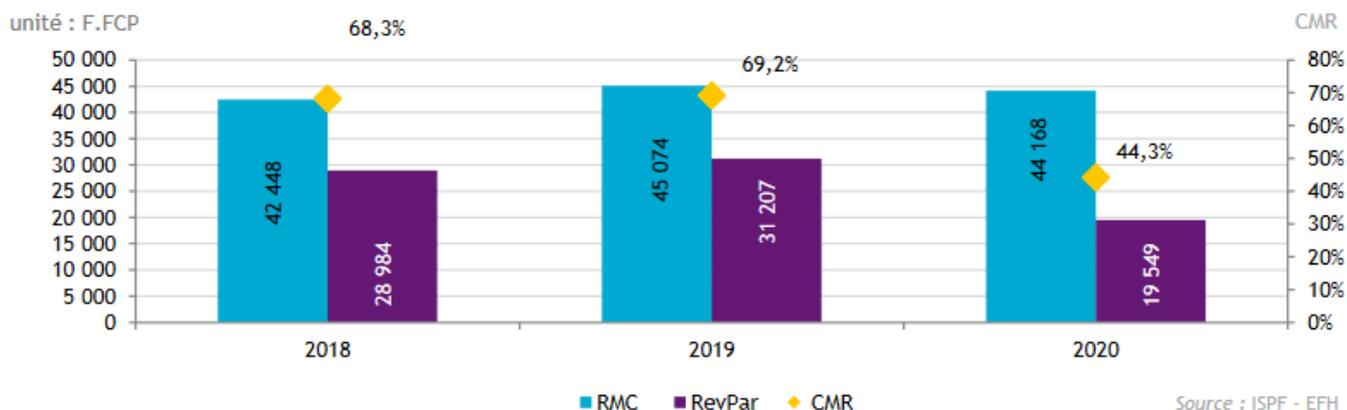


Les contraintes de voyages modifient le comportement des touristes métropolitains et européens qui prolongent la durée moyenne de leur séjour respectivement de 2,9 jours et de 6,4 jours pour s'établir à 20,3 jours et 28,4 jours. La hausse concerne également dans une moindre mesure la clientèle nord-américaine : +0,3 jour, soit une durée de 10,7 jours.

## C. FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE POUR L'ANNÉE 2020

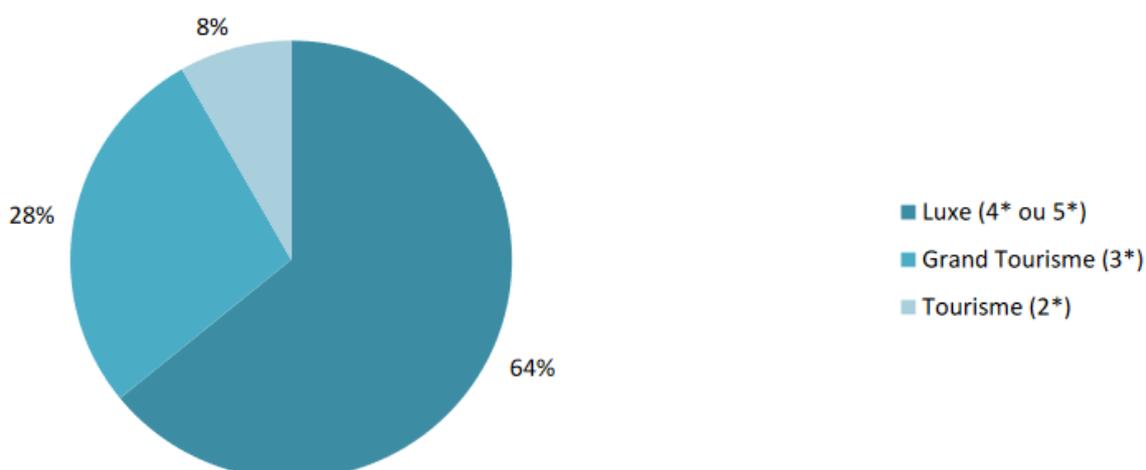
L'hôtellerie est fortement impactée par la crise sanitaire et accuse une baisse du coefficient moyen de remplissage de 25 points. L'hôtellerie internationale est plus touchée par la baisse de fréquentation (-68 %) que l'hébergement en pensions de famille (-61 %) ou les meublés de tourisme (-57 %).

### INDICATEURS DE GESTION HÔTELIERS



Le revenu moyen par chambre des établissements de « luxe » et de « tourisme » progresse respectivement de 1,3 % et de 10,5 % pour s'établir à 57 200F.CFP et 15 000 F.CFP ; il recule de 5,7 % à 22 700F.CFP pour les hôtels 3 étoiles.

## RÉPARTITION DES CHAMBRES LOUÉES PAR CLASSE



## CHAMBRES LOUÉES EN HÔTELLERIE PAR CLASSE ET PAR ARCHIPEL

ANNEE		2018	2019	2020	Var.20/19
	<i>Unité :</i>	<i>nombre</i>	<i>nombre</i>	<i>nombre</i>	<i>%</i>
Luxe		420 545	432 870	160 187	-63,0%
	IDV	216 097	218 742	85 376	-61,0%
	ISLV	183 687	193 401	64 657	-66,6%
	Autres	20 761	20 727	10 154	-51,0%
Grand Tourisme		155 241	155 531	69 088	-55,6%
	IDV	95 012	99 725	41 764	-58,1%
	ISLV	49 267	44 101	21 517	-51,2%
	Autres	10 962	11 705	5 807	-50,4%
Tourisme		68 171	52 634	20 583	-60,9%
	IDV	63 646	48 601	18 891	-61,1%
	ISLV	4 525	4 033	1 692	-58,0%
	Autres	0	0	0	
<b>TOTAL</b>		<b>643 957</b>	<b>641 035</b>	<b>249 858</b>	<b>-61,0%</b>
Total IDV		374 755	367 068	146 031	-60,2%
Total ISLV		237 479	241 535	87 866	-63,6%
Total Autres		31 723	32 432	15 961	-50,8%

Source : ISPF - Enquête de Fréquentation Hôtelière (EFH)

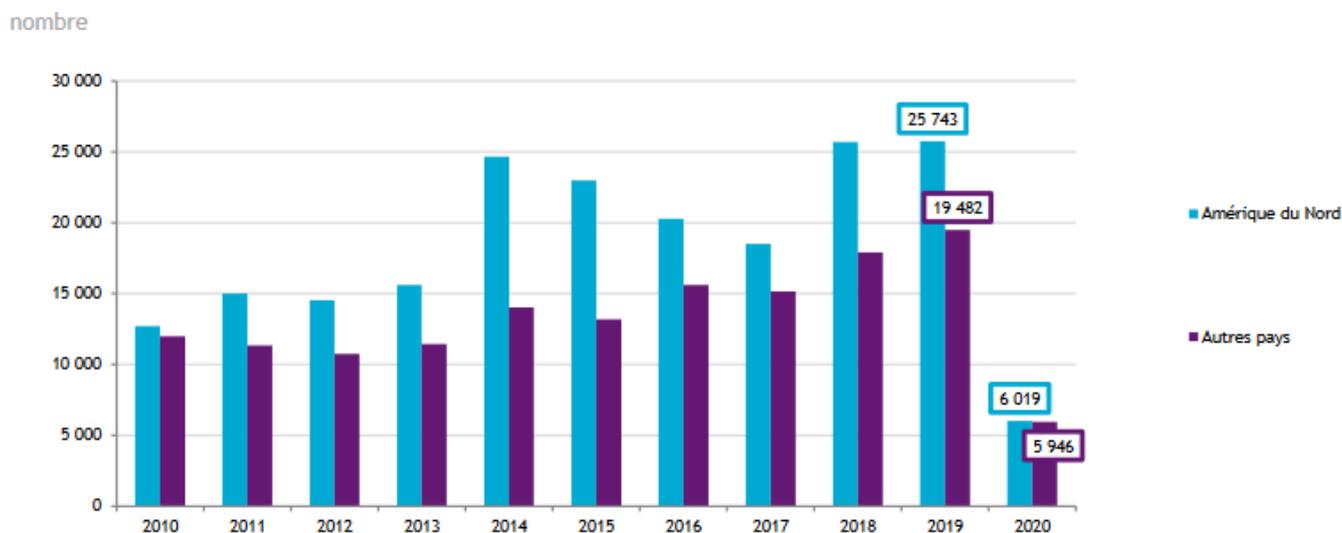
En 2020, la Polynésie française enregistre la fermeture définitive ou temporaire de 5 hôtels internationaux réduisant de 39 % le parc locatif (564 000 chambres contre 926 000 en 2019).

## D. LE SECTEUR DE LA CROISIÈRE

Le secteur de la croisière, dont les résultats étaient très hauts en 2019, s'effondre en 2020.

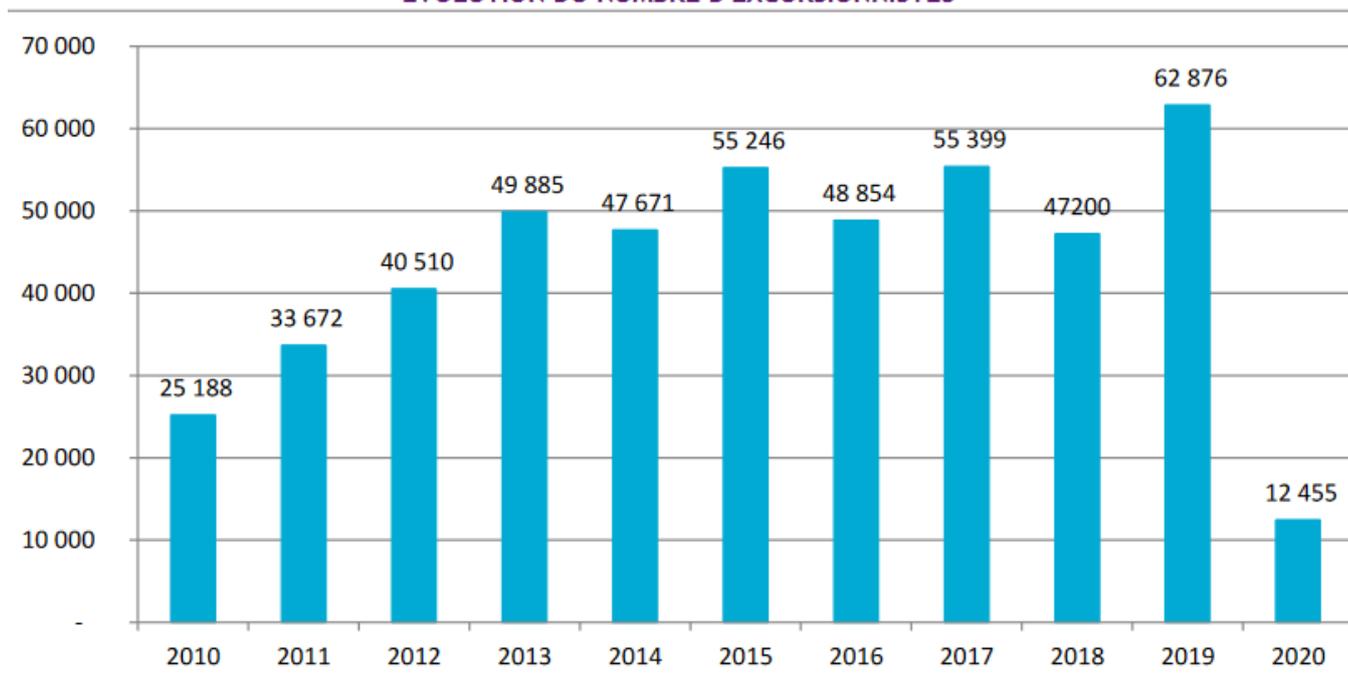
Alors que les croisières intra-polynésienne ont pu reprendre timidement des rotations à compter de juillet 2020, l'activité des croisières transpacifiques est resté à l'arrêt depuis le 11 mars 2020.

## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CROISIÉRISTES



Source : ISPF - EFT

## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXCURSIONNISTES<sup>4</sup>



Source: Port Autonome de Papeete (PAP)

(4) un excursionniste est un visiteur dont le séjour ne comporte aucune nuitée dans le pays visité. Un excursionniste, contrairement à un croisiériste n'est donc pas comptabilisé comme un touriste

## E. AUTRES

### • Le transport

Le nombre de passagers débarqués par les compagnies aériennes à l'aéroport de Tahiti-Faa'a a fortement diminué (-65,8 %). Le nombre de sièges offerts baisse de plus de 56 % par rapport à 2019, le nombre de compagnies aériennes desservant la Polynésie passant de 9 avant le confinement à 4 à la réouverture en juillet 2020.

## TRAFIC AÉRIEN INTERNATIONAL

ANNEE 2020	Compagnies	Passagers débarqués (vols réguliers)	Sièges offerts (vols réguliers)	CMR	Vols réguliers	Transits directs	Passagers débarqués (vols charters)
<i>Unité :</i>	nombre	nombre	nombre	%	nombre	nombre	nombre
2020	9*	120 580	197 083	61,7%	686	1 000	ND
2019	9	352 625	450 808	78,7%	1 561	2 045	ND
2018	9	327 055	412 235	80,2%	1 424	3 475	ND
2017	7	296 922	373 119	80,4%	1 310	3 035	ND
Variation 20/19		-65,8%	-56,3%	- 17,0 pts	-56,1%	-41,2%	ND

\* 4 compagnies aériennes depuis de la réouverture en juillet

Source : Aéroport de Tahiti (ADT)

- **Chiffres d'affaires et emplois salariés**

Le chiffre d'affaires des entreprises caractéristiques du tourisme diminue de près de 50 %.

Le nombre d'emplois salariés quant à lui diminue de 18,4 % sur la période septembre 2019/2020. Les différentes aides économiques octroyées par le Pays ont permis de limiter les pertes d'emplois.

## V. SUIVI DES INDICATEURS

### A. CONTEXTE

Au titre de la convention de financement initial entre la Polynésie française et l'Union européenne, les modalités de l'appui budgétaire prévoyaient les décaissements effectués en quatre tranches dont deux fixes en 2018 et deux tranches mixtes en 2019 et en 2020 avec une part fixe et une part variable. Cette dernière était alors calculée au regard de quatre indicateurs de performance :

1. Le montant des dépenses des touristes internationaux ;
2. Le nombre de créations nettes d'entreprises caractéristiques du tourisme ;
3. La progression annuelle du nombre d'emplois salariés dans les entreprises caractéristiques du tourisme ;
4. Le nombre de visiteurs en Polynésie française.

Or, comme annoncé au travers de la 1<sup>ère</sup> demande de décaissement du 25 juin 2018, ces indicateurs ne traduisaient pas suffisamment la corrélation avec l'action des pouvoirs publics dans la mise en œuvre de la stratégie sectorielle du tourisme. En outre, la définition de certaines valeurs semblait perfectible pour mieux refléter des cibles ambitieuses mais réalisables et issues des systèmes de suivi éprouvés des instances locales.

### B. DEMANDE DE REVISION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT

Ainsi, les discussions poursuivies en 2019 avec les principaux acteurs de ce programme territorial en Polynésie française avec l'« équipe projet du 11<sup>ème</sup> FED territorial<sup>21</sup> » d'une part et avec les services de la Commission européenne d'autre part ont démontré la nécessité de revoir non seulement les indicateurs de suivi du programme mais également le calendrier de décaissement de la convention de financement. Faisant suite, le Président de la Polynésie française a soumis en juillet 2019, une demande de révision de la convention de financement<sup>22</sup>. La Commission européenne y a répondu favorablement en tout point, au travers de la formalisation de l'avenant n° 1 à la convention de financement.

Les modifications portent ainsi sur :

- La révision des valeurs cibles pour les indicateurs n° 1, n° 3 et n° 4 ;
- Le remplacement de l'indicateur n° 2 ;
- La proposition d'un nouveau calendrier de décaissement au regard de l'avancement de ce programme.

---

<sup>21</sup> Equipe projet « 11<sup>ème</sup> FED T » composée du ministère et du service du tourisme, de la direction du budget et des finances et du bureau des affaires européennes de la délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique.

<sup>22</sup> Demande faite par courrier 4960/PR en date du 23 juillet 2019.

En pleine pandémie mondiale, la Polynésie a sollicité<sup>23</sup> auprès de la commission européenne un avenant n° 2 portant sur les modalités de déboursement de la convention de financement. Le but étant :

- De réallouer les montants prévus des tranches variables 2020 et 2021 vers les tranches fixes 2020 et 2021 ;
- De réallouer un montant de 5 millions d'euros prévu au titre de la tranche fixe 2021 vers la tranche fixe 2020 ;
- D'accélérer la procédure de paiement du 3<sup>ème</sup> déboursement.

La commission européenne a formalisé son accord en juin 2020<sup>24</sup>.

### (1) RÉVISION DES 4 INDICATEURS

Le présent paragraphe précise pour chaque indicateur, les conditions initiales et les réalisations de 2016 à 2020.

#### A) INDICATEUR N°1 : MONTANT DES DÉPENSES DES TOURISTES INTERNATIONAUX

(montant en milliards F FCP)	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Données initiales (CF)</b> (pour mémoire)	<b>51</b>	<b>53</b>	<b>55,5</b>	<b>59</b>	<b>63</b>
<b>Réalisations</b> (dernières données disponibles)	<b>52,66</b>	<b>54,08</b>	<b>64,92</b>	<b>70,62</b>	<b>28,12</b>
<b>Avenant à la CF</b>	-	-	<b>56</b>	<b>57</b>	<b>58</b>

#### B) INDICATEUR N°2 : LE NOMBRE DE CRÉATIONS NETTES D'ENTREPRISES CARACTÉRISTIQUES DU TOURISME

Cet indicateur d'impact initial mesurait l'objectif spécifique de l'axe 2 « mettre en place les conditions de développement touristique » et dont les valeurs cibles étaient définies contractuellement<sup>25</sup> telles que :

<b>Indicateur n° 2</b> <b>Valeurs cibles</b> <b>(CF)(nombre)</b>	2016	2017	2018	2019	2020
	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>25</b>

La modalité de calcul de cet indicateur, si elle rendait délicat voire difficile l'exercice d'atteinte des cibles des tranches variables, ne traduisait pas à fortiori le développement

<sup>23</sup> Demande faite par courrier 3146/PR en date du 28 mai 2020

<sup>24</sup> Réf. Ares (2020) 3424256 en date du 30/06/2020

<sup>25</sup> Cf. fiche de documentation n° 2 (annexe I de la Convention de financement)

économique du secteur. Aussi, a-t-il été demandé que cet indicateur soit remplacé par le nombre de sites touristiques valorisés et gérés par le service du tourisme. Ce choix répondait ainsi à plusieurs paradigmes :

- Un indicateur qui conserve la mesure de l'objectif spécifique de l'axe 2 ;
- Un indicateur de résultat qui permet d'ancrer davantage la performance de la mise en œuvre de la stratégie à l'action des pouvoirs publics et en l'occurrence celle du ministère et du service du tourisme et ainsi de responsabiliser davantage les institutions locales à la culture du « résultat » ;
- Un indicateur d'ores et déjà mis en œuvre et suivi depuis plus de deux ans par le service ad hoc au travers notamment d'un tableau détaillé des sites touristiques valorisés et gérés :
  - o avec une répartition par commune qui permet de mieux définir les objectifs à atteindre afin d'avoir une répartition géographique plus équilibrée au sein de la Polynésie française (qui, pour rappel est composée de 118 îles, réparties sur 5 archipels sur une surface équivalente à celle de l'Europe). La répartition par typologie quant à elle, met en évidence les sites et les produits les plus attractifs ;
  - o en outre, ce tableau de suivi présente la vocation double de mesure de cet indicateur avec la traduction des notions de valorisation et de gestion des sites touristiques.

Les valeurs de ce nouvel indicateur sont précisées ci-après :

Nombre de sites touristiques valorisés et gérés par le service du tourisme		2017	2018	2019	2020
<b>Réalisations</b> (dernières données disponibles)	<b>(chiffres)</b>	<b>28</b>	<b>35</b>	<b>39</b>	<b>46</b>
<b>Avenant à la CF</b>	<b>Prévisions (chiffres)</b>			<b>39</b>	<b>43</b>

C) INDICATEUR N°3 : LA PROGRESSION ANNUELLE DU NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS DANS LES ENTREPRISES CARACTÉRISTIQUES DU TOURISME

		2016	2017	2018	2019	2020
<b>Données initiales (CF)</b> <b>(pour mémoire)</b>	<b>Prévisions (chiffres)</b>	<b>10 293</b>	<b>10 664</b>	<b>11 069</b>	<b>11 512</b>	<b>12 007</b>
<b>Réalisations<sup>26</sup></b>	<b>(chiffres)</b>	<b>10 342</b>	<b>10 827</b>	<b>11 141</b>	<b>11 489</b>	<b>9 860</b>
<b>Avenant à la CF</b>	<b>Prévisions (chiffres)</b>				<b>11 350</b>	<b>11 500</b>

<sup>26</sup> Données au 30 juin de l'année en cours

D) INDICATEUR N°4 : LE NOMBRE DE VISITEURS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

		2016	2017	2018	2019	2020
<b>Données initiales (CF)</b> (pour mémoire)	<b>Prévisions (chiffres)</b>	<b>241 349</b>	<b>245 000</b>	<b>255 000</b>	<b>267 000</b>	<b>280 000</b>
<b>Réalisations</b> (dernières données disponibles)	<b>(chiffres)</b>	<b>241 339</b>	<b>254 358</b>	<b>263 468</b>	<b>299 518</b>	<b>89 472</b>
<b>Avenant à la CF</b>	<b>Prévisions (chiffres)</b>				<b>267 000</b>	<b>275 000</b>

E) RÉVISION DU CALENDRIER

Initialement, la convention de financement précisait au travers de son alinéa 2.2, le calendrier prévisionnel de décaissement tel que :

(Montant en millions €)	Année 1 : 2018				Année 2 : 2019				Année 3 : 2020			
Type de tranche	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
<b>Tranches fixes</b>	<b>7,45</b>			<b>7,4</b>				<b>4</b>				<b>4</b>
<b>Tranches variables</b>								<b>3,4</b>				<b>3,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7,45</b>			<b>7,4</b>				<b>7,4</b>				<b>7,5</b>

Sur la base de différents échanges avec les services de la Commission européenne et avec l' « équipe projet du 11ème FED T. », les principaux réajustements du calendrier, demandé dans le cadre de l'avenant n° 1, ont porté sur les points suivants :

- Le décalage d'un an de la fin de la période du calendrier de décaissement soit une fin de cette période en 2021 (au lieu de 2020) ;
- Le glissement des dates indicatives de décaissement ( cf.  ), associé au décalage des périodes de reporting.

Demande de réajustement	2018				2019				2020				2021			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Avenant à la CF	TF			7,45				7,4				4				4
	TV											3,4				3,5
	total			7,45				7,4				7,4				7,5
Période de reporting		2016			2017 + 2018				2019				2020			

Cette révision permettait ainsi :

- de disposer chaque année d'un paiement homogène ;
- de disposer d'une période d'observations plus longue des indicateurs, notamment pour les indicateurs d'impact compte-tenu notamment du temps nécessaire pour témoigner d'une évolution<sup>27</sup>.

Le nouveau calendrier validé par l'avenant n° 2 à la convention de financement prévoit le décaissement prévisionnel suivant :

(Montant en millions €)	Année 1 : 2018				Année 2 : 2019				Année 3 : 2020				Année 4 : 2021			
Type de tranche	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
<b>Tranches fixes</b>				7,45				7,4			12,4					2,5
Tranches variables																
<b>TOTAL</b>				7,45				7,4			12,4					2,5

## C. RÉSULTATS 2020 DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS

Le tableau ci-après tient compte des nouvelles valeurs cibles liées à la révision des indicateurs entérinée au travers de l'avenant n°1 à la convention de financement en date du 23 octobre 2019<sup>28</sup>.

L'arrêt de toute activité touristique durant plusieurs mois et les dispositions prises par les Pays émetteurs n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés, comme en témoignent les indicateurs des tableaux ci-dessous.

A titre de rappel, l'avenant n° 2 a supprimé la conditionnalité du paiement des tranches variables dont les montants ont été intégrés dans les tranches fixes.

<sup>27</sup> Cf. mention extraite du « Guide de l'Appui budgétaire – lignes directrices »- CE

<sup>28</sup> Réf.Ares (2019) 6554833 en date du 23/10/2019

	2016 (année de référence)	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020	2020 cible	Source
<b>Objectif général : mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme</b>									
Montant des dépenses des touristes internationaux (milliards XPF) <i>(Indicateur 1 de la tranche variable)</i>	51	52,66	54,08	64,92	70,62*	28,12	-60,18%	58	www.ispf.pf
Nombre d'emplois salariés dans les entreprises caractéristiques du tourisme (au 30-06) <i>(Indicateur 3 de la tranche variable)</i>	10 293	10 342	10 827	11 141	11 489	9 860	-14,18%	11 500	www.ispf.pf
<b>Objectif spécifique de l'axe 1 : affirmer la destination</b>									
nombre de visiteurs annuels uniques du site Tahiti tourisme		2 600 000	3 100 000	2 250 000	2 255 000	2 400 000	+6,43%	2 500 000	rapport annuel Tahiti Tourisme
taux de progression annuel des visiteurs sur les réseaux sociaux	2 % (2015)	35 %	19 %	15 %	8 %	3 %	-62,50%	5%	rapport annuel Tahiti Tourisme
nombre de marchés avec benchmark[4]		19	18	18	18	18	0	14	rapport annuel Tahiti Tourisme
nombre de marchés investis		19	18	18	18	18	0	19	rapport annuel Tahiti Tourisme
Nombre de visiteurs en Polynésie française <i>(Indicateur 4 de la tranche variable)</i>	241 349	241 339	254 358	263 468	299 518	89 472	-70,1%	275 000	rapport annuel Tahiti Tourisme

	2016	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/ 2020	2020	Source
<b>Objectif spécifique de l'axe 2 : mettre en place les conditions de développement du tourisme</b>									
montant des dépenses publiques pour la mission tourisme (milliards XPF)	2,968	2,219	2,789	3,240	3,265	2,391	-26,79%	3,800	budget primitif et compte administratif PF
montant des aides directes au secteur des pensions de famille * (millions XPF)	20	22,30	19,75	20,07	33,31	33,80	+1,47%	40	rapport annuel du COPIL
nombre de pensions de familles classées	20	5	0	0	8	8	0	37	rapport annuel du COPIL
nombre de sites touristiques valorisés et gérés par le service du tourisme <b>(nouvel indicateur 2 de la tranche variable)</b>	0	0	28	35	39	46	+10,26%	43	rapport annuel du COPIL
nombre de croisiéristes trans-pacifiques	55 246 (2015)	48 854	55 399	47 200	62 876	12 455	-80,2%	52 000	rapport annuel du COPIL
<b>Objectif spécifique de l'axe 3 : restructurer la gouvernance du secteur</b>									
nombre de réunions annuelles du COPIL	0	0	2	2	2	1	-50%	2	rapport annuel du COPIL
nombre de réunions annuelles de l'observatoire	1	1	3	1	2	4	+100%	2	rapport annuel du COPIL

\*montants de l'indicateur modifiés : l'autorisation de programme « aide au développement des logements chez l'habitant » est de 120 millions. Les montants mentionnés correspondent aux montants des autorisations d'engagement annuelles.

## VI. BILAN 2020

Tous les efforts déployés dans le cadre de la stratégie de développement touristique 2015-2020 ont produit des résultats extrêmement satisfaisants, certains bien au-delà des prévisions (nombre de visiteurs et retombées économiques) et ce jusqu'en 2019, année exceptionnelle en termes de fréquentation touristique.

La crise sanitaire internationale de la COVID19 a marqué un coup d'arrêt à la croissance du secteur touristique en Polynésie française, à l'instar des autres destinations internationales. La rapidité avec laquelle la situation a basculé contraste avec la patience et la détermination qu'il aura fallu pour construire et fédérer le tourisme en Polynésie française.

Pour répondre aux effets de cette crise, le Ministère du Tourisme a revu, en concertation avec ses principaux partenaires, sa stratégie d'actions 2020 et a adapté ses interventions au nouveau contexte économique et sanitaire. Ainsi, un groupe de travail, issu de la dynamique lancée par la phase 1 de l'élaboration participative de Fari'ira'a Manihini 2025, a été constitué depuis le 20 mars 2020 afin de coordonner et accompagner les professionnels du secteur.

Une « Task force - Stratégie de relance du tourisme international post COVID-19 », dédiée à la stratégie de relance a été constituée sous l'égide du ministère du tourisme, composée de représentants d'Air Tahiti, d'Air Tahiti Nui, du Syndicat des Agences de Voyages, des hôteliers, de la croisière ainsi que de Tahiti Tourisme et du Service du tourisme. L'objectif de ce comité a été d'orienter et d'accompagner le Pays sur la conception d'une stratégie de reprise puis de relance de l'activité touristique. Les travaux ont porté sur les opportunités de relance par marché, les problématiques opérationnelles à lever et la promotion et la commercialisation adaptées à réaliser.

On a pu constater une véritable cohésion entre les filières et acteurs touristiques. La mobilisation à la fois des forces publiques et des acteurs privés a constitué une force d'appui constructif pour sauvegarder autant d'entreprises que possible, reconquérir les marchés et, sur des bases nouvelles, rebâtir ce qui a été détruit en quelques jours.

Les résultats de l'année 2020 ne reflètent pas la situation de la destination et son potentiel de développement.

Sur une stratégie de 134 actions, et malgré le phénomène hexogène de pandémie mondiale, on atteint au 31 décembre 2020 un taux d'actions initiées, mises en œuvre ou terminées de 95 % sur la période 2015-2020, dont 6 % sur l'année 2020.

La Secteur du tourisme est un secteur d'avenir et les perspectives 2021-2025 augurent de son développement croissant.

AU 31 DECEMBRE 2020, CE SONT AINSI 127 ACTIONS DE LA STRATEGIE QUI ONT ETE INITIEES OU MISES EN ŒUVRE, SOIT 95 % DES ACTIONS DU PLAN QUINQUENNAL, DONT 193 SOUS-ACTIONS SOIT 86 % DE L'ENSEMBLE DES SOUS ACTIONS.

## VII.PERSPECTIVES 2021-2025

La ministre en charge du tourisme, souhaitant maintenir le dynamisme touristique émanant de la stratégie de développement touristique 2015-2020, a lancé le 26 septembre 2019, lors des Assises du tourisme, les travaux d'élaboration de la future stratégie de développement touristique 2021-2025 dénommée « Fari'ira'a Manihini 2020-2025, orientés sur une large concertation des pouvoirs publics, collectivités, institutions, partenaires sociaux, acteurs du secteur touristique et de la population.

Cette démarche collaborative a débuté par une phase 1 de préparation, consistant en la rédaction d'un document de cadrage présentant les différentes étapes de l'élaboration de la future stratégie, la rédaction d'une étude de contexte extrêmement détaillée sur le tourisme en Polynésie française et la création de groupes de travail composés d'équipes publiques et d'acteurs privés, dont la tâche a été d'encadrer et préparer les différents aspects techniques de la concertation et de la co-construction de la stratégie.

A suivi la phase 2 de mobilisation, marquée par l'ouverture de la plateforme [www.fm25.pf](http://www.fm25.pf) ayant pour objectif d'ouvrir à tous (population, professionnels du privé, pouvoirs publics) une large concertation, par la création de « chantiers collaboratifs », dans des domaines extrêmement variés en lien avec le développement touristique. La plateforme FM25 offrant au public une importante documentation sur le secteur touristique dans le monde, les échanges en ont été facilités et nourris et ce sont près de 290 commentaires qui ont été apportés aux 67 chantiers collaboratifs créés.

C'est en phase 3 de consolidation que la commission de cadrage, réunissant de très nombreux partenaires issus des pouvoirs publics mais aussi d'acteurs privés, représentant les différentes filières des métiers du tourisme, dans le but de définir les actions et axes à retenir et d'arbitrer les différentes propositions émises sous l'œil avisé d'un garant médiateur, a été destinataire des travaux réalisés et des préconisations formulées. La commission de cadrage a été appelée à se prononcer sur la trame et le périmètre du document stratégique final en s'appuyant également sur des études complémentaires comme la stratégie touristique de Bora Bora, les études menées avec les enseignants chercheurs et étudiants de l'Université de Polynésie française et par le Centre d'Étude sur le Tourisme Océanie – Pacifique (CETOP) et l'Université de la Polynésie française.

Tenant compte des enjeux prioritaires identifiés, liés à la diversification et au développement du type d'offres touristiques, à la diversification de la provenance des flux touristiques, à l'engagement pour un tourisme durable et à la création d'emplois pérennes y compris dans les archipels, la commission de cadrage a retenu les axes prioritaires suivants comme base de la future stratégie du tourisme :

- Développer un tourisme durable et l'éco-tourisme ;
- Renforcer la diversité d'expériences et de l'offre touristique ;
- Structurer les filières ;
- Développer les infrastructures et équipements touristiques ;
- Valoriser la destination.

Les travaux de consolidation par les équipes projets se poursuivent afin de pouvoir présenter à la validation du gouvernement la nouvelle feuille de route du secteur touristique de la Polynésie française sur les cinq années à venir. Le document validé sera ensuite présenté aux institutions, Conseil économique social, culturel et environnemental et Assemblée de la Polynésie française, pour une mise en œuvre à partir du second semestre 2021.

Il s'agit avant tout d'une stratégie élaborée pour un tourisme inclusif au service du développement responsable et d'une croissance partagée en Polynésie française.

Ce futur outil de développement sera piloté, à l'instar de ce qui a été proposé lors de la stratégie précédente, par une gouvernance représentative du secteur public et privé (COFIL, ODT) à l'appui de support de contrôle tels que les CDMT et suivi d'opérations avec une application dédiée (à développer). En outre, la future gouvernance de FM 25 tiendra compte des recommandations formulées à mi-parcours par les missionnaires européens. Enfin, le médiateur pourrait également continuer à jouer un rôle dans le suivi de la stratégie.

L'illustration de ces orientations en est le nom donné à la stratégie « **Fari'ira'a Manihini** » qui signifie qu'au-delà du voyageur, le touriste est « ***l'invité que l'on accueille et que l'on accepte avec plaisir*** ».